

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

## Rapport d'activité 2020-2021

Rédaction : Solène NOZAY (PNR ML)

Animation des sites Natura 2000  
2018-2021

Z.S.C. « Haute Vallée de la Vienne »  
FR 7401148



Une autre vie s'invente ici

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. PRÉAMBULE - RAPPELS.....</b>                                                                                                       | <b>3</b>  |
| A. Le site Natura 2000 .....                                                                                                             | 3         |
| B. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB .....                                                                                         | 3         |
| C. Missions de la structure animatrice.....                                                                                              | 4         |
| <b>II. GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES .....</b>                                                                                     | <b>4</b>  |
| A. Animation de la charte Natura 2000.....                                                                                               | 4         |
| B. Animation de contrats Natura 2000 .....                                                                                               | 4         |
| C. Animation du volet MAEc .....                                                                                                         | 8         |
| D. Animation avec d'autres outils financiers.....                                                                                        | 9         |
| <b>III. ASSISTANCE AU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES INCIDENCES .....</b>                                                                   | <b>11</b> |
| <b>IV. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES – SUIVIS SCIENTIFIQUES .....</b>                                                                   | <b>19</b> |
| A. Étude et inventaires sur la Moule perlière.....                                                                                       | 19        |
| B. Étude et inventaires sur les aulnaies-frênaies.....                                                                                   | 20        |
| C. Mise en place de placettes de suivi floristique dans l'emprise du contrat Natura 2000 non-agricole non-forestier à Tarnac (19).....   | 21        |
| D. Autres.....                                                                                                                           | 22        |
| <b>V. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION .....</b>                                                                              | <b>23</b> |
| A. Outils de communication .....                                                                                                         | 23        |
| 1. Site internet dédié.....                                                                                                              | 23        |
| 2. Plaquettes de communication .....                                                                                                     | 23        |
| 3. Article dans le magazine « Image & Nature ».....                                                                                      | 24        |
| 4. Création d'un diaporama de présentation de Natura 2000 et du site de la Z.S.C.....                                                    | 24        |
| B. Organisation, participation à des sorties / manifestations .....                                                                      | 24        |
| 1. Animations grand public réalisées en 2020 .....                                                                                       | 24        |
| 2. Animations grand public prévues en 2021 .....                                                                                         | 25        |
| <b>VI. SOUTIEN À L'ARTICULATION DE NATURA 2000 - VEILLE À LA COHÉRENCE DES PROGRAMMES D'ACTIONS SUR LE SITE, CONSEILS EN AMONT .....</b> | <b>27</b> |
| A. Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) .....                                                                                  | 27        |
| <b>VII. GESTION ADMINISTRATIVE - ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE .....</b>                                                           | <b>29</b> |
| A. Organisation de la gouvernance du site – Assistance aux réunions avec les services de l'État.....                                     | 29        |
| B. Gestion administrative et financière .....                                                                                            | 29        |
| C. Complément et mise à jour du DOCOB .....                                                                                              | 29        |
| D. Autres actions.....                                                                                                                   | 31        |
| <b>VIII. SYNTHÈSE .....</b>                                                                                                              | <b>32</b> |
| <b>IX. ANNEXES.....</b>                                                                                                                  | <b>33</b> |
| A. Annexe 1 : Article dans le magazine « Image & Nature » n°112.....                                                                     | 34        |
| B. Annexe 2 : Diaporama de présentation sur Natura 2000 et l'animation de sites.....                                                     | 37        |
| C. Annexe 3 : Plaquette informative concernant la Stratégie Régionale pour la biodiversité (SRB) .....                                   | 45        |
| D. Annexe 4 : Attestation de suivi et programme de formation concernant la Trame Verte et Bleue .....                                    | 61        |



# I. PRÉAMBULE - RAPPELS

## A. Le site Natura 2000

Désignée Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Européenne « Habitats, faune, flore », par arrêté ministériel du 13 avril 2007, le site de la « Haute Vallée de la Vienne » est aujourd'hui reconnu comme un écosystème d'intérêt majeur de par les milieux et les espèces que l'on y rencontre.

La surface du site s'élève à 1318 ha sur environ 80 km de linéaire. On y dénombre :

- 19 habitats d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires\* (p. ex. landes sèches ; pelouses à Nard\* ; tourbières hautes actives\* ; prairies à molinie ; hêtraies à houx ; tourbières boisées\* ; etc.). Ces habitats d'intérêt communautaire recouvrent un peu plus du tiers de la surface du site (38,6%).
- 20 espèces d'intérêt communautaire (p. ex. : 7 espèces de Mammifères dont 6 espèces de chauve-souris, 2 poissons, 1 amphibien, 9 Invertébrés et 1 plante).

Depuis le 7 octobre 2008, le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) assure le portage du site et la Présidence du Comité de pilotage (COPIL). Il assume également l'animation du Document d'objectifs (DOCOB).

## B. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

Le Document d'objectifs (DOCOB), équivalent d'un plan de gestion à grande échelle, a été validé en 2010.

Il doit permettre d'apporter des moyens techniques et financiers aux acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, propriétaires, ...) afin de préserver et restaurer les milieux et les espèces d'intérêt communautaire que le site héberge.

Les enjeux identifiés dans le document d'objectifs de ce site sont les suivants :

| Enjeu A : conservation et restauration des habitats d'espèces, habitats et espèces d'intérêt communautaire |                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| A1                                                                                                         | Conserver et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire                   |
| A2                                                                                                         | Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire à vocation pastorale        |
| A3                                                                                                         | Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire forestiers                  |
| A4                                                                                                         | Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire aquatiques                  |
| A5                                                                                                         | Conserver et restaurer les populations d'espèces d'intérêt communautaire                |
| A6                                                                                                         | Maintenir et développer de bonnes pratiques de gestion répondant aux objectifs N2000    |
| A7                                                                                                         | Maintenir et développer les corridors écologiques                                       |
| A8                                                                                                         | Prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces                                      |
| A9                                                                                                         | Former des étudiants à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire  |
| Enjeu B : intégration sociétale de la démarche Natura 2000                                                 |                                                                                         |
| B1                                                                                                         | Participer au développement local                                                       |
| B2                                                                                                         | Concertation/implication des acteurs socio-économiques dans les axes de gestion du site |
| B3                                                                                                         | Développer des outils de communication en lien avec Natura 2000                         |
| B4                                                                                                         | Sensibilisation et éducation à l'environnement auprès du public                         |
| Enjeu C : amélioration de la connaissance naturaliste sur le site                                          |                                                                                         |
| C1                                                                                                         | Comprendre et mesurer l'action d'animation d'un site Natura 2000                        |
| C2                                                                                                         | Étudier les pratiques locales pour une meilleure adaptation des choix de gestion        |
| C3                                                                                                         | Améliorer la connaissance de la biodiversité                                            |
| C4                                                                                                         | Améliorer la connaissance socio-économique du site                                      |

## C. Missions de la structure animatrice

Dans ce contexte, l'animation du site se décline selon les actions suivantes :

- **La gestion des habitats et des espèces**

Par la contractualisation de Contrats forestiers, Contrats ni-agricoles ni-forestiers, de Chartes Natura 2000 ou encore de Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc).

- **L'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences**

Par l'émission de conseils techniques pour tous les projets dans ou à proximité du site Natura 2000.

- **L'amélioration des connaissances et suivi scientifique**

Par le biais de prospections naturalistes et d'analyses cartographiques.

- **L'information, la communication et la sensibilisation**

Par la diffusion de supports de communication et l'organisation de manifestations destinées aux scolaires et au grand-public.

- **Le soutien à l'articulation de N2000 avec les autres politiques publiques**

Par la présence aux réunions stratégiques et à la participation à la rédaction des documents de cadrage.

- **La gestion administrative, l'animation de la gouvernance du site**

Par l'organisation de Comités de pilotage et l'émission de bilans d'activité.

Le détail des différentes actions menées dans le cadre de l'animation « Avril 2020 – Avril 2021 » du site est présenté ci-après.

## II. GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

**Nombre de jours prévus :** 27

**Nombre de jours consacrés :** 41,62

Sur la période d'animation 2020-2021 différents outils Natura 2000 (charte, contrats, MAEC) et différents projets ont été portés. Ces actions sont détaillées dans les paragraphes suivants.

### A. Animation de la charte Natura 2000

L'objectif est de promouvoir la charte Natura 2000 du site auprès des divers propriétaires contactés et/ou rencontrés lors de la période d'animation.

Seul le CEN Nouvelle-aquitaine, propriétaires/gestionnaires de plusieurs parcelles sur le site, a récemment émis le souhait de signer de nouveau la charte du site (ancienne convention arrivée à échéance fin 2020), et ceci d'ici la fin de l'année 2021 afin d'assurer une certaine forme de continuité.

Le travail inhérent à la signature de cette charte a été initié début 2021, il sera finalisé sur la période d'animation allant d'avril 2021 à fin février 2022.

### B. Animation de contrats Natura 2000

Durant la période d'animation « avril 2020-avril 2021 » :

- Deux contrats Natura 2000 (forestier et non-agricole non-forestier) ont été souscrits par un même propriétaire sur la commune de Tarnac (19) courant 2020 ;

- De nouvelles parcelles ont été visitées afin d'évaluer l'état écologique de leurs habitats naturels et pouvoir proposer des actions aux propriétaires. C'est ainsi, qu'un nouveau projet de contrat Natura 2000 forestier a vu le jour en 2021.

**• Contrat forestier de « maintien de 5,16 ha d'îlots sénescents en bord de Vienne » souscrit en 2020 sur la commune de Tarnac (19) :**

Ce contrat signé en 2020 mobilise les dispositifs suivants : F12i ("Dispositif favorisant le développement de bois sénescents") + F14i ("investissements visant à informer les usagers de la forêt"). Il vise à préserver de toutes interventions humaines sur 30 ans un boisement de 5,16 ha en bord de Vienne. Dans celui-ci, au moins 119 arbres ont été répertoriés comme sénescents.

Outre la présence d'une petite surface de tourbière boisée (HIC\_91D0 = 0,44 ha), l'habitat principal qui justifie ce contrat forestier Natura 2000 est une hêtraie mûre (HIC\_9120 = 3,4 ha) qui possède une architecture multi-strates : arbres de toutes dimensions et de tous âges impliquant de nombreux autres taxons d'espèces, notamment animales.

Le premier effet attendu de ce contrat est de préserver l'intégrité des boisements d'intérêt communautaire présents.

Le second objectif est aussi de permettre le maintien et de favoriser l'accueil d'espèces d'intérêt communautaire qui affectionnent ce type de milieu, à savoir les espèces suivantes :

- Pic noir (présence de loges) ;
- Certaines chauve-souris "forestières" telles que la Barbastelle et le Murin de Bechstein (espèces présentes sur la commune) ;
- Des insectes saproxyliques tels que le Lucane cerf-volant (présent sur la commune également).

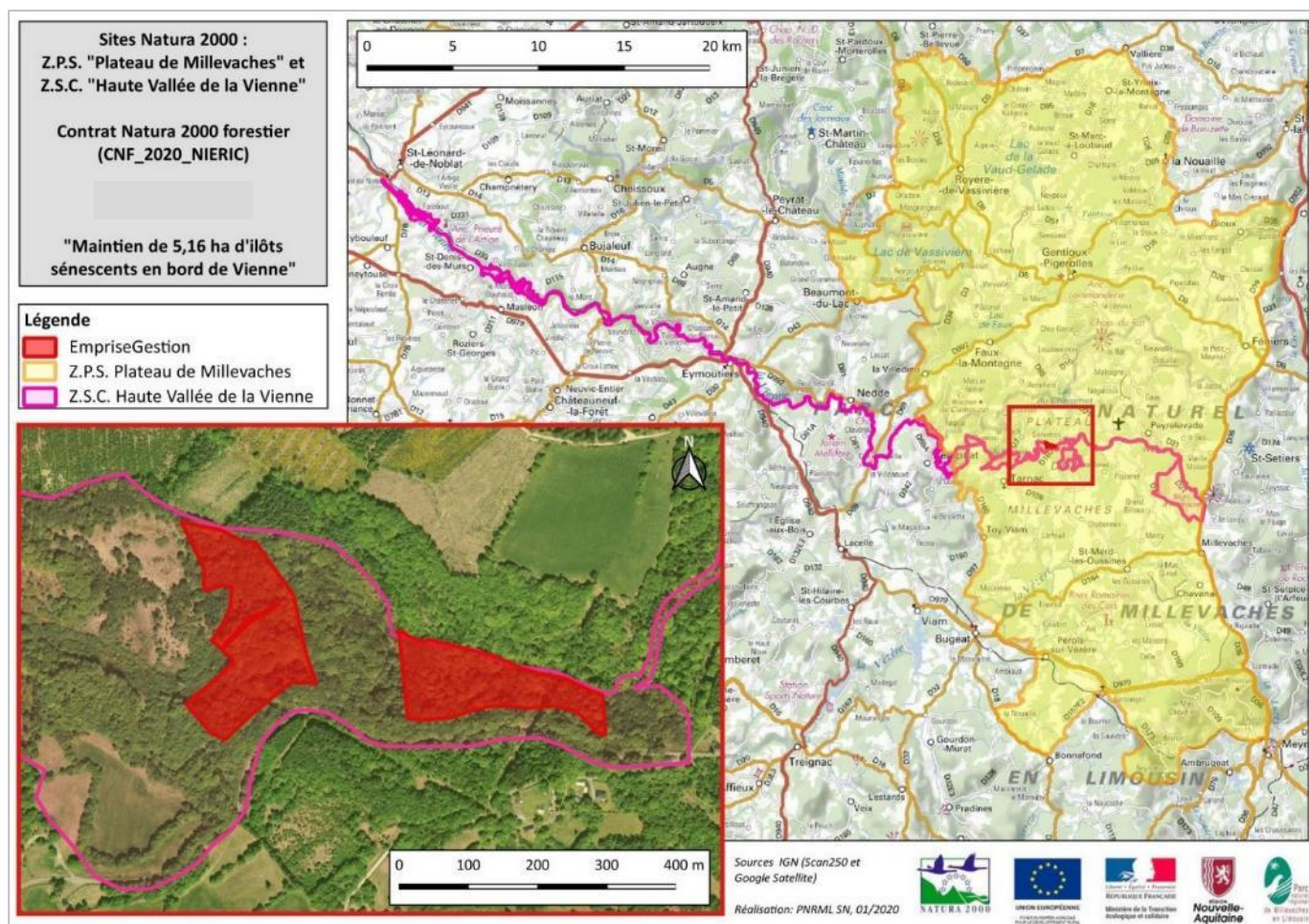


Figure 1 : Localisation et emprise du contrat forestier Natura 2000 souscrit en 2020 à Tarnac (19)

**• Contrat ni-agricole ni-forestier de « réhabilitation d'une quarantaine d'hectares de parcours sur landes, tourbières et zones humides grâce à la mise en place d'une activité agro-pastorale adaptée », souscrit en 2020 sur la commune de Tarnac (19) :**

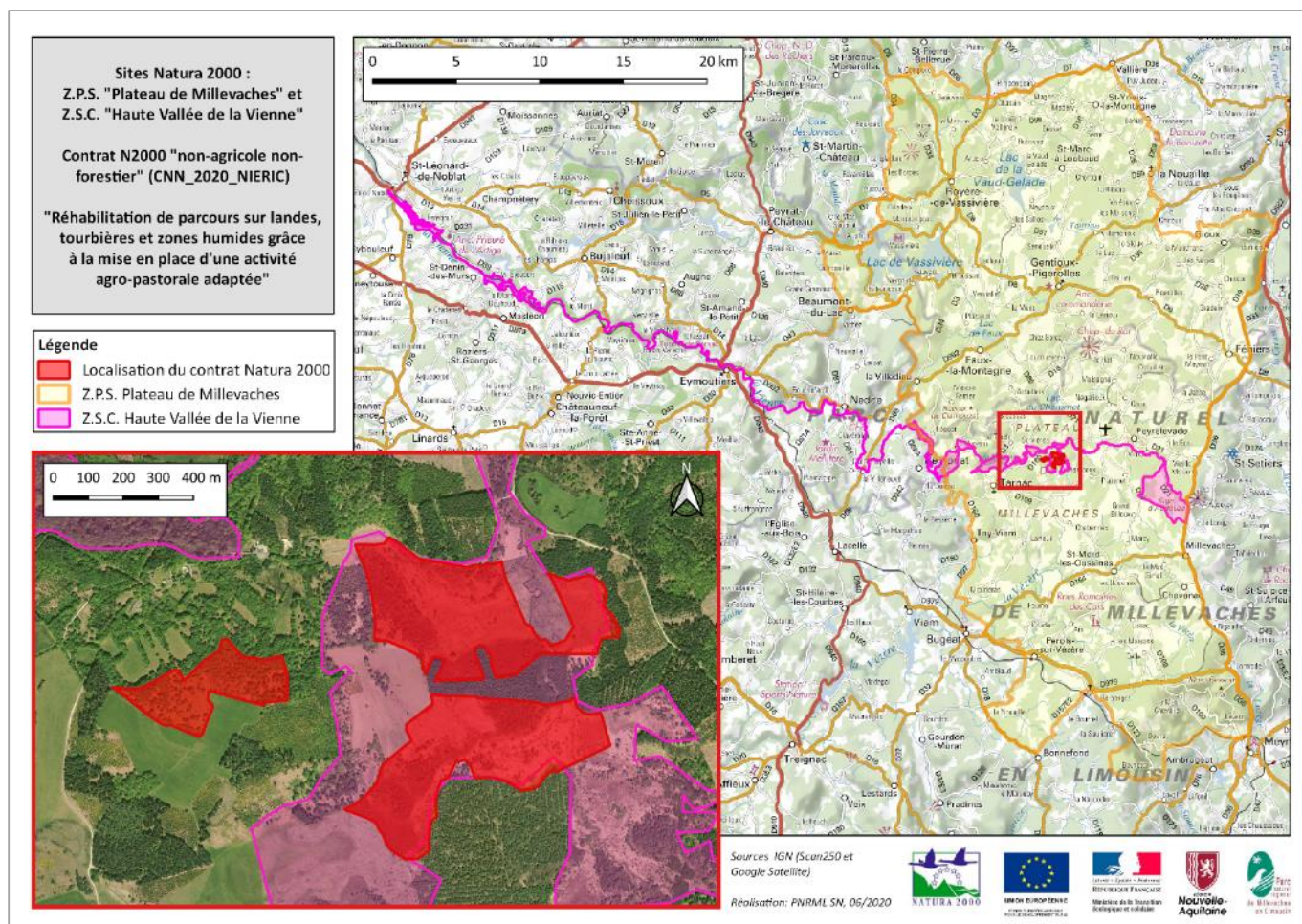
Ce contrat mobilise les dispositifs suivants : N03Ri ("gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique") + N03Pi ("équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique").

Grâce à la mise en place d'une activité agro-pastorale adaptée, le premier effet attendu est de conserver et/ou de restaurer les 5 habitats d'intérêt communautaire présents, dont 2 sont prioritaires au vu de la Directive « Habitats – Faune - Flore » (ces derniers sont cités avec un astérisque\* dans la liste ci-dessous) :

- HIC\_4030 : "Landes sèches européennes"
- HIC\_6230 \* : "Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)"
- HIC\_6410 : "Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion-caeruleae*)"
- HIC\_7110 \* : "Tourbières hautes actives"
- HIC\_7120 : "Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle"

Le second objectif induit de ce contrat N2000 est aussi de permettre le maintien et de favoriser l'accueil d'espèces d'intérêt communautaire qui affectionnent ce type de milieu, à savoir les espèces suivantes :

- Loutre d'Europe (plusieurs indices de présence récents)
- Écaille chinée (une observation en bordure du site)
- Oiseaux : Engoulevent d'Europe (nidification potentielle), Circaète Jean-le-Blanc (territoire de chasse), Busard Saint-Martin (nidification potentielle), Bondrée apivore (territoire de chasse), Alouette lulu (nidification avérée), Pie-grièche écorcheur (nidification avérée).



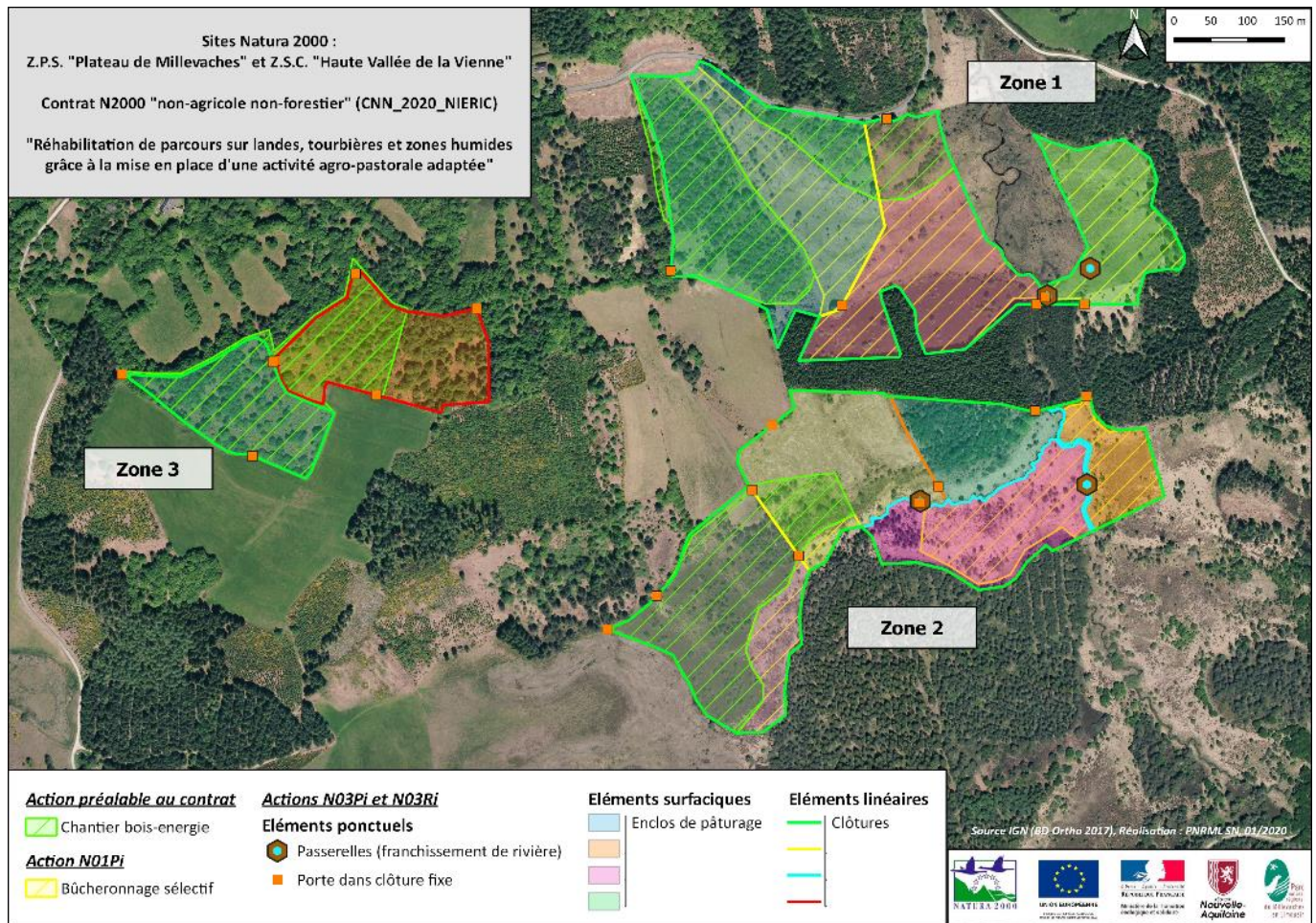


Figure 2 : Localisation et présentation cartographique du contrat ni-agricole ni-forestier souscrit en 2020 à Tarnac (19)

↳ Le contrat a été signé courant 2020. Il a été organisé selon différentes phases de travaux sur plusieurs années :

**1) Chantier bois-énergie sur les zones les plus refermées (hiver 2020-2021) :** cette action préalable de réouverture de certains secteurs a été réalisée hors contrat et financement Natura 2000. Elle était tout de fois nécessaire pour restaurer certaines landes ou pelouses acidiphiles.

**2) Établissement d'un plan de gestion pastorale (hiver 2020-2021) :** Un bureau d'étude spécialisé a élaboré, de concert avec l'agricultrice future utilisatrice du site, le plan d'action pastoral à mettre en place à l'issue des travaux d'aménagements. Cette étape est indispensable pour diriger au mieux la conduite d'élevage à tenir sur ce type de milieux afin d'obtenir, à terme, l'effet escompté de maintien de l'ouverture.

**3) Bûcheronnage sélectif sur les zones semi-ouvertes (début 2021) :** cette deuxième étape de restauration de milieu (essentiellement en zones humides et tourbeuses) a eu lieu au début de l'année 2021 et a permis de parfaire la rouverture de milieux initiée par le chantier bois-énergie.

**4) Mise en place des passerelles de franchissement de rivière (printemps – été 2021) :** cette action réalisée à des endroits stratégiques doit permettre au troupeau ovin de pouvoir franchir aisément et en sécurité les rivières de la Berbeyrolle et du Monteil.

**5) Mise en place des enclos de pâturage (pose de clôtures et de portes) (hiver 2021-2022) :** cette action va permettre de lancer la phase de pâturage sur le secteur.

**6) Suivi pastoral - Analyse de la 1<sup>ère</sup> année de pâturage (automne 2022) :** Le bureau d'étude qui a établi le plan de gestion pastoral initial va venir analyser les premiers effets de sa mise en place, ce qui permettra éventuellement de proposer quelques ré-ajustements selon ce qui sera constaté.

**• Contrat forestier de « maintien de 3,05 ha d'îlots sénescents en bord de Vienne » sollicité en 2021 sur la commune de Tarnac (19) :**

À proximité immédiate du contrat forestier Natura 2000 souscrit à Tarnac en 2020 (cf. ci-avant), d'autres propriétaires ont également souhaité contractualiser ce même type de contrat.

C'est ainsi que l'animatrice du site les a rencontrés et les a aidés à déposer un pré-contrat auprès des services instructeurs en février 2021. Le dossier est alors passé en commission et a été validé. Le dépôt de demande d'aide officielle est en cours au moment de l'élaboration de ce rapport.

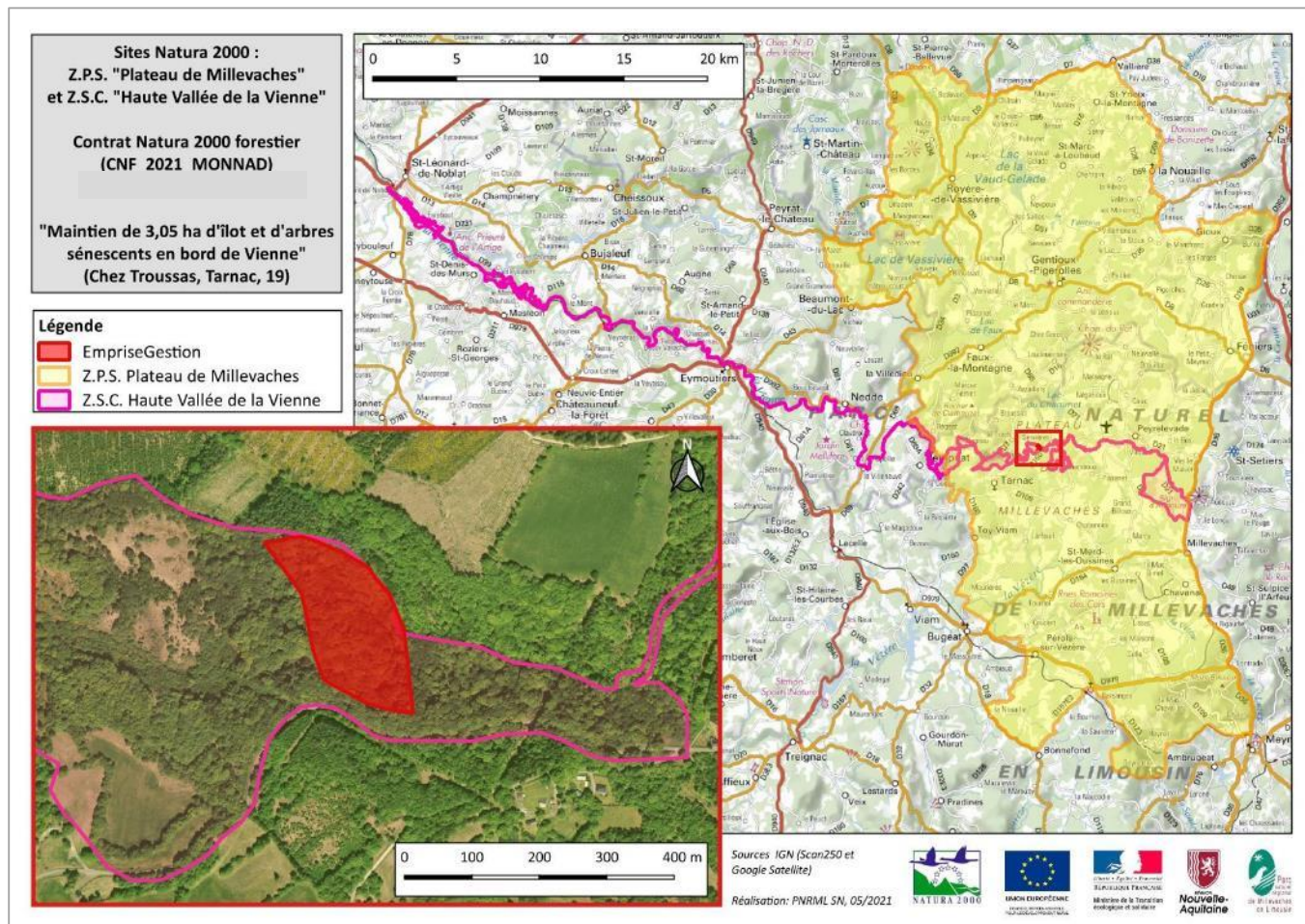


Figure 3 : Localisation et emprise du projet de contrat forestier Natura 2000

## C. Animation du volet MAEc

Au vu des négociations en cours entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE, la date de début provisoire de la réforme proposée de la nouvelle PAC (2021-2027) a été reportée au 1er janvier 2023.

Un règlement transitoire a été adopté pour les années 2021 et 2022. Celui-ci a permis de prolonger la plupart des règles de la PAC qui étaient en place pendant la période 2014-2020 tout en incluant également de nouveaux éléments.

C'est ainsi qu'en 2020, l'État avait décidé de prolonger d'un an, et sous certaines conditions, une grande partie des MAEc signées en 2015 et arrivant à échéance.

En 2021, les agriculteurs ont eu, cette fois-ci, la possibilité de reconduire certaines mesures, ou encore d'en changer et s'engager sur de nouvelles, tout cela pour une année (sauf exception, mesure LI\_NATU\_HE26 signée pour 5 ans).

Ci-après un tableau récapitulatif des mesures contractualisables en 2021 :

| Mesures      | Intitulés de la Mesure                                                                                                              | TO 1           | TO 2     | TO 3     | Durée MAEc |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------|----------|------------|
| LI_NATU_FO11 | Entretien des fossés et rigoles                                                                                                     | LINEA_06       |          |          | 1 an       |
| LI_NATU_RI02 | Entretien de ripisylves                                                                                                             | LINEA_03       |          |          | 1 an       |
| LI_NATU_ZH01 | Gestion des milieux humides sans amendement et sans pâturage hivernal                                                               | HERBE_03-UN>30 | HERBE_11 | HERBE_13 | 1 an       |
| LI_NATU_HE02 | Entretien de milieux patrimoniaux et des prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage                        | HERBE_03-UN>30 | HERBE_04 |          | 1 an       |
| LI_NATU_HE03 | Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux et de prairies sans amendement avec ajustement de la pression de pâturage | HERBE_03-UN>30 | HERBE_04 | OUVERT02 | 1 an       |
| LI_NATU_HE10 | Entretien de milieux patrimoniaux sans fertilisation via un plan de gestion pastorale                                               | HERBE_03-UN>30 | HERBE_09 |          | 1 an       |
| LI_NATU_HE13 | Maintien de la richesse floristique des prairies permanentes                                                                        | HERBE_07       |          |          | 1 an       |
| LI_NATU_HE18 | Maintien mécanique de l'ouverture de milieux patrimoniaux sans amendement via un plan de gestion pastorale                          | HERBE_03-UN>30 | HERBE_09 | OUVERT02 | 1 an       |
| LI_NATU_HE20 | Gestion extensive des prairies permanentes par retard de fauche et absence d'amendement                                             | HERBE_03-UN>30 | HERBE_06 |          | 1 an       |
| LI_NATU_HE24 | Plan de gestion pastorale                                                                                                           | HERBE_09       |          |          | 1 an       |
| LI_NATU_HE26 | Ouverture d'un milieu en déprise                                                                                                    | OUVERT_01      |          |          | 5 ans      |
| LI_PNRM_SHP1 | « Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux – maintien »                                                               | SHP_01         |          |          | 1 an       |
| LI_PNRV_SHP2 | « Mesure système herbagère et pastorale collective »                                                                                | SHP_02         |          |          | 1 an       |

↳ Plusieurs agriculteurs travaillent au cœur du site de la « Haute Vallée de la Vienne », c'est pourquoi un temps d'animation a été réservé aux concertations et travaux de mise en place de ces dispositions transitoires (relecture des cahiers charges, COTECH, PAEC).

Un temps d'animation a également été consacré à l'accompagnement des agriculteurs souhaitant s'inscrire ou perdurer dans cette démarche en 2021 (prise de contacts, rencontre avec les exploitants, visite de parcelles, discussion, cartographie des éléments surfaciques, montage de dossier, diagnostic d'exploitation, etc.).

## D. Animation avec d'autres outils financiers

### • **Financement LIFE :**

Le PNR ML travaille depuis 2018 à la construction d'une programmation visant la sauvegarde de la Moule perlière et de ses espèces accompagnatrices. C'est ainsi qu'il avait transmis en février 2020 un dossier complet pour une candidature à un LIFE « MAMAC ».

La Commission Européenne avait instruit défavorablement ce dossier et a fait le retour de son analyse. Le dossier déposé était bon, mais avec des points faibles (concertation et transversalité à large échelle, actions complémentaires liées à l'agriculture et à la forêt, ...).

Les protagonistes initiaux du LIFE « MAMAC » (PNR ML, PNR Périgord Limousin et l'Université de Limoges) ont donc été invités par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire à redéposer une programmation améliorée pour l'été 2020.

Bien que cette Concept Note établie ait été validée à l'automne 2020, la candidature au LIFE « MAMAC » n'a finalement pas pu aboutir par manque de co-financement et a donc été abandonné au début de l'année 2021.

• **Financement Région – appel à projet « Pastoralisme » :**

Le PNR ML, désormais territoire de montagne néo-aquitain, peut bénéficier des mêmes aides « pastoralisme » que les Pyrénées-Atlantiques. Ainsi les éleveurs mettant leurs brebis en estives sur le plateau de Millevaches, peuvent répondre aux 3 appels à projet de la région concernant les aides pastoralisme « gardiennage » et « investissement ».

La ZSC « Haute Vallée de la Vienne » est concernée par 2 estives. Ces 2 estives s'étendent sur environs 200 hectares, dont 54 hectares dans le site Natura 2000 et 46,59 hectares dans le projet d'extension (cf. Figure 4).

Ce pastoralisme permet d'entretenir environ 100 hectares dans ou à proximité du site Natura 2000, comprenant des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Tout comme les deux années précédentes, l'animatrice a contribué au dossier de demande d'aide « gardiennage » en ce début d'année 2021, en réactualisant le plan de gestion d'une des deux estives (Estive 2 = estive du groupement pastoral de Peyrelevade).

Le dossier établi doit permettre de financer le salaire du berger à hauteur de 80 %, contribuant ainsi à faire perdurer les estives du plateau de Millevaches et, de facto, maintenir l'entretien par pâturage d'habitats d'intérêt communautaire et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Sans gardiennage, ces milieux resteraient fort probablement à l'abandon.

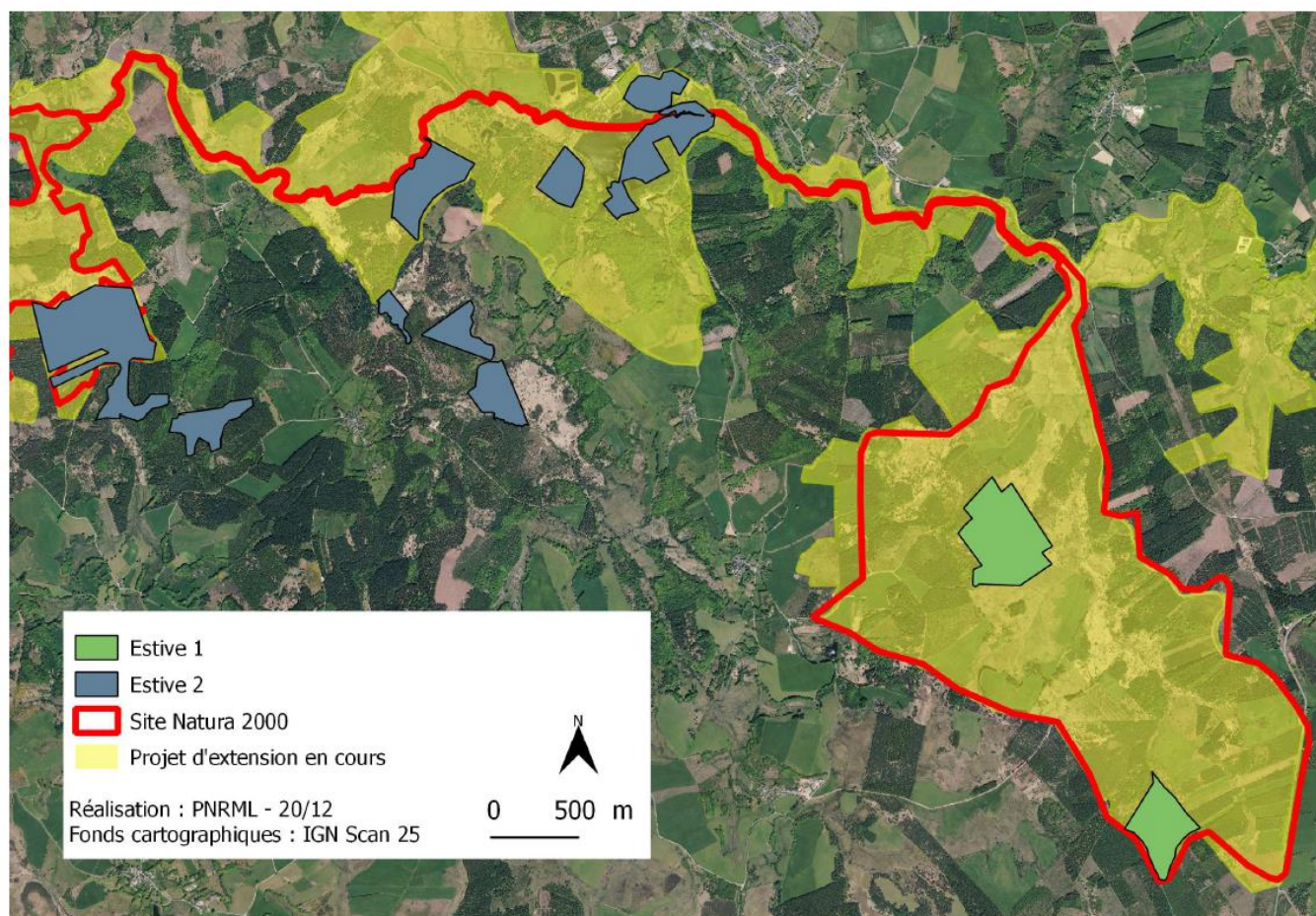


Figure 4 : Localisation des estives

### III. ASSISTANCE AU DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Nombre de jours prévus : 5

Nombre de jours consacrés : 6,93

Lors de cette période d'animation 2020-2021, l'avis de l'animatrice du site a été sollicité à plusieurs reprises, notamment pour :

#### • Labour de prairie en bord de Vienne à Rempnat (87) :

Courant 2020, un agriculteur exploitant des parcelles à Rempnat en bord de Vienne a contacté l'animatrice car il projetait de labourer ces terrains pour y mettre en place des prairies permanentes ou cultiver des céréales pour son bétail.

Au vu de la nature de la demande, voici les quelques sensibilités et préconisations qui ont été apportées à cet exploitant agricole :

- Rappel du règlement sanitaire départemental : zone de non-épandage de 35 mètres de large à respecter en bordure de rivière (zone hachurée en rouge sur la carte).
- Zone humide dans le secteur S1 (en jaune) : Ne pas labourer sur une bande de 3-5 mètres de large afin de préserver l'habitat.
- Deux habitats d'intérêt communautaire sont présents en bordure de rivière (mégaphorbiaie et forêt alluviale d'aulnes), ainsi qu'une espèce de plante patrimoniale (l'Euphorbe velue) qui est déterminante des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et dont le statut est « Quasi menacé » selon la liste rouge des plantes limousine (CBNMC, 2013) : L'ensemble de ces éléments doit être préservé.

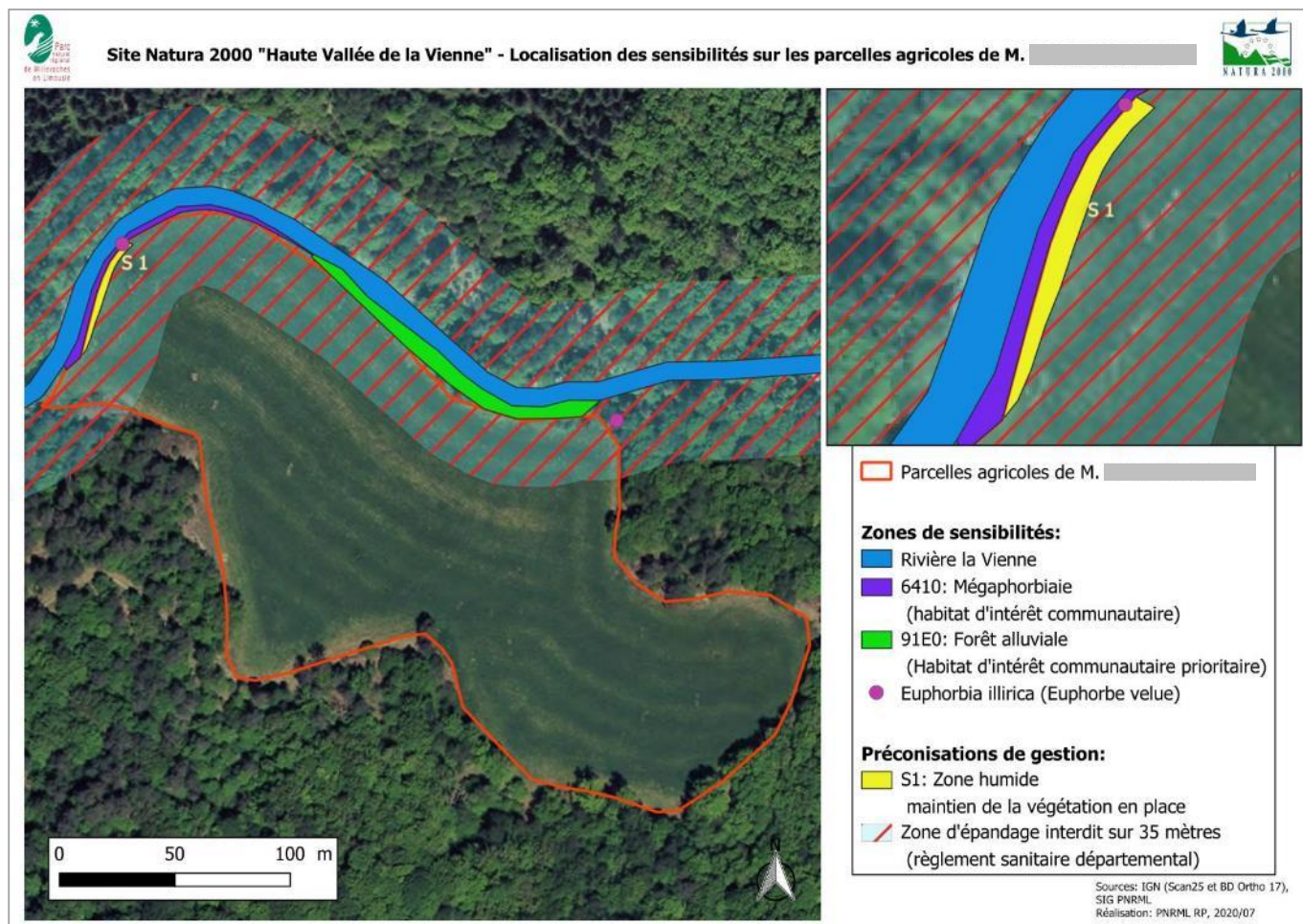


Figure 5 : Localisation des sensibilités naturalistes présentes dans l'emprise du projet

• **Certification FSC d'un boisement à Nedde (87) :**

Dans le cadre d'une certification FSC, un cabinet forestier a pris contact avec l'animatrice du site. Il souhaitait obtenir des informations et recommandations concernant les sensibilités naturalistes qui pourraient être présentes dans un boisement en bord de Vienne sur la commune de Nedde (87). La carte suivante leur a été communiquée ainsi que diverses préconisations.

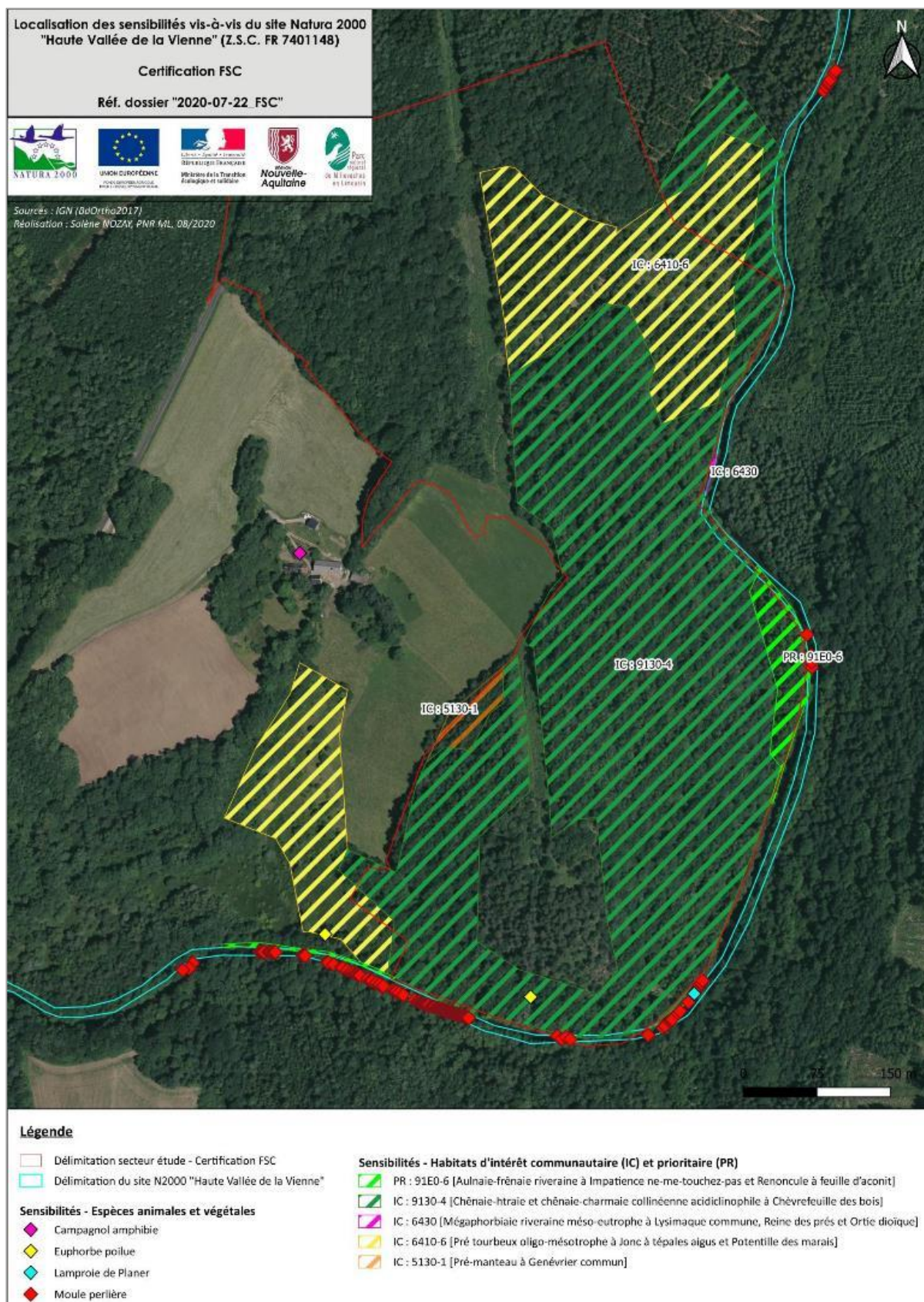


Figure 6 : Carte de localisation des sensibilités naturalistes

### • Plan simple de gestion et certification FSC à Tarnac-Peyrelevade (19) :

Dans le cadre de la rédaction d'un plan simple de gestion et de la certification FSC d'un ensemble de parcelles boisées sur les communes de Tarnac et Peyrelevade (19), un cabinet forestier a pris contact avec l'animatrice du site. Il souhaitait obtenir des informations et recommandations concernant les sensibilités naturalistes qui pourraient y être présentes.

La carte ci-après localise ces parcelles :

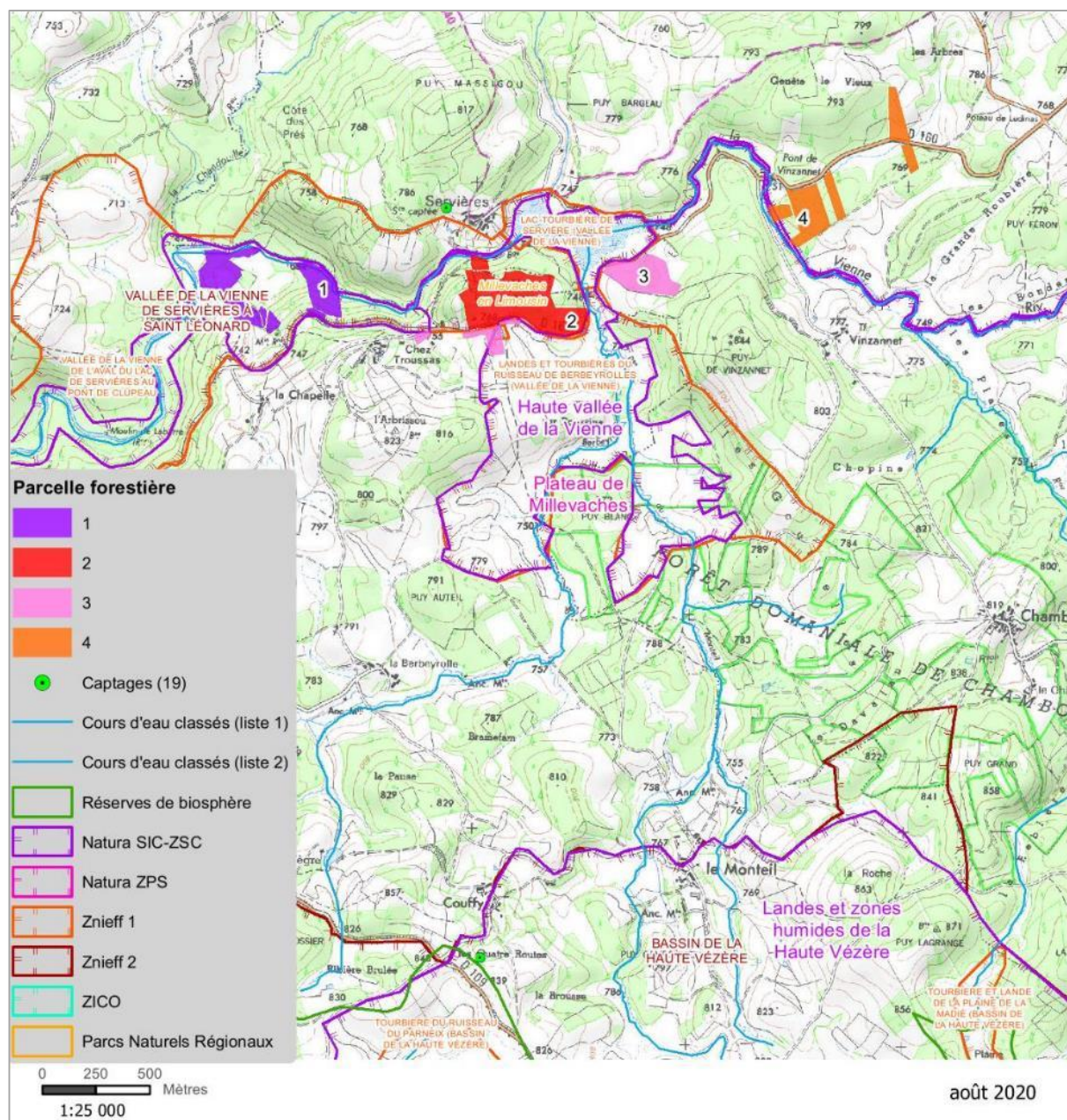


Figure 7 : Carte de localisation des parcelles pour lesquelles un PSG et une certification FSC a été établi

Dans le cadre de ce dossier, diverses recommandations ont été formulées. En résumé : Préserver les milieux ouverts d'intérêt communautaire (zones humides, landes sèches) ; Maintenir les peuplements feuillus les plus âgés et les boisements de pins sylvestres ; Privilégier la régénération naturelle dans les plantations de résineux (régénération qui a l'air bien en place dans les plantations de douglas de la partie centrale) ; Adapter les essences de reboisements aux conditions stationnelles et changements climatiques ; Maintenir les chandelles de bois morts et les gros arbres à cavités.

↳ À noter que c'est grâce à cette prise de contact que l'animatrice du site a pu proposer aux propriétaires le contrat forestier de « maintien de 3,05 ha d'îlots sénescents en bord de Vienne » sollicité en 2021 sur la commune de Tarnac (cf. § II.B, p.8). En effet, les parcelles concernées correspondent à l'entité violette « 1 » de la carte ci-dessus.

• **Pêches électriques dans le cadre du dossier de fin de concession du complexe Hydro-électrique de Peyrat-le-Château (EDF) :**

À l'automne 2020, un bureau d'études spécialisé dans l'étude des milieux aquatiques a contacté l'animatrice. Il était mandaté par EDF pour réaliser des inventaires piscicoles par pêche électrique sur des tronçons de diverses rivières alimentant le bassin versant de la Vienne.

Pas moins de 10 stations étaient prévues sur les 3 départements de l'ex-Limousin, sur les rivières suivantes : la Vienne (code « Vxxx »), la Chandouille (code « Cxxx »), La Maulde (code « Mxxx ») et le ruisseau du Dorat (code « Dxxx ») (cf. carte ci-dessous).

4 de ces pêches étaient directement planifiées sur la Vienne sur les communes de Saint-Sétiers, Peyrelevade, Tarnac et Rempnat (stations : « V0 », « V1 », « V2 » et « V3 »).

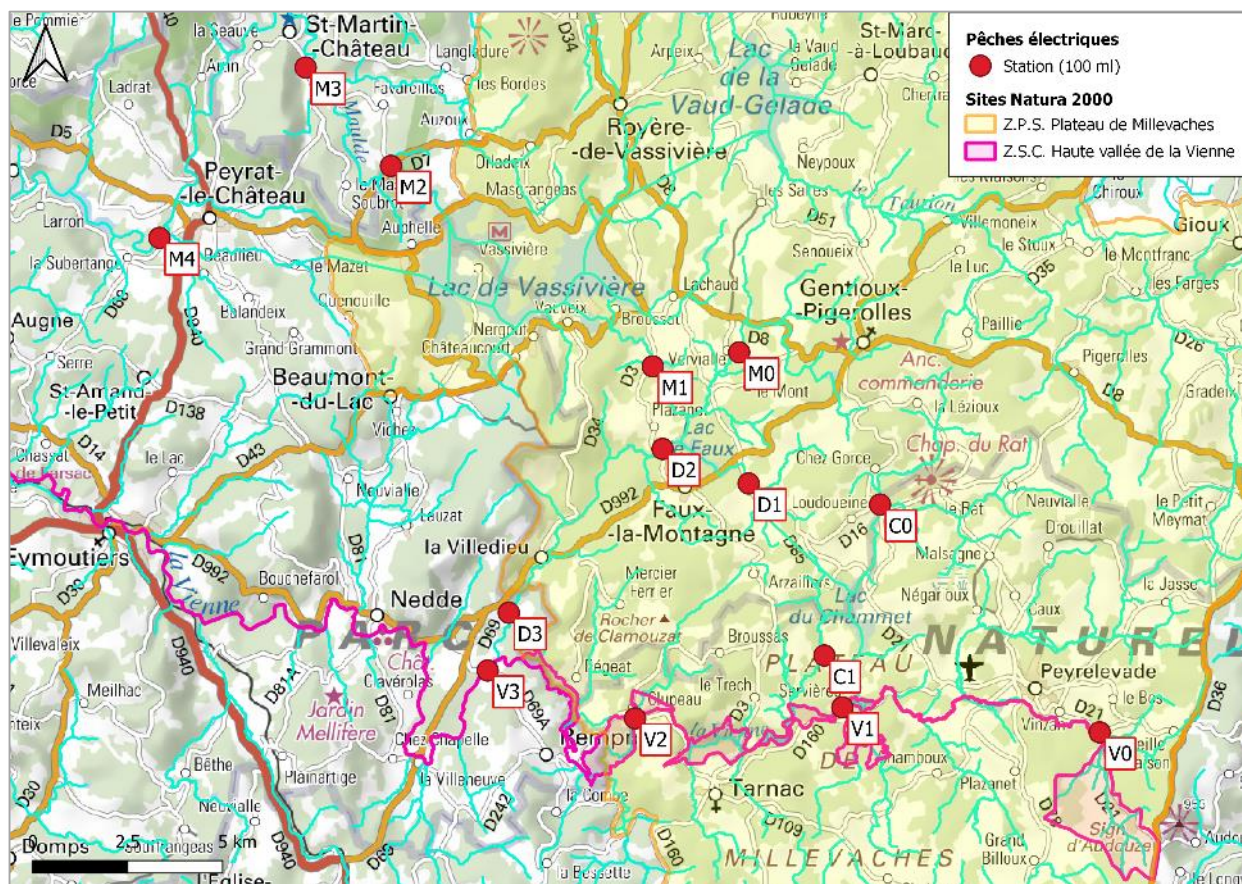


Figure 8 : Localisation des diverses stations de pêches électriques prévues dans le cadre du dossier de fin de concession du complexe Hydro-électrique de Peyrat-le-Château (EDF)

Les recommandations formulées par l'animatrice ont concerné :

- Certains habitats d'intérêt communautaire inventoriés à proximité immédiate des stations de pêches, certains étant même identifiés comme « prioritaires » : Limiter au maximum les impacts sur ces milieux (p.ex. y limiter le déplacement du personnel et le dépôt du matériel, etc.).
- Certaines espèces d'intérêt communautaire pouvant être directement ou indirectement impactées par ces pêches électriques, à savoir : la Moule perlière, les Écrevisses à pieds blancs, la Loutre d'Europe (dérangement), la Lamproie de Planer et le Chabot. À ce titre diverses préconisations ont été formulées : prospections de repérage au bathyscope pouvant impliquer le décalage de la station ; désinfection préalable du matériel ; manipulation délicate et limitée des poissons des espèces susmentionnées ; attention particulière et destruction des écrevisses exogènes ; etc.

Il a été également précisé que l'ensemble de ces recommandations devaient s'appliquer aux autres stations si ces mêmes sensibilités étaient constatées in-situ.

Pour information, les résultats de ces pêches ont été communiqués à l'animatrice du site et sont détaillés au § IV.D p.22.

## • Projet d'un écocentre à Nedde (87) :

Le propriétaire ayant sollicité l'avis de l'animatrice pour son projet de certification FSC (cf. § III, p.12) a également sollicité un appui auprès du SMAG du PNRML pour un projet de création d'écocentre pédagogique autour de la forêt à Nedde. Celui-ci serait composé :

- d'un lieu de conférence pouvant accueillir 25 à 30 personnes, d'un coin restauration, d'une salle d'exposition, d'un bureau et d'un espace de stockage ; bâtiment qui sera en autonomie complète (eau, électricité, chauffage).
- de sentiers pédagogiques en forêt (bord de Vienne, en forêt, autour de la zone humide, ...).

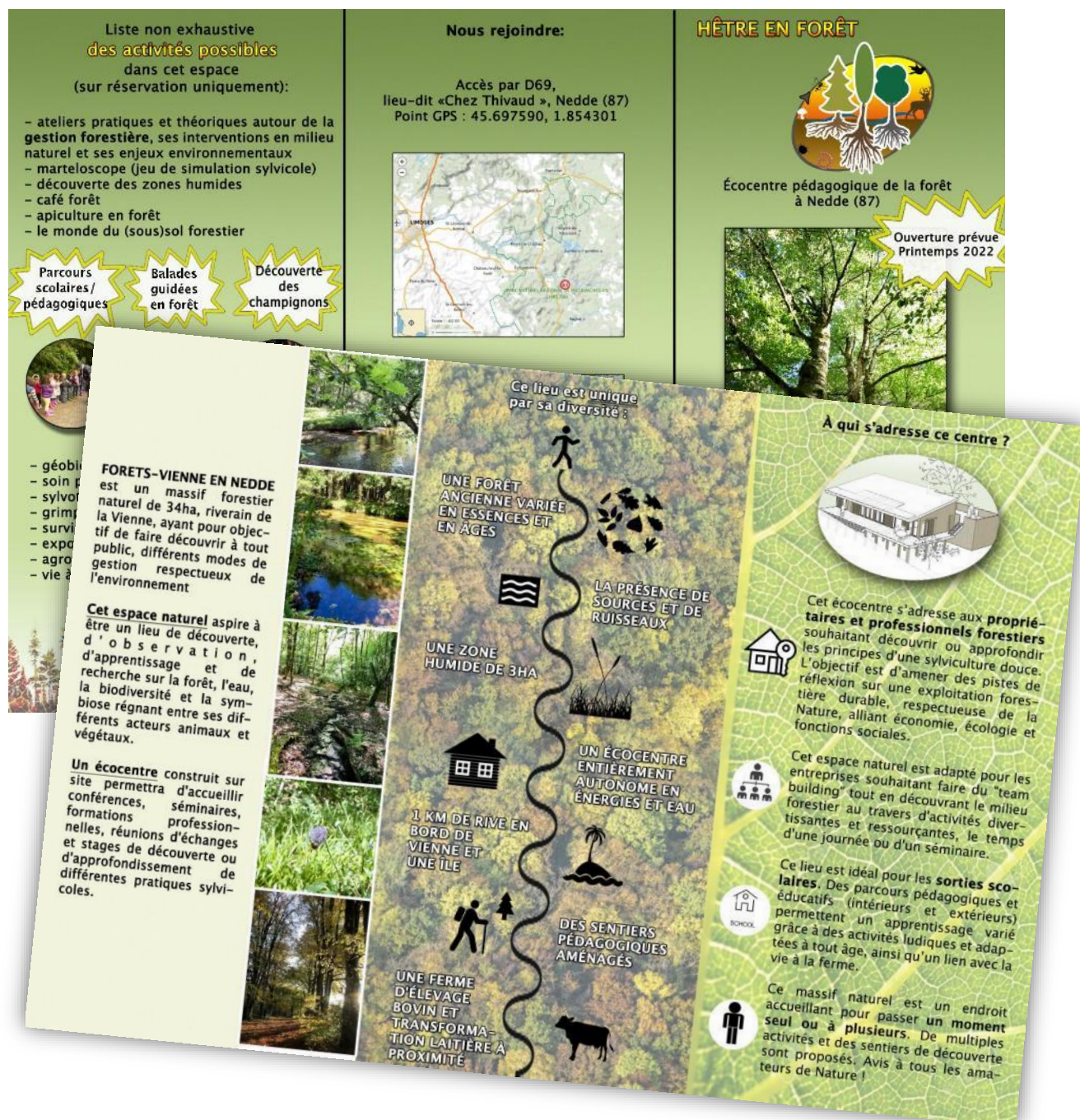


Figure 9 : Dépliant de promotion du futur écocentre pédagogique de la forêt à Nedde

L'idée est de pouvoir accueillir du public en forêt. Le fonctionnement serait sur réservation, pour des visites guidées pendant les périodes estivales notamment.

Le voisin de ce propriétaire est installé en élevage laitier ainsi qu'un apiculteur. Il a donc aussi été évoqué de possibles visites guidées sur ces exploitations.

### Calendrier prévisionnel du projet :

- Construction du bâtiment à l'automne 2021
- Aménagement des sentiers pédagogiques en 2021-2022
- Ouverture au printemps 2022

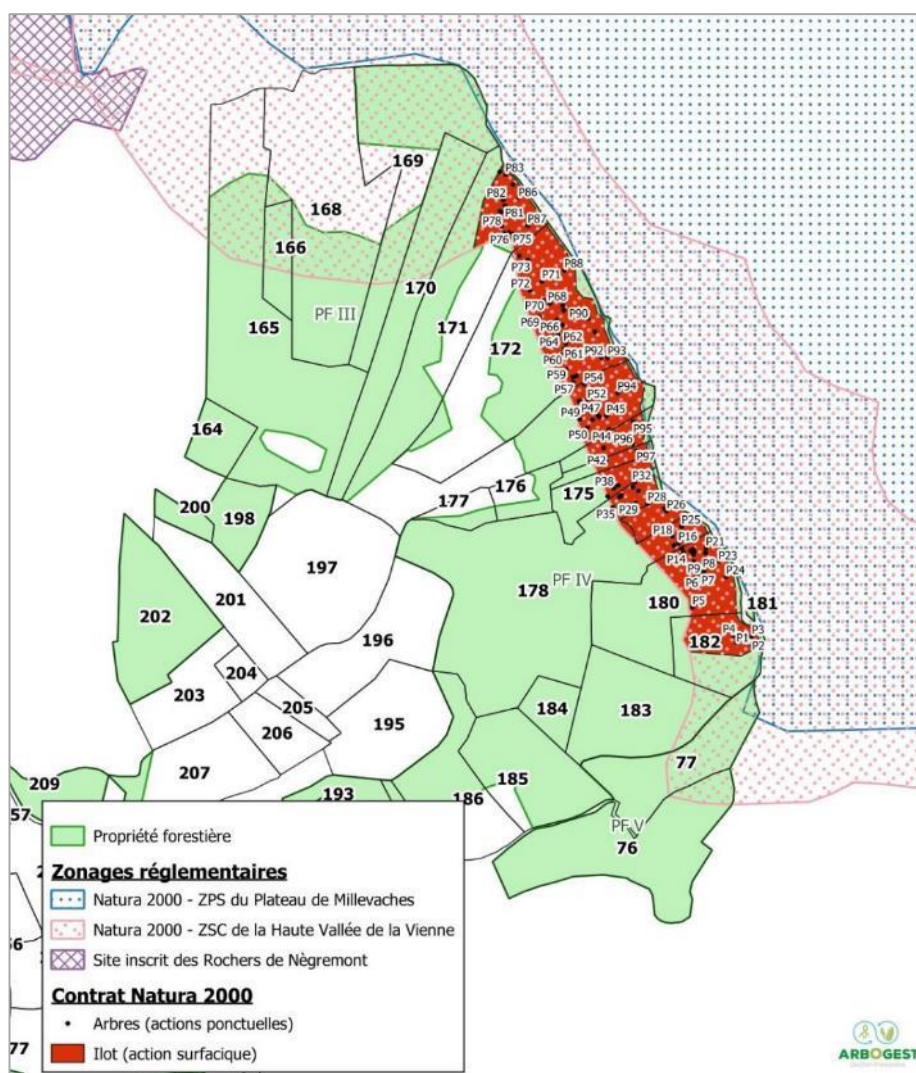
Du fait de la nature du projet et de la proximité immédiate de celui-ci avec la Z.S.C., l'animatrice du site a rencontré ce porteur de projet sur ses parcelles au début de l'année 2021. L'objectif de cette entrevue était de sensibiliser ce propriétaire aux divers enjeux naturalistes présents sur ses parcelles ou au sein de la Z.S.C. afin que ces éléments puissent être pris en considération lors de l'élaboration des supports pédagogiques qu'il compte créer ou encore lors des visites guidées qu'il souhaite encadrer dans le cadre de son projet.

Le propriétaire a été très réceptif à ces informations et une convention pour mieux définir l'appui technique et naturaliste pouvant être apporté à ce propriétaire par le SMAG PNRML est en cours de rédaction.

### • Plan simple de gestion et certification FSC à Tarnac-Peyrelevade (19) :

Dans le cadre de la rédaction d'un plan simple de gestion d'un ensemble de parcelles boisées sur les communes de Rempnat (87), un cabinet forestier a pris contact avec l'animatrice du site en fin d'année 2020. Il souhaitait obtenir des informations et recommandations concernant les sensibilités naturalistes qui pourraient y être présentes.

La carte ci-après localise les parcelles de ces propriétaires directement concernées par le site Natura 2000. À noter que ceux-ci avaient souscrits en 2019 un contrat Natura 2000 forestier de maintien d'îlot de sénescence en bord de la Vienne :



Outre les éléments propres au contrat Natura 2000 forestier déjà engagé, l'animatrice a communiqué la présence de deux stations d'une espèce protégée (l'Euphorbe velue) dans l'emprise du parcellaire de ces propriétaires afin qu'ils puissent le prendre en considération.

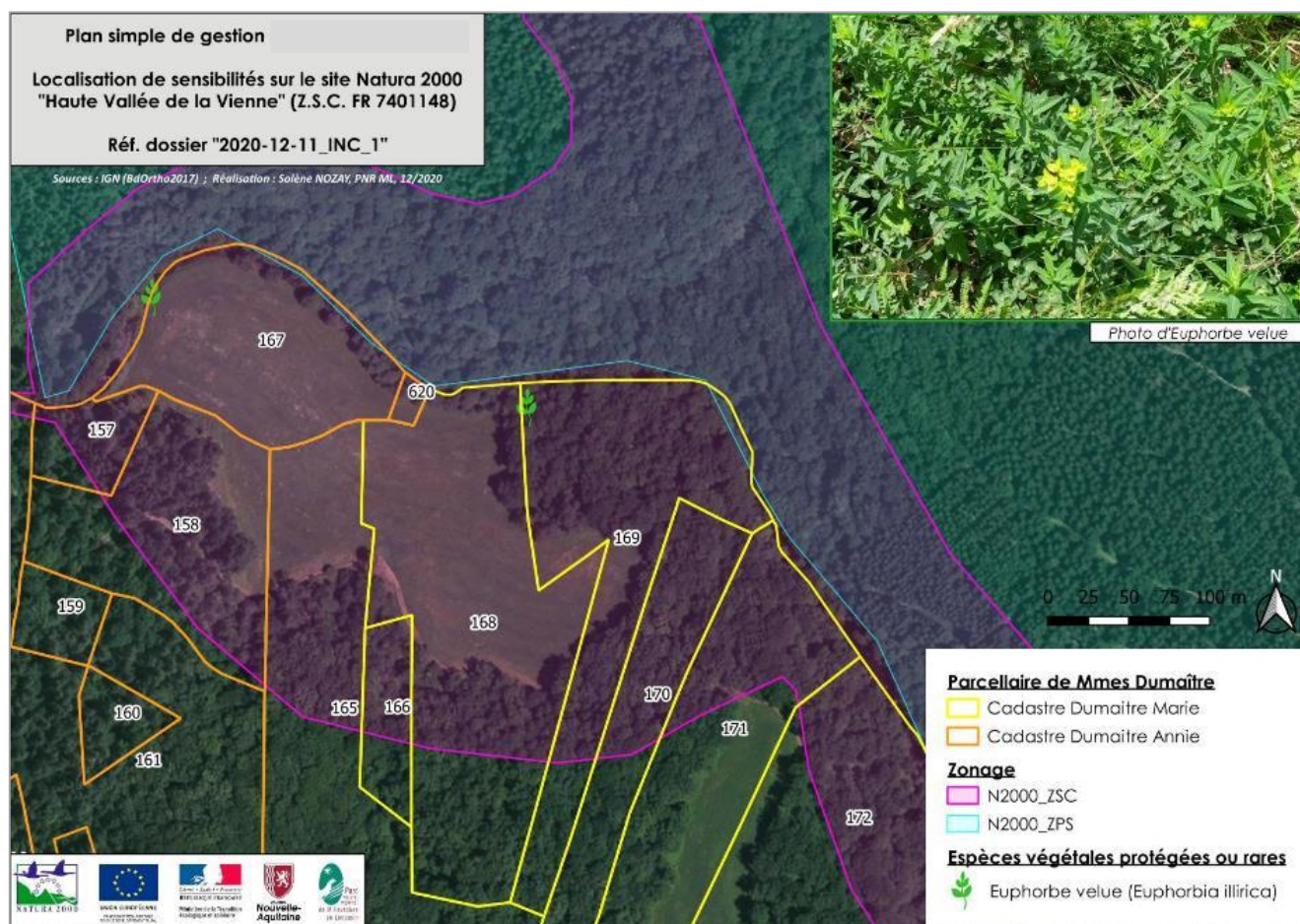


Figure 11 : Localisation des deux stations d'Euphorbe velue

Pour rappel, ce sont ces mêmes parcelles que l'exploitant agricole souhaitait labourer (dossier d'incidence en p. 11 de ce dossier).

#### • Maintenance du réseau électrique sur la ligne HTB 90KV de St-Léonard-de-Noblat / Veytisou (87) :

Dans le cadre de la maintenance du réseau électrique de la ligne haute tension entre St-Léonard-de-Noblat et Veytisou (87) prévue au second semestre 2021, le gestionnaire du réseau (RTE) a contacté l'animatrice du site en début d'année afin d'échanger sur les préconisations environnementales au sein de l'emprise du projet.

À noter qu'aucun des pylônes concernés par ces travaux de maintenance n'est dans le périmètre de la Z.S.C. (le plus près étant à plus de 200m).

Au vu des informations communiquées sur les travaux (localisation et type d'interventions), aucune incidence spécifique n'a été décelée vis-à-vis de ce projet.

Les seules préconisations communiquées à RTE ont été les suivantes :

- Faire attention à la propreté des lieux après les chantiers, notamment éviter de laisser du béton au sol ;
- Même si les travaux ne concernent pas une ZPS, les gorges de la Vienne abrite certaines espèces de rapaces qui pourraient nicher sur des pylônes ou à proximité, il est donc préférable de réaliser les travaux après le 01 septembre, et avant le 15 mars.

• **Mise en défens de cours d'eau au niveau de la zone de sources de la Roubière à Tarnac (19) :**

En 2021, un agriculteur a émis le souhait de vouloir souscrire une MAEc de ré-ouverture de milieux (LI\_NATU\_HE26) sur le secteur des sources de la Roubière (Tarnac, 19), petits affluents de la Vienne. L'objectif pour lui étant de remettre cette zone en pâturage (cheptel bovin).

Au vu de ces informations, l'animatrice a rencontré l'agriculteur in-situ pour identifier et lui présenter les différentes sensibilités naturalistes dans l'emprise de son projet (cours d'eau et zones humides notamment). À la suite de quoi, une nouvelle entrevue avec, cette fois-ci, une animatrice Zone humide du Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine et le Technicien de rivières de la Communauté de Communes « Vézère Monédières Millesources » a été orchestrée afin d'orienter au mieux cet agriculteur vers des mesures de mise en défens de cours d'eau (cloisonnement des enclos, clôtures, bac d'abreuvement, descente aménagée, etc.).

À l'heure de la rédaction de ce rapport, le dossier d'accompagnement est en cours.

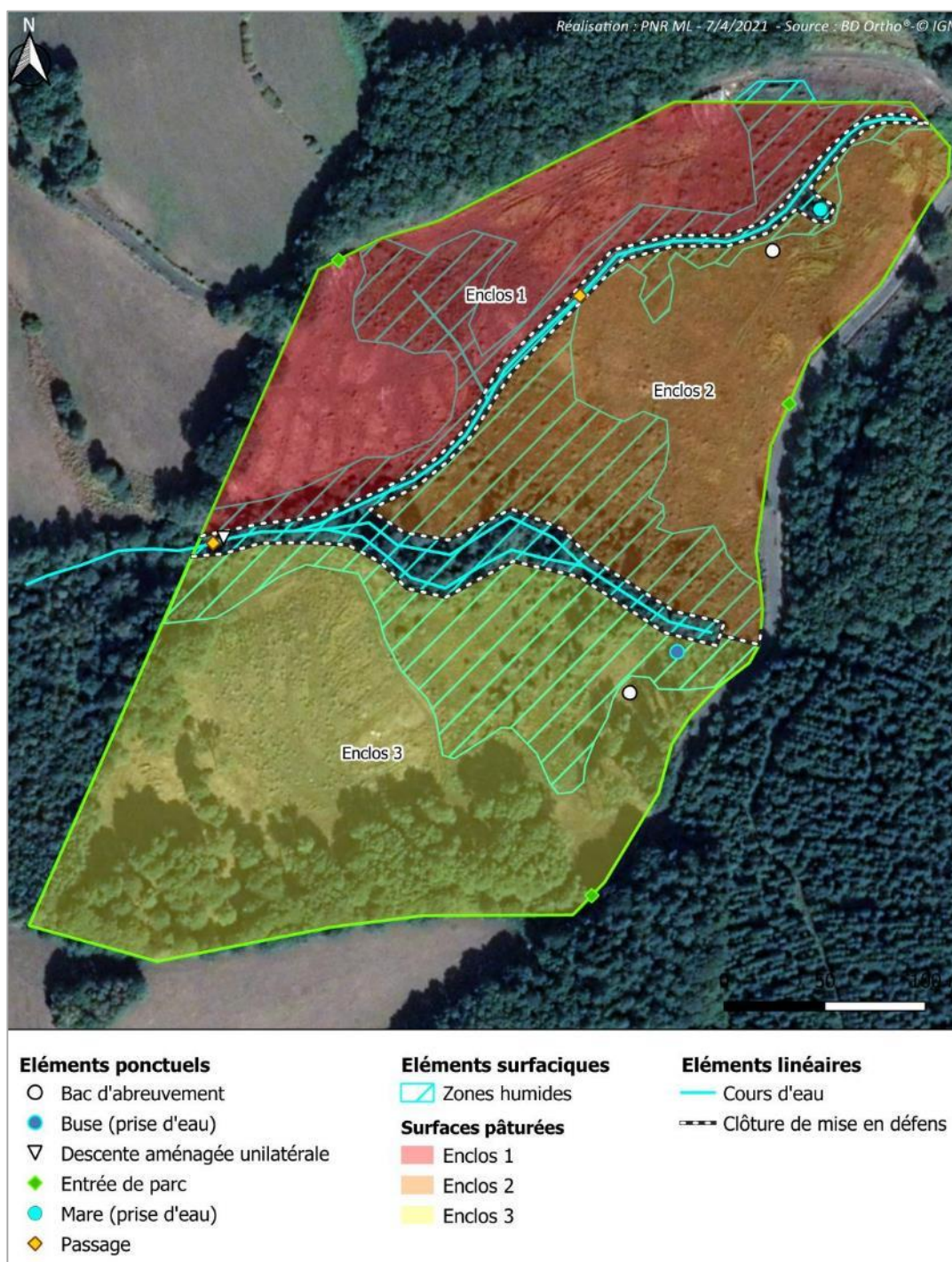


Figure 12 : Projet de remise en pâturage du secteur de sources de la Roubière (Tarnac, 19)  
Mise en défens des cours d'eau et des zones humides

• **Rehausse du barrage de Charnailat et effacement du seuil de la Varache (mesure compensatoire) sur la commune d'Eymoutiers (87) :**

En avril 2021, l'avis du SMAG du PNRML a été sollicité par la DDT de la Haute-Vienne sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour un projet de mise en conformité du barrage de Charnailat, au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. À noter que l'une des mesures compensatoires proposées dans le cadre de cette étude d'impact vise à effacer un seuil situé plus en aval au lieu-dit La Varache.

Les deux ouvrages transversaux étant localisés le long de la Vienne (commune d'Eymoutiers, 87). Le projet s'avère aussi bien concerné par la Z.S.C. de la « Haute Vallée de la Vienne » que par le contrat territorial « Sources en Action », coordonné par le PNRML et l'EPTB Vienne.

À ce titre, l'avis et les observations techniques ont été émis conjointement par :

- L'agent en charge des milieux aquatiques et de la coordination du programme précité ;
- L'agent en charge de l'animation du site Natura 2000.

Ceux-ci ont souligné l'intérêt du projet et du choix de la mesure compensatoire d'effacement. Pour autant, des évolutions techniques apparaissent indispensables concernant, en particulier, les modalités d'accès au seuil de la Varache (destruction d'habitats d'intérêt communautaire, non prise en compte d'éventuels impacts sur des espèces d'intérêt communautaire). D'autres préconisations présentées dans la note technique doivent également permettre d'améliorer considérablement la qualité du projet dans son ensemble. En conséquence de quoi, le SMAG a émis un avis favorable sous réserve des modifications sollicitées et précisées dans l'annexe technique de cet avis.

Le dossier est actuellement en cours d'analyse par les services instructeurs.

## **IV. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES – SUIVIS SCIENTIFIQUES**

**Nombre de jours prévus : 10**

**Nombre de jours consacrés : 2,34**

Lors de cette période d'animation, voici les éléments réalisés qui ont contribué au suivi scientifique et à l'amélioration des connaissances :

### **A. Étude et inventaires sur la Moule perlière**

Dans le cadre d'un appel à projet commandité par la Région Nouvelle-Aquitaine, un collectif d'experts (Limousin Nature Environnement (LNE), Société Limousine d'Étude des Mollusques (SLEM), Nature Environnement Consultant (N.E.C.) et Aurélien BESNARD (biostatisticien spécialisé en biologie de la conservation au Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive)) a mené une étude visant à améliorer les suivis de population de Mulette perlière, notamment dans les sites Natura 2000 de la Région.

C'est dans ce contexte que l'animatrice a participé avec eux, en juin 2020, à une journée d'inventaires sur des stations connues de Moule perlière sur divers tronçons de la Vienne.

L'objectif étant pour ce collectif de proposer :

- des protocoles reproductibles, comparables dans l'espace (entre les sites) et dans le temps (suivi).
- une synthèse des principales méthodes de dénombrements avec leurs hypothèses de mise en œuvre et des éléments d'analyses des données.

C'est le protocole de la CMR « virtuelle » (sans marquage ni capture des moules) qui a été utilisé lors de ces prospections.

Les résultats obtenus ont été analysés par la suite par ce collectif. En voici leur conclusion :

« Le suivi scientifique mis en œuvre sur la Vienne en 2014, et répété en 2020 a permis de modéliser statistiquement la population étudiée par la méthode N-mixture dans le cadre bayésien.

Cette méthode, bien que complexe, permet d'affirmer que la population de Moule perlière située entre « la côte de Serrut » (commune de Nedde) et le « Pont de la Villeneuve » (commune de Rempnat) a subi au cours de ces 6 dernières années une régression estimée :

- comprise entre 24 et 57 % (avec un intervalle de confiance à 95%),
- comprise entre 32 et 52 % (avec un intervalle de confiance à 80%).
- **Si ce déclin se poursuit ainsi, il y a 80% de probabilité que la population disparaisse entre 2037 et 2045, et 95% de probabilité qu'elle ait disparu d'ici 2051.**

[...] Les résultats de ce suivi de population confirment également les résultats des contrôles de stations effectués en 2020 plus à l'amont sur ce site Natura 2000 (Laborde et Al., 2020), qui laissaient présager d'une **régression inquiétante sur ce site considéré comme hotspot pour l'espèce**. Nous préconisons que ce suivi soit répété à l'identique (protocole, stations de suivi, matériel) si possible des 2021 sur l'ensemble des 51 stations de 2014, et à défaut, d'ici 6 ans (soit en 2026), sur les 16 stations de 2020.

Cette étude confirme l'urgence à agir en faveur de la Moule perlière, espèce d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat Faune Flore, et ce, au regard de l'effondrement de certaines populations sur un pas de temps relativement court eu égard à leur longévité notamment.

Rappelons ici l'un des résultats du suivi réalisé sur la Vienne entre 2014 et 2020, indiquant que si ce déclin se poursuit ainsi, **il y a 95% de probabilité que la population de Mulettes disparaisse d'ici 2051.**

Si tous les sites étudiés sont toujours occupés par l'espèce en 2020 (tout comme en 2014), **c'est bien la population dans son ensemble qui décline, et ce, assez rapidement**. Ce résultat illustre vraisemblablement une problématique de qualité des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin-versant, et donc, un besoin d'amélioration pour maintenir cette espèce. [...] ».

## B. Étude et inventaires sur les aulnaies-frênaies

En 2020, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a confié au Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC) plusieurs missions relatives au réseau Natura 2000. Parmi ces missions, une évaluation de l'état de conservation de l'habitat 91E0 "Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)".

Le site Natura 2000 de la « Haute Vallée de la Vienne » a été retenu dans leur échantillonnage, ainsi que les sites « vallée de la Vézère à Treignac » et « Vallée du Taurion », car ils abritent tous trois une surface significative de cet habitat.

C'est dans ce contexte que l'animatrice du site a été contacté par cette structure et qu'elle a accompagné, le 2 juin 2020, un agent du CBNMC sur diverses stations d'aulnaies-frênaies en bordure de Vienne pour y faire des inventaires floristiques.

Une fois les relevés faits, le travail du CBNMC va consister à comparer ces relevés phytosociologiques de 2020 avec ceux réalisés lors de la cartographie initiale des habitats en 2007, pour y détecter une éventuelle dynamique ou dérive trophique de l'habitat.

↳ À noter qu'au moment de la rédaction de ce document, le rapport d'étude du CBNMC est en cours de finalisation. Une fois établi, il est prévu qu'il soit communiqué à la DREAL et à l'animatrice du site.

En attendant, l'analyse comparative des relevés révèle que pour les stations réalisées en bordure de Vienne, les milieux, bien que peu typiques (absence de quelques espèces caractéristiques), sont relativement stables (peu de différences entre les relevés initiaux et ceux de 2020).

## C. Mise en place de placettes de suivi floristique dans l'emprise du contrat Natura 2000 non-agricole non-forestier à Tarnac (19)

9 placettes de suivi de flore sont prévues dans l'emprise du contrat Natura 2000 non-agricole non-forestier souscrit à Tarnac en 2020 (cf. § II.B p.4) afin d'analyser les effets de la remise en pâturage sur le secteur et de suivre l'évolution de la végétation, que ce soit dans les habitats de landes ou de tourbières.

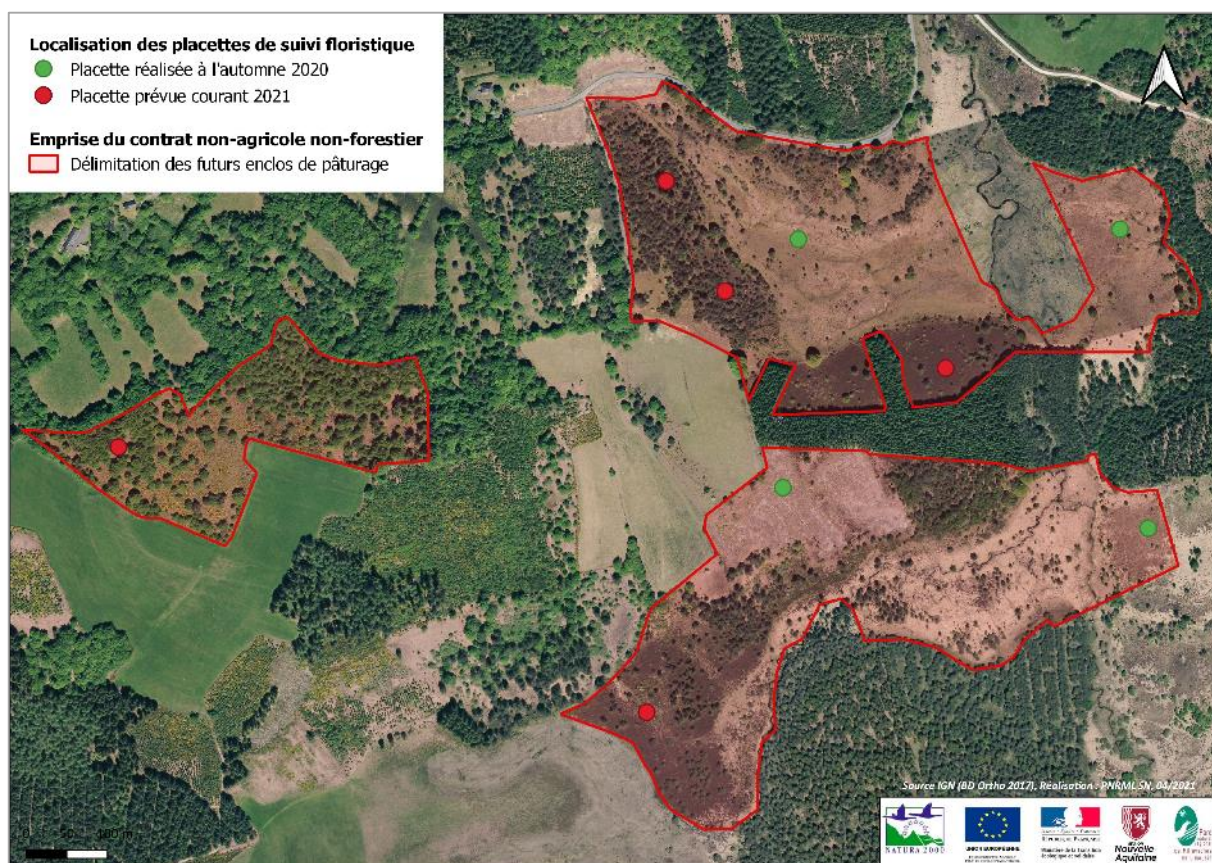


Figure 13 : Localisation des placettes de suivi dans l'emprise du contrat non-agricole non-forestier

À l'automne 2020, 4 placettes ont déjà été mises en place avec l'aide d'un agent du Conservatoire Botanique National du Massif-Central. Les 5 autres sont prévues en milieu d'année 2021. À noter que les inventaires floristiques réalisés dans ce cadre serviront de référentiel initial pour l'étude de suivi.



Figure 14 : Deux des parcelles réalisées à l'automne 2020.

## D. Autres

### • Bilan des pêches électriques :

Dans le cadre d'un dossier d'incidence, un bureau d'études a réalisé des inventaires piscicoles sur certaines localités de la Vienne (cf. § III, p.14).

Voici les résultats d'inventaires obtenus sur ces stations :

- « V0 » à Saint-Sétiers : Chabot, Loche, Truite et Vairon
- « V1 » à Peyrelevade : Chevaine, Goujon, Perche soleil, Tanche, Truite et Vairon
- « V2 » à Tarnac : Goujon, Loche, Truite et Vairon.
- « V3 » à Rempnat : Chevaine, Goujon, Loche, Truite, Vairon et Écrevisse signal

Notons qu'il a été indiqué la capture d'un juvénile de **Chabot**, espèce d'intérêt communautaire, sur la station « V0 » (à savoir à proximité des sources de la Vienne), alors que cette espèce a été déclarée absente de ce secteur que ce soit au niveau des données historiques que des données plus récentes (cf. extrait de l'"Atlas des poissons du Limousin") = zones noires (carte de gauche) et zones rouges (carte de droite) ci-dessous.

Cette donnée étonnante (photo à l'appui) est considérée avec la plus grande prudence par le bureau d'étude ayant réalisé ces pêches. Rappelons que selon les dires d'experts cette espèce est limitée au-dessus de 600 mètres d'altitude, et que nous sommes tout de même ici sur une station à presque 810 m d'altitude.

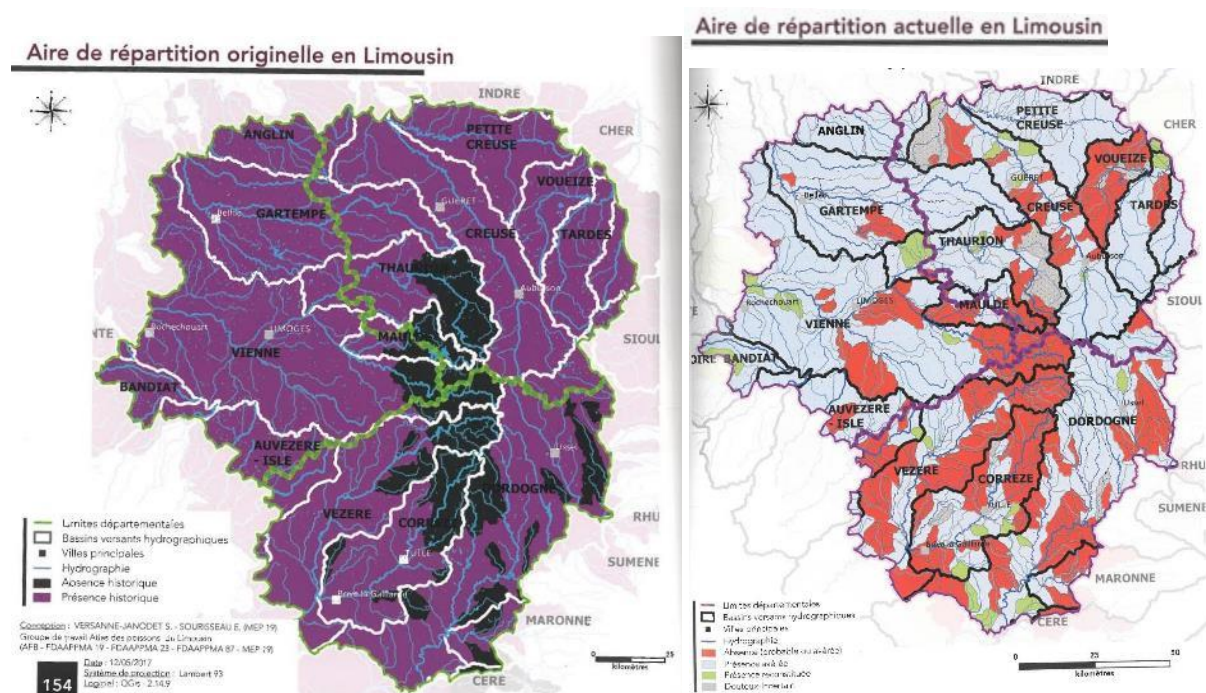


Figure 15 : Cartes de l'aire de répartition originelle et actuelle du Chabot en Limousin (extraites de l'Atlas des poissons du Limousin)

### • Données spontanées :

Lors de l'animation 2020-2021, diverses données naturalistes ont été récoltées lors de visites de terrain (animations grand public, prospections diverses, dossier incidences, etc.).

Celles-ci ont été saisies dans la base de données espèces du PNR ML pour agrémenter et/ou compléter celles déjà existantes.

À terme, l'ensemble des données naturalistes de ce site sera mis en ligne par le SIGiste du PNRML et sera accessible au tout public via une application web et mobile servant à saisir, gérer et diffuser des données faune et flore (principe de visualisation par maillage).

## V. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

Nombre de jours prévus : 10

Nombre de jours consacrés : 8,29

### A. Outils de communication

#### 1. Site internet dédié

Le site internet de la ZSC « Haute Vallée de la Vienne » est opérationnel depuis 2015. Il est remis à jour ponctuellement par l'animatrice (actualités, nouveautés, publicité des animations, bilan d'activité, etc.).

Adresse : <http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/>

Rappelons que la publicité de ce site internet continue à être effectuée dans les documents de communication propres au Parc (site internet du PNR, journaux du Parc, etc.).

Les statistiques du site internet indiquent 252 visites durant la période d'animation 2020-2021.

#### 2. Plaquettes de communication

Aucune plaquette ou lettre de liaison n'a été éditée cette année. Cependant des exemplaires du dépliant 8 pages (4 volets) édité en 2017 sont toujours disponibles (Figure 16). Ils ont été distribués lors d'évènement tels que les animations grand public, interventions scolaires, etc.

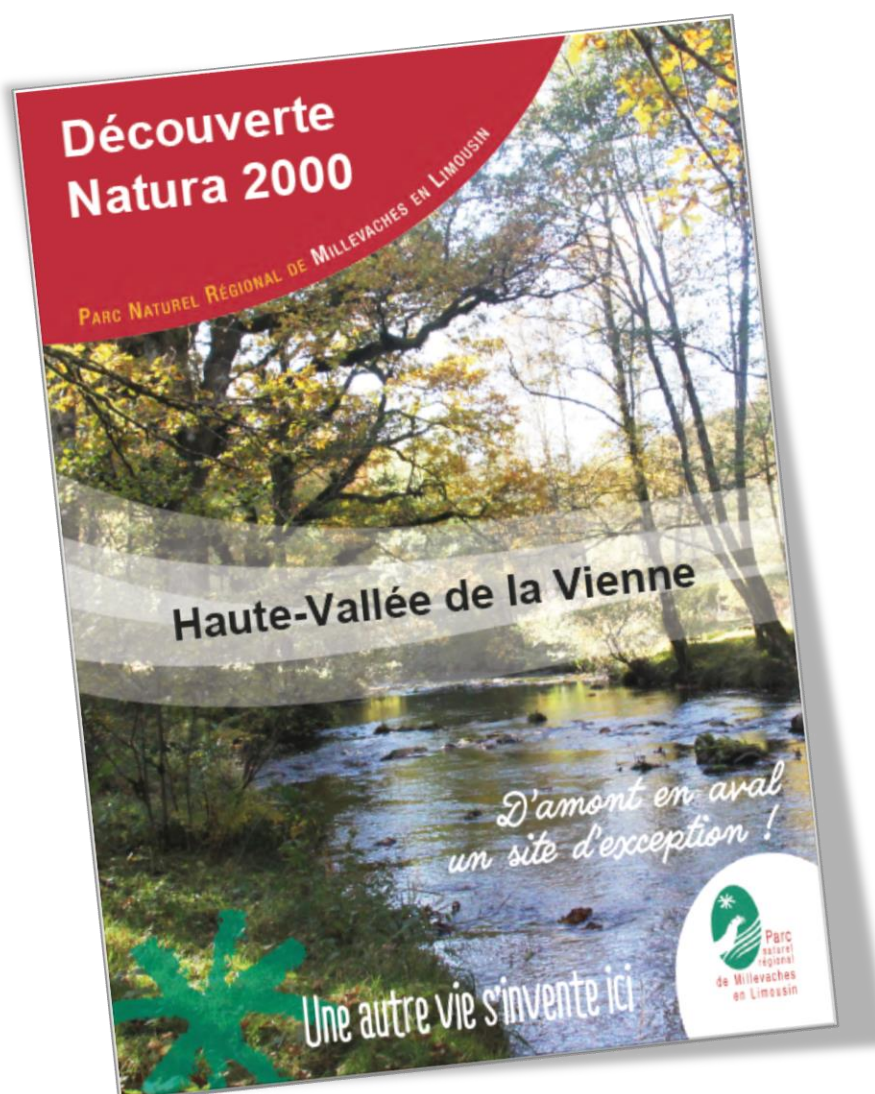


Figure 16 : Plaquette de communication

### 3. Article dans le magazine « Image & Nature »

Au début de l'été 2020, une journaliste a rencontré et interviewé l'animatrice du site.

À l'issue de cette rencontre, un article de 6 pages est paru dans le bimestriel n°112 du magazine « Image & Nature » sous l'intitulé « Itinéraire Nature » (p.52 à 57 du magazine). Il est paru courant de l'été, le 15 août.

Ce dernier présente de façon relativement générale le Parc Naturel Régional de Millevaches et sa biodiversité. Des focus y ont également été fait sur certains sites remarquables, dont les sites Natura 2000 du Plateau de Millevaches, avec un petit encart sur celui de la « Haute Vallée de la Vienne » en p. 56 du magazine.

Vous trouverez cet article en Annexe 1 p.36.

### 4. Création d'un diaporama de présentation de Natura 2000 et du site de la Z.S.C.

Afin de pouvoir expliquer facilement au tout public lors de manifestations (réunions, animations, etc.) ce qu'est le réseau Natura 2000 et en quoi consiste l'animation d'un site, l'animatrice a conçu un diaporama de présentation lors de cette période d'animation.

Vous le trouverez en Annexe 2 p. 37.

## B. Organisation, participation à des sorties / manifestations

### 1. Animations grand public réalisées en 2020

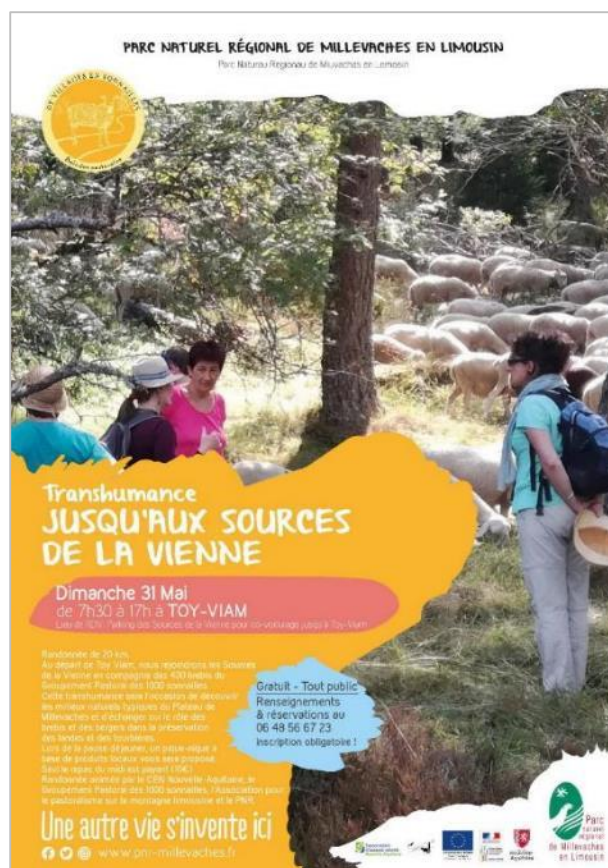
3 animations grand public étaient planifiées en 2020 :

- Dimanche 31 mai, « Transhumance jusqu'aux sources de la Vienne » (GP Mille sonnaillies, CEN Nouvelle-Aquitaine, PNR ML) : Animation annulée en raison du contexte sanitaire (COVID-19).

- Samedi 4 juillet, « Découverte de la ripisylve, au fil de l'eau... » (canoë Kayak Club d'Eymoutiers et PNRML) : 15 personnes ont participé à cette sortie.  
<http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/actualites/animation-grand-public-du-04-juillet-2020-bilan>

- Jeudi 13 août, « Balade aux sources de la Vienne » (PNRML) : 14 personnes ont participé à cette sortie.  
<http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/actualites/animation-grand-public-du-jeudi-13-aout-bilan>

↳ Les affiches de ces animations ont été réalisées par la chargée de communication du PNR de Millevaches (cf. ci-contre et ci-après). Elles ont été diffusées aux mairies concernées et alentours, aux offices de tourisme, sur les réseaux sociaux, etc.



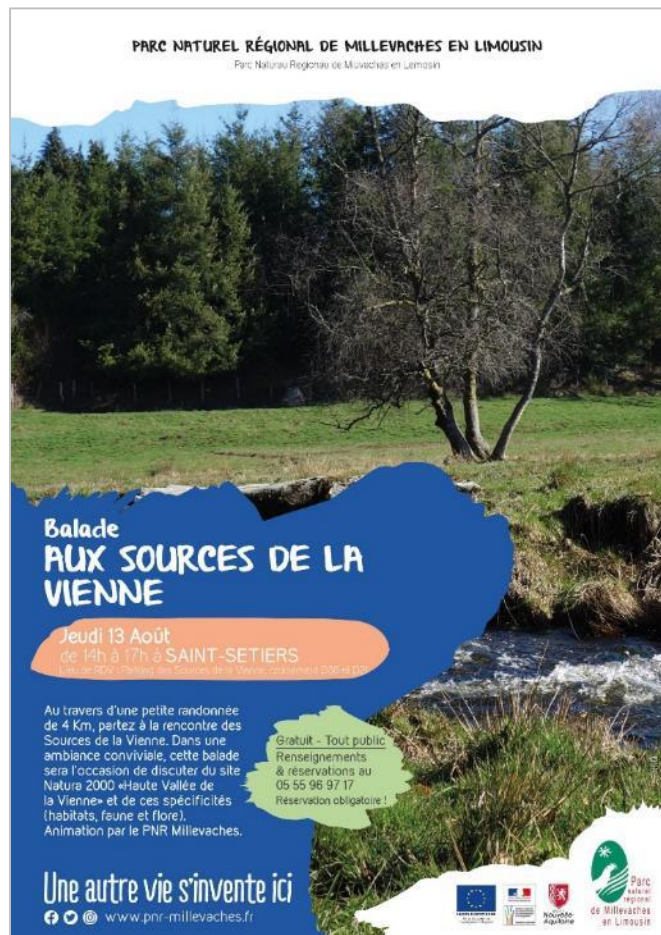
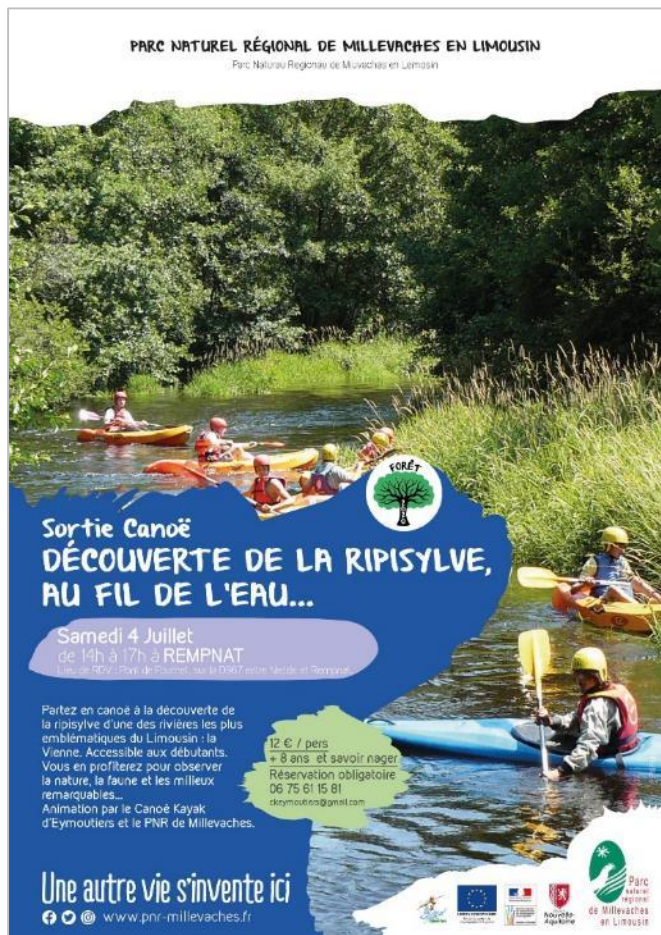


Figure 17 : Affiches des animations grand public organisées en 2020

↳ Toutes ces animations à destinations du grand public ont eu lieu à l'intérieur du périmètre Natura 2000 « Haute Vallée de la Vienne ». Lors de celles-ci, l'animatrice du site a pu présenter : le programme Natura 2000 et ses outils, certains habitats et espèces de la Directive « Habitat Faune Flore », des méthodes de gestion, etc.

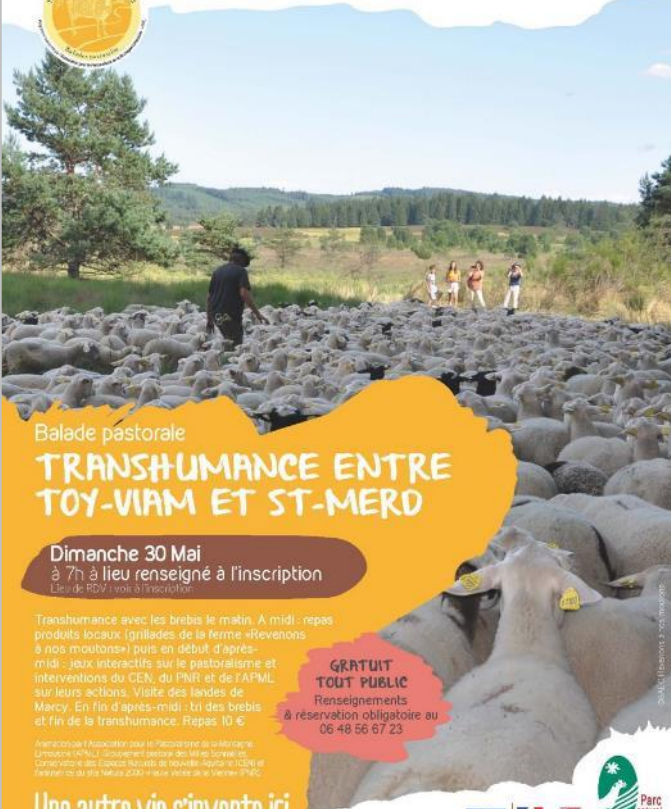
## 2. Animations grand public prévues en 2021

Cette année, 3 nouvelles animations sont prévues sur le site N2000 de la « Haute Vallée de la Vienne » :

- Dimanche 30 mai : « Transhumance jusqu'aux sources de la Vienne » (animation menée en partenariat entre le « Groupement Pastoral Mille sonnaillies », l'« Association Pastorale de la Montagne Limousine », le « Conservatoire des Espaces Naturels » de Nouvelle-Aquitaine et l'animatrice du site N2000)
- Samedi 3 juillet : « Découverte de la Vienne, au fil de l'eau... » (animation menée en partenariat entre le Canoë Kayak Club d'Eymoutiers et l'animatrice du site N2000).
- Jeudi 29 juillet : « Soirée découverte des chauves-souris » (animation menée en partenariat entre le GMHL et l'animatrice du site N2000).

↳ Les affiches de ces animations ont été réalisées par la chargée de communication du PNR de Millevaches (cf. ci-après). La promotion de ces manifestations se fera par les mêmes outils que pour les animations des années précédentes, à savoir : les divers moyens de communication du Parc (site internet du PNR, réseaux sociaux (Facebook, Twitter), journal estival du Parc, mailing aux Offices de Tourisme locaux, etc.).

**PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN**  
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

**Balade pastorale**  
**TRANSUMANCE ENTRE TOY-VIAM ET ST-MERD**

**Dimanche 30 Mai**  
à 7h à lieu renseigné à l'inscription  
Lieu de RDV : voir à l'inscription

Transhumance avec les brebis le matin. A midi : repas produits locaux (grillades de la ferme «Revenons à nos moutons») puis en début d'après-midi : jeux interactifs sur le pastoralisme et interventions du CEN, du PNIT et de l'APML sur leurs actions. Visite des landes de Marcy. En fin d'après-midi : loi des brebis et fin de la transhumance. Repas 10 €

**GRATUIT TOUT PUBLIC**  
Renseignements à réservation obligatoire au 06 48 56 67 23

Organisation : Association pour le Patrimoine de la Montagne Limousine (APML) - Département Limousin des Jardins de France - Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) et Fédération du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

**Une autre vie s'invente ici**  
www.pnr-millevaches.fr



**PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN**  
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



**Sortie canoë**  
**DÉCOUVERTE DE LA VIENNE AU FIL DE L'EAU...**

**Samedi 3 Juillet**  
Après-midi à SAINT-DENIS-LES-MURS  
Lieu de RDV : voir à l'inscription

Partez en canoë à la découverte d'une des rivières emblématiques du Limousin : la Vienne. Ce parcours, permettra de se fondre dans la nature et d'observer la faune patrimoniale et les milieux remarquables de ce territoire. Une occasion de discuter du site Natura 2000 de la «Haute Vallée de la Vienne» et des espèces végétales et animales qui la peuplent.

**+ 8 ANS**  
**ET SAVOIR NAGER**  
15€/pers., renseignements et réservation obligatoire au 06 31 74 84 59 ou 05 55 96 97 17

**Une autre vie s'invente ici**  
www.pnr-millevaches.fr



**PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN**  
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



**Balade découverte**  
**SOIRÉE DÉCOUVERTE DES CHAUVES-SOURIS**

**Jeu 29 Juillet**  
à 20h30 à EYMOUTIERS  
Lieu de RDV : voir à l'inscription

Venez découvrir le monde des chauves-souris avec une petite déambulation nocturne. Différents points d'arrêt permettront d'aborder la thématique du déplacement de ces espèces et de leur adaptation dans un environnement anthropisé.

**GRATUIT TOUT PUBLIC**  
Renseignements à réservation obligatoire au 06 31 74 84 59 ou 05 55 96 97 17

Animation proposée par le Groupe Mammifères et l'écologie du Limousin (GML) et l'association du site Natura 2000 «Haute Vallée de la Vienne» (PNV)

**Une autre vie s'invente ici**  
www.pnr-millevaches.fr



Figure 18 : Affiches des animations grand public prévues en 2021

## VI. SOUTIEN À L'ARTICULATION DE NATURA 2000 - VEILLE À LA COHÉRENCE DES PROGRAMMES D'ACTIONS SUR LE SITE, CONSEILS EN AMONT

**Nombre de jours prévus :** 7

**Nombre de jours consacrés :** 2,77

Dans le cadre de l'application de sa Charte, le Parc veille à la bonne intégration des enjeux biodiversité dans la stratégie du territoire. En particulier dans le cadre des diverses sollicitations et demande d'avis d'évaluation environnementale, mais aussi dans celui de la Charte forestière, de la Charte Paysagère, des documents d'urbanisme, de la Candidature RICE du PNRM, du projet de territoire sur les ENR, ...

- Le responsable du Pôle Gestion de l'espace et/ou l'animatrice du site assistent aux différentes réunions ayant trait à ces questions de stratégies et de programmes d'actions. Ils s'assurent qu'ils sont en cohérence avec les enjeux Natura 2000 en général, et plus particulièrement avec ceux du site de la « Haute Vallée de la Vienne ».
- De son côté, l'avis de l'animatrice du site a été sollicitée par de nombreuses personnes dans le cadre de dossier d'incidences (cf. § III, p.11).
- L'animatrice a aussi participé à différentes réunions dans le cadre du PAEc 2021 (cf. § II.C, p.8).
- L'animatrice a participé aux réunions / groupes de discussions ayant trait au LIFE « MAMAC » (cf. § II.D, p.9).
- En début d'année 2021, l'animatrice a également assisté au COPIL du programme « sources en actions » (Contrat Territorial Vienne Amont = Outil proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin de mettre en œuvre des actions sur les milieux aquatiques au sein du bassin versant de la Vienne sur la partie amont).
- Pour finir, durant l'animation d'avril 2020 à avril 2021, l'animatrice a continué à participer au projet de rédaction de la "Stratégie Régionale pour la Biodiversité" (SRB). Ce volet est expliqué plus en détails ci-après.

### A. Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)

Depuis la Convention sur la Diversité Biologique (1992), les Stratégies Européenne et Nationale pour la Biodiversité sont en cours d'élaboration. Ces dernières donnent un cadre pour définir une Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) propre à la Nouvelle-Aquitaine.

Son objectif est simple : bâtir une stratégie d'action commune pour la reconquête de la biodiversité, basée sur la mobilisation de tous, la solidarité écologique, des modèles de développement préservant les écosystèmes, et des politiques publiques cohérentes et efficaces.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine est co-pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État, à travers la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Office Français de la Biodiversité, en lien également avec les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine assure la coordination technique, l'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement appuie la mise en œuvre de la concertation, et le Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature apporte son appui méthodologique. Les acteurs du territoire y sont étroitement associés : collectivités, organismes environnementaux, acteurs socio-économiques, scientifiques...

Résultat d'un important travail collectif, le diagnostic et les enjeux partagés du territoire permettent de construire collectivement les objectifs stratégiques et le cadre d'action de la SRB (état de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, pressions exercées par les activités humaines, et politiques et acteurs en place).

Les travaux collectifs engagés lors de l'état des lieux de la biodiversité néo-aquitaine ont mis en évidence 7 enjeux majeurs. Ces grands enjeux constituent le socle partagé à partir duquel les acteurs de notre territoire vont se fixer des objectifs et entrer en action.

Au cœur de la Stratégie Régionale, ces enjeux s'articulent autour d'une ambition commune : préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.

↳ L'animatrice a participé au projet de rédaction de la "Stratégie Régionale pour la Biodiversité" (SRB). Sur la période d'animation 2020-2021, elle a assisté à divers groupes de travail et réunions organisées par la Région (visio-conférences) afin que les sensibilités, enjeux et outils propres au réseau Natura 2000 soient pris en considération dans l'élaboration du document stratégique.

En Annexe 3 (p.45) vous trouverez une plaquette informative éditée par La Région Nouvelle-Aquitaine concernant la SRB et le travail en cours.

conservation habitats

Annexe p 36

89 habitats d'intérêt communautaire recensés en Nouvelle-Aquitaine

67 % des HIC connus en France sont présents en Nouvelle-Aquitaine.

38% des HIC connus dans l'Union Européenne sont présents en Nouvelle-Aquitaine.

Source: CBNSA 2020

### Les habitats remarquables et protégés

De nombreux habitats naturels à très haute valeur patrimoniale sont présents en Nouvelle-Aquitaine. Citons par exemple certaines végétations dunaires endémiques, les bas-marais alcalins et tourbières acidiphiles en situation précaire de conservation, les landes humides, les landes atlantiques basques, les gazons amphibies oligotrophes, les pelouses acidiphiles, les prés paratourbeux, les prairies humides des petites vallées alluviales, les pavements calcaires des hauts karsts pyrénéens...

Un travail important reste toutefois à entreprendre en Nouvelle-Aquitaine pour évaluer et hiérarchiser les enjeux de conservation sur les habitats naturels. Il n'existe pas à l'heure actuelle de liste hiérarchisée des habitats à enjeux. C'est à partir du catalogue régional des habitats ainsi que sur la connaissance fine des végétations que pourront être évalués les enjeux, et à terme être dressée une Liste rouge des végétations et habitats naturels.

Ainsi, la préservation des habitats naturels s'appuie aujourd'hui essentiellement sur la directive Habitats au sein du réseau Natura 2000 ; la directive Habitats a constitué un des principaux leviers pour la connaissance et la préservation des habitats en Nouvelle-Aquitaine. Les végétations et habitats naturels constituent également, avec la pédologie, un des deux critères pour la définition réglementaire des zones humides en France.

### Les habitats d'intérêt communautaire (HIC)

Parmi les habitats les plus remarquables de Nouvelle-Aquitaine figurent les habitats d'intérêt communautaire (HIC), même si ce ne sont pas les seuls.

Les HIC sont des habitats inscrits à l'Annexe I de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore », présentant un fort enjeu de conservation en raison de leur rareté européenne et/ou de leur intérêt écologique. Ils sont une des priorités de conservation de la biodiversité au sein de l'Union Européenne et leur présence a permis entre autre de constituer le réseau de sites Natura 2000.

La Nouvelle-Aquitaine est la région française qui compte le plus grand nombre de sites Natura 2000 avec 274 sites sur les 1374 (ZSC) que compte la France soit près de 20 % du total national (2019). Mais ce nombre est à relativiser car seule 11 % de la surface de la région est occupée par un site Natura 2000 contre 13 % au niveau national et 18 % dans l'Union Européenne (CBNSA, 2020).

A l'échelle des sites Natura 2000, la région Nouvelle-Aquitaine héberge des habitats dans toutes les grandes catégories d'HIC métropolitains : habitats marins et côtiers, forêts, formations herbeuses, landes et fourrés tempérés, habitats rocheux et grottes, dunes, habitats d'eaux douces, tourbières et bas marais, fourrés sclérophylles.

Les Etats membres de l'UE sont chargés d'évaluer tous les 6 ans l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, dans le cadre des rapports communautaires prévus par la directive Habitats.

Toutes régions confondues, les habitats marins et côtiers, les dunes, les tourbières et bas-marais ainsi que les habitats d'eaux douces sont les plus dégradés. La végétation des systèmes rocheux (éboulis, falaises) ainsi que les fourrés sclérophylles sont les types d'habitats qui se trouvent dans un état de conservation majoritairement favorable.

Parmi les quatre grandes régions biogéographiques terrestres présentes en France (atlantique, continentale, alpine, méditerranéenne), la région atlantique, qui est la plus représentée en Nouvelle-Aquitaine, présente la situation la plus préoccupante. Elle comprend 86 % d'habitats classés en mauvais état de conservation et le taux le plus faible d'habitats en situation favorable (11 %). La région continentale, qui englobe pour la directive européenne le territoire limousin, est également fortement affectée avec 79 % de ses habitats d'intérêt communautaire en état de conservation défavorable (inadéquat et mauvais). La région alpine (qui recoupe la haute montagne pyrénéenne) présente quant à elle 58 % d'habitats en mauvais état de conservation.

En milieu marin, l'évaluation de l'état de conservation des habitats est très partielle du fait du manque de données, mais les résultats disponibles montrent que la région biogéographique atlantique marine est dans une situation très défavorable, avec 72 % d'habitats en mauvais état de conservation.

Les 89 habitats d'intérêt communautaire répertoriés en Nouvelle-Aquitaine à ce jour sont listés dans l'annexe I.10 (p.92-95). Les pages suivantes détaillent quelques exemples parmi ces habitats.

42

Figure 19 : Extrait du document de la SRB faisant mention des habitats d'intérêt communautaire

## VII. GESTION ADMINISTRATIVE - ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

Nombre de jours prévus : 10

Nombre de jours consacrés : 7,13

### A. Organisation de la gouvernance du site – Assistance aux réunions avec les services de l'État

À noter qu'en raison de la crise sanitaire (COVID-19), aucun COPIL en présentiel n'a pu être organisé lors de la période d'animation d'avril 2020 à avril 2021.

Toutefois un COPIL restreint dématérialisé a été organisé par la DDT de la Corrèze en février 2021. Il en ressort de celui-ci que désormais :

- La Présidence du site est assurée par Mme Catherine Hornebeck (élue de Millevaches) ;
- Le PNR ML prend de nouveau en charge le portage de ce site pour une durée de 3 ans.

### B. Gestion administrative et financière

- En mai 2020, une demande de paiement a été réalisée pour la période d'animation 2019-2020. À l'occasion, un rapport d'activité avait été rédigé. Il est consultable et téléchargeable sur le site internet de ce site Natura 2000 via le lien suivant :

[http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/sites/hautevalleedelavienne.n2000.fr/files/documents/page/pdf/00\\_hvv\\_2019-2020\\_rapport\\_dactivite.pdf](http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/sites/hautevalleedelavienne.n2000.fr/files/documents/page/pdf/00_hvv_2019-2020_rapport_dactivite.pdf)

- Tout au long de la période d'animation 2020-2021, un temps a été consacré au suivi du temps de travail permettant d'évaluer l'avancement de l'animation en cours et d'établir ce bilan final, ainsi que le bilan triennal de l'animation 2018-2021.

- Le présent document établit le bilan technique de la troisième et dernière tranche d'animation de la période 2018-2021.

- Une demande de subvention a été effectuée au printemps 2021 afin d'assurer une continuité d'animation d'avec celle qui s'étalait sur la période d'avril 2018 à avril 2021. Cette dernière couvrira la période du 20 avril 2021 au 28 février 2022.

### C. Complément et mise à jour du DOCOB

#### • DOCOB – Fiches habitats et espèces d'intérêt communautaire :

La DREAL pilote actuellement un groupe de réflexion sur l'uniformisation des DOCOB de tous les sites N2000 de la Région (mise à jour et révision – même plan, même charte graphique, etc.). C'est pourquoi, il a été jugé judicieux de ne pas encore mettre à jour la totalité du DOCOB du site de la « Haute Vallée de la Vienne ».

↳ Dès que le travail d'uniformisation régionale des DOCOB sera abouti, il sera opportun de se lancer dans la mise à jour de celui de ce site N2000.

En attendant, un travail de rédaction de fiches standardisées et pédagogiques d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire a été réalisé. Elles ont vocation à être utilisées comme supports pédagogiques (p. ex. sur le site internet, lors d'animations grand public, dans le bulletin de liaison, etc.), mais surtout, pourront être intégrées au DOCOB lors de sa future mise à jour. Ci-après un exemple de fiche habitat et espèce.

Elles seront bientôt consultables sur le site internet de ce site Natura 2000.

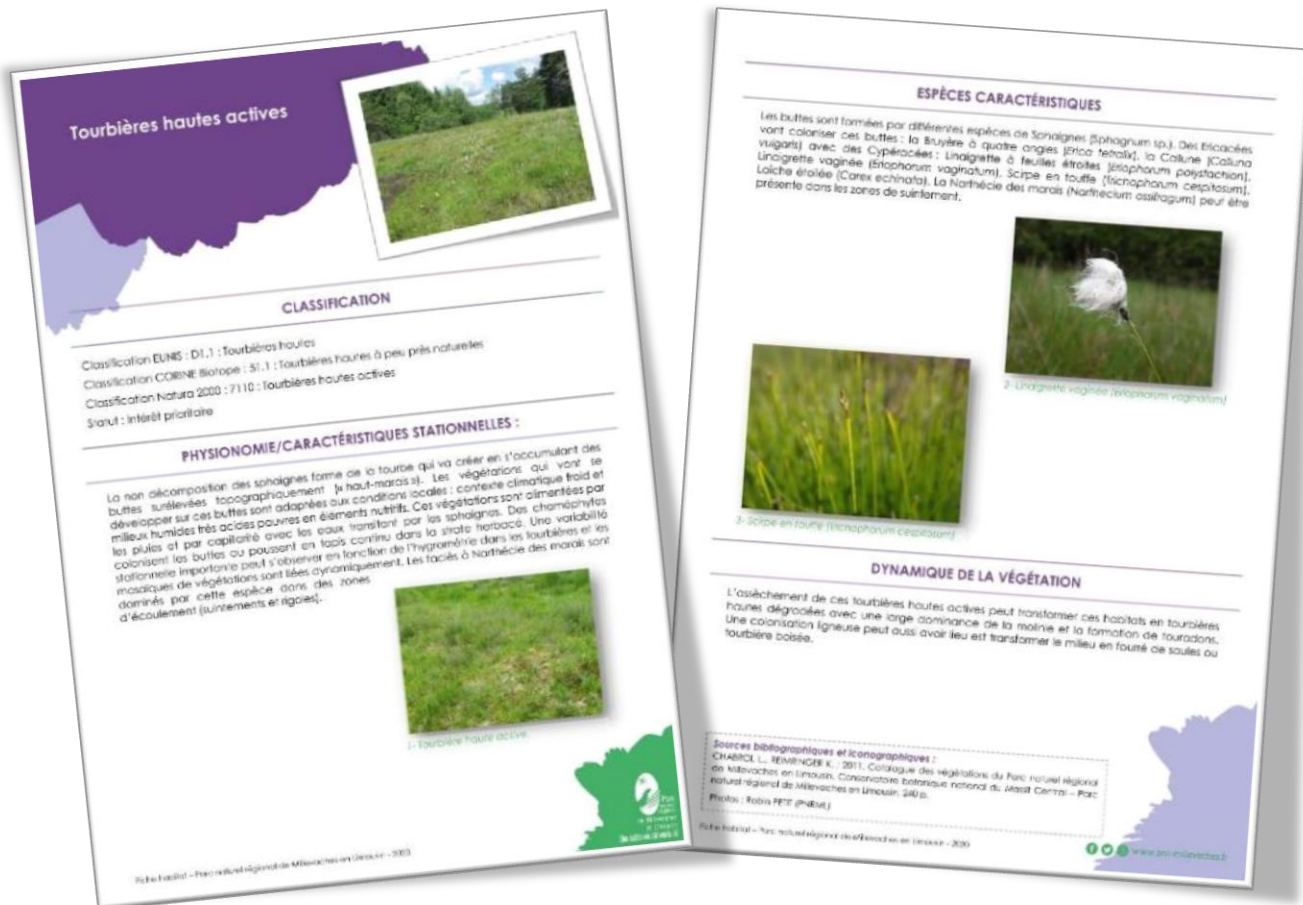


Figure 20 : Exemple d'une fiche habitat d'intérêt communautaire sur les "tourbières hautes actives"



Figure 21 : Exemple d'une fiche espèce d'intérêt communautaire sur le "Grand Murin"

- **FSD :**

À l'automne 2020, un travail de mise à jour du FSD a été effectué auprès de la DREAL. En effet, suite à différentes observations, une espèce a été rajoutée dans le FSD :

- Le chat forestier (*Felis sylvestris*)

La version modifiée du FSD est visualisable ici :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR7401148.pdf>

## D. Autres actions

- **Réseau Natura 2000 :**

En raison du contexte sanitaire, aucun séminaire Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine n'a été organisé par la DREAL durant la période d'animation 2020-2021.

Ce type de manifestation a normalement pour but d'échanger sur différentes problématiques entre animateurs et services de l'État.

- **Formation TVB :**

Durant la période d'animation d'avril 2020 à avril 2021, l'animatrice a suivi une formation gratuite portant sur la Trame Verte et Bleue (TVB).

En effet, au croisement des enjeux écologiques et d'aménagement du territoire, la TVB est une politique visant à intégrer la biodiversité dans les stratégies d'aménagement et de développement territorial.

Pour faciliter son appropriation par le plus grand nombre, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a proposé, dans le cadre du centre de ressources Trame verte et bleue et en lien avec Tela Botanica, le MOOC « Trame verte et bleue » : une formation en ligne accessible à tous et diffusée pendant 9 semaines de janvier à mars 2021, à raison de quelques heures par semaine.

Cette formation a permis à l'animatrice de rédiger un article à destination du grand public sur le principe de « continuité écologique » (réservoir biologique, corridor écologique, etc.).

### Continuité écologique

Dans le cycle de vie des espèces, on distingue deux éléments essentiels :

- **Les « réservoirs de biodiversité »** : à son échelle et en fonction de ses besoins, chaque espèce va posséder son propre domaine vital. Celui-ci est constitué des divers types d'habitats, plus ou moins grands, qu'elle va utiliser au cours de son existence de façon quotidienne ou plus saisonnière pour s'alimenter, se reproduire, se mettre à l'abri, se reposer...
- **Les « corridors écologiques »** : ce sont, quant à eux, les différents éléments du paysage que les espèces vont utiliser pour transiter d'un de ces milieux à un autre. Ils sont essentiellement linéaires (p. ex. haies, lisières de forêt, chemins, bandes enherbées, rivières...) et parfois ponctuels ou discontinus (bosquets, mares, îlots-refuges...). Ils permettent la connexion des populations entre elles, les migrations, le brassage génétique...

**EN SAVOIR +** sur les continuités écologiques : <https://www.pnr-millevalles.fr/-Continuités-écologiques->

**> Le bon fonctionnement écologique d'un territoire dépend de l'état de l'ensemble de ce réseau.**

Malheureusement, l'urbanisation croissante, le développement des infrastructures et des activités humaines, la maîtrise et l'aménagement des cours d'eau, la modification des pratiques agricoles et forestières, l'homogénéisation du paysage... détruisent et fragmentent progressivement les espaces naturels. Et finalement, de plus en plus réduits et éloignés les uns des autres par des obstacles parfois infranchissables, les milieux et populations résiduels se dégradent inexorablement contribuant ainsi fortement à l'érosion de la biodiversité et des services qu'elle rend.

En travaillant sur le maintien ou la restauration d'espaces naturels (par le biais du réseau Natura 2000 ou d'autres outils), on peut agir pour contrer cette érosion et parvenir à une gestion plus durable du territoire.

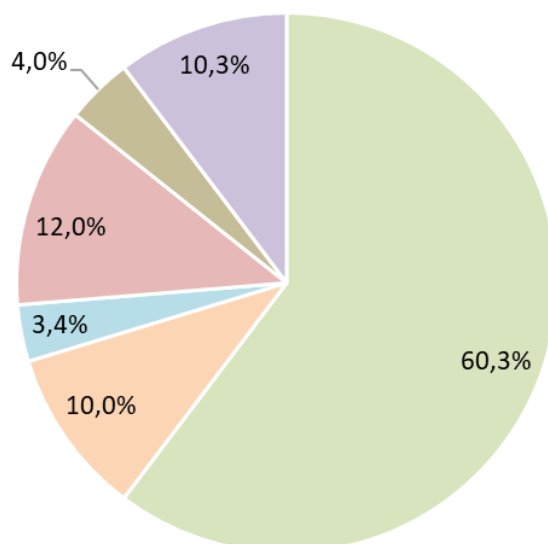
Figure 22 : Article à destination du grand public rédigé par l'animatrice à la suite de la formation TVB

## VIII. SYNTHÈSE

Ci-après, le bilan du temps consacré aux actions d'animation de ce site (cf. ci-dessous).

| Axes de travail                                                              | Sous-axes de travail                                                              | Indicateurs de moyens |                  |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|
|                                                                              |                                                                                   | Temps prévu (jr)      | Temps passé (jr) |
| Gestion des habitats et des espèces                                          | Animation des contrats Natura 2000                                                | 11                    | 39,55            |
|                                                                              | Animation des MAEc                                                                | 10                    | 1,90             |
|                                                                              | Animation de la charte Natura 2000                                                | 4                     | 0,06             |
|                                                                              | Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers                         | 1                     | 0,00             |
|                                                                              | Animation foncière                                                                | 1                     | 0,10             |
| Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences             | Évaluations d'incidences des projets                                              | 5                     | 6,93             |
| Amélioration des connaissances et suivis scientifiques                       | Suivis scientifiques et techniques                                                | 10                    | 2,34             |
| Information, communication et sensibilisation                                | Création / mises à jour d'outils de communication, média                          | 3                     | 3,53             |
|                                                                              | Prises de contact avec des partenaires potentiels                                 | 1                     | 0,00             |
|                                                                              | Organisation de réunions d'informations ou de manifestations                      | 2                     | 2,01             |
|                                                                              | Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire                  | 1                     | 0,03             |
|                                                                              | Communication / animation auprès des scolaires                                    | 2                     | 1,49             |
|                                                                              | Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site                      | 1                     | 1,22             |
| Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques | Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site | 7                     | 2,77             |
| Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site    | Organisation de la gouvernance du site (COPIL, ...)                               | 2                     | 0,00             |
|                                                                              | Gestion administrative et financière                                              | 4                     | 4,27             |
|                                                                              | Compléments ou mise à jour du DOCOB                                               | 2                     | 1,12             |
|                                                                              | Autres actions (rencontre avec services de l'État, SIN2, ...)                     | 2                     | 1,74             |
| <b>TOTAL</b>                                                                 |                                                                                   | <b>69</b>             | <b>69,08</b>     |

Répartition du temps d'animation par type d'actions (%)



- Mise en œuvre de la contractualisation : Gestion des habitats et des espèces = 60,3 %
- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences = 10,0 %
- Amélioration des connaissances et suivis scientifiques = 3,4 %
- Communication, information et sensibilisation = 12,0 %
- Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques = 4,0 %
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site = 10,3 %

## **IX. ANNEXES**

itin rature

PAR MARIE-EMILIE COLLE





Un parc naturel régional est un classement attribué à un territoire à dominante rurale reconnu pour ses patrimoines naturel, culturel, bâti et paysager de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Celui de Millevaches en Limousin l'est, en particulier, par la forte présence de zones humides (tourbières, lacs, étangs, rivières...) mais aussi de sommets, de vallées et de gorges, de landes à bruyères, de sites granitiques et de forêts de feuillus. Ce territoire « sauvage » se parcourt tout au long de routes... sinueuses mais dans des paysages somptueux.

Page de droite:  
Vue sur le lac de Vaux, en bordure ouest du plateau de Millevaches (en haut). Vous avez dit Millevaches ou mille vaches ? (en bas).

52 Image & Nature

Parc naturel régional  
Limousin - Nouvelle Aquitaine

Plateaux, monts, vallées  
de Millevaches

1 - Un parc aux multiples facettes

Notre arrivée sur le vaste territoire du PNR de Millevaches en Limousin se fait par le grand lac de Vassivière, encaissé entre monts et forêts majoritairement plantées de résineux. Mais l'on s'aperçoit bien vite que ce n'est qu'une des nombreuses facettes paysagères qui le composent. En effet, derrière ce paysage bosselé, parsemé de puys et de collines recouvertes de massifs feuillus de chênes et de hêtres, de part et d'autre de vallées parfois encaissées, se découvrent des plateaux ondulés de tourbières et de landes à bruyères. L'eau et la roche ont créé ce

modèle en alvéole caractéristique, que l'on découvre au cœur du Parc et autour de la commune de Millevaches. Il faut surtout un cœur bien accroché, ou être conducteur, pour circuler sur ce réseau routier secondaire... particulièrement sinueux. L'eau est omniprésente le long de notre parcours sous forme de lacs, d'étangs et de rivières – comme la Vienne que nous longeons, si étroite ici comparée à chez nous, dans... la Vienne, où se trouve la rédaction d'Image & Nature, et l'on traverse de nombreux villages, renfermant un patrimoine bâti authentique et très souvent joliment restauré, disséminés dans une



© PNR de Millevaches en Limousin



© Marie-Emilie Colle



© Marie-Emilie Colle

34



© PNR Millevaches en Limousin



La digitale pourpre est moniprésente dans le paysage.

© Marie-Emilie Collie



© G. Rodier

1 campagne verdoyante. Que de milieux naturels et d'habitats diversifiés ! Prenant appui sur un massif granitique, le territoire, classé PNR en 2004, est partagé entre milieux agricoles (environ 40 %) et milieux forestiers (environ 55 %).

### Une biodiversité remarquable

Ils abritent en effet une biodiversité pour laquelle le territoire porte une responsabilité particulière : la loutre d'Europe (2), la moule perlière, le chabot et la lamproie de Planer (des poissons), l'azuré des mouillères, le pique-prune, le circaète Jean-le-Blanc, la pie-grièche grise... Cette richesse vaut au Parc l'existence de sept sites Natura 2000, dont cinq Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) « oiseaux », qui couvrent environ 22,5 % de sa superficie. Par ailleurs, la qualité des eaux du territoire s'est traduite par l'attribution à deux rivières, la Gioune (1) et le Pic (en Creuse), du label « Site - Rivières Sauvages », réseau national qui comprend « à peine » 21 rivières en France actuellement. Enfin, plus de la moitié du territoire du Parc fait partie de la « zone tampon » de la Réserve de Biosphère (Unesco) du bassin de la Dordogne où l'objectif de maintien de la biodiversité est prioritaire. Face à l'immensité et la diversité du territoire, nous avons ciblé et visité dans cet itinéraire, avec Solène Nozay, chargée de mission Biodiversité Natura 2000 du PNR quelques sites, classés ou non, intéressants à tous les points de vue et notamment photographiques. ■

### Les sites Natura 2000

■ Chaque ZSC dispose de son propre site Web très documenté qui vous permettra de la découvrir avant de vous y rendre (avec la localisation, un film de présentation, les habitats et espèces, les enjeux, la gouvernance, des photos et cartes...). Certains sont dotés de sentiers d'interprétation ou de rando. Par exemple, les « **Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel-Air** » sont incontournables (loutre d'Europe, cordulie à corps fin, agrion de Mercure, damier de la succise, campagnol amphibie, vipère péliade – très présente, amica des montagnes, andromède à feuilles de podium ou encore la drosera à feuilles rondes...).  
- <http://gioune.n2000.fr>  
- <http://bonnefond-peretbelair.n2000.fr/>  
- <http://negarioux-malsagne.n2000.fr/>  
- <http://monedieres.n2000.fr/>  
- <http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/>



De la route des Hêtres, ancien tracé de la route de Limoges à Bort-les-Orgues (la D 679), vous découvrirez un remarquable point de vue sur la vallée des Farges. Le hêtre, lo fau en langue d'oc (prononcer lou faou), a donné son nom à de nombreux hameaux et lieux-dits. Avec le châtaignier, c'est l'un des arbres emblématiques du Limousin.

© M. Mazurier

## 2 - Des sites remarquables

### Étang des Oussines (Saint-Merd-les-Oussines)

Classé Réserve Naturelle Régionale, l'étang des Oussines abrite une retenue d'eau d'une superficie de 18 hectares. Vous serez séduit par l'importante quantité de nénuphars qui recouvrent la surface de l'eau (3) ! De nombreuses espèces animales et végétales y sont recensées, parmi lesquelles on retrouve la loutre d'Europe, dont nous avons observé des épreintes sur un rocher ou le faucon hobereau, ainsi que des droseras. Certaines sont très rares, telles que la chouette de Tengmalm, dont on estime le nombre en Limousin entre trois et dix couples. Ce trésor naturel préservé se loge au milieu des alvéoles couvertes de landes et de bois typiques du plateau de Millevaches, offrant de splendides paysages.

### La tourbière de Longeyroux (St-Merd-les-Oussines)

Non loin, un arrêt s'impose à la magnifique tourbière de Longeyroux (250 ha), qui forme la plus vaste étendue de tourbe du Limousin. Les très nombreux ruisseaux qui parcourent la tourbière forment la rivière Vézère qui finira son parcours dans la Dordogne. Deux sentiers ont été aménagés (sur un platelage sur 1 km pour le sentier des Linaigrettes (4) ou sur 9 km) pour traverser la tourbière et découvrir ce milieu si particulier. Les photographes seront ravis de la proximité avec les droseras ! Côté oiseaux, le vanneau huppé, le pipit farlouse et l'engoulvent, notamment, y nichent.



© Marie-Emilie Collie



© Marie-Emilie Collie



© Marie-Emilie Colle



© R. Petit



© Marie-Emilie Colle

## La Haute-Vallée de la Vienne

La présence de la moule perlière – dont il reste de belles populations, mais en difficulté – du chabot et de la lamproie de Planer, de l'écrevisse à pattes blanches, de libellules (cordulie à corps fin), des rhinolophes ou encore du scarabée pique-prune sont notamment à l'origine du classement du linéaire de la rivière de sa source jusqu'aux portes de Limoges quasiment. Pour en découvrir une partie, parcourez le sentier des Sources de la Vienne (1), croisement D36 et D21 (Peyrelevade), une petite marche de 4 km très intéressante et agréable. Rendez-vous également à la retenue et au lac-tourbière de Servières (linaigrette à feuilles engrainées, agrion hasté, grand carex, trèfle d'eau...).

## Tourbière de Négarioux-Malsagne (Peyrelevade)

Site assez exemplaire du territoire, cette tourbière bien préservée occupe le fond d'une alvéole typique du plateau de Millevaches et couvre 201 ha. On peut y observer beaucoup de droseras (3), mais aussi l'arnica des montagnes, la vipère péliade (2), le lézard vivipare. C'est aussi le domaine de la loutre et de nombreuses chauves-souris (barbastelle, grand murin). La fréquentation du site par la pie-grièche écorcheur, l'alouette lulu, la pie-grièche grise ou encore le circaète Jean-le-Blanc est avérée. Un chemin de découverte de 6,2 km permet d'en faire le tour (soyez vigilants au départ, les indications sont assez confuses). ■

## La ZPS « Plateau de Millevaches »

■ La ZPS « Plateau de Millevaches » (65 974 ha) est un très grand site Natura 2000 qui a été désigné en raison de la présence singulière de 12 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sur ce même territoire. Au sud, la forêt de résineux de moyenne montagne est le territoire de la chouette de Tengmalm, à l'est, ce secteur plus montagnard et moins forestier est le territoire des busards Saint-Martin et des milans noirs. L'ouest est le domaine des lacs, avec Vassivière, sur lequel les grues cendrées font des haltes lors des migrations. Le nord, plus bocager, est propice à la présence de la pie-grièche écorcheur et de l'alouette lulu. Enfin, le cœur du site – où la population humaine est en faible densité, est une sorte de mélange de tous ces paysages, favorisant une grande diversité d'espèces comme le circaète Jean-le-Blanc qui apprécie les forêts tranquilles. + d'infos : [www.pnr-millevaches.fr/Z-P-S-Plateau-de-Millevaches](http://www.pnr-millevaches.fr/Z-P-S-Plateau-de-Millevaches)

## Carnet de voyage en Millevaches

■ Le Parc a édité en 2012 un guide qui recense une cinquantaine de sites et sentiers d'interprétation : *Voyage(s) en Millevaches*. Cet ouvrage est un outil pratique, mais aussi un document enrichi de dessins, dans le style carnet de voyage. Une cinquantaine de découvertes y sont proposées. **Vendu au prix de 7 €.**



## Rando Millevaches sur mobile

■ À la fois sur Internet et application mobile (stores Android et Apple), Rando Millevaches est un outil gratuit, précieux et précis pour découvrir le territoire du Parc. Plus de 250 circuits (pédestres, VTT, équestres, en français et en anglais) sont proposés et s'adaptent à tous les profils. Il est évidemment possible d'affiner sa sélection avec des critères selon la nature de ce que vous souhaitez découvrir, comme la faune et la flore par exemple. Ainsi, la tourbière de Longeyroux que nous vous avons présentée est, par exemple, répertoriée sur le site. On y trouve également un agenda des manifestations touristiques et prochainement, il sera enrichi en répertoriant l'itinérance et les hébergeurs. + d'infos : <https://rando-millevaches.fr>

## Zoom sur Appaat Millevaches

■ Depuis plusieurs années, le Parc mène une politique pour faire de la Montagne limousine une destination reconnue pour la randonnée, notamment en itinérance. L'Appaat Millevaches (Association pour la promotion des pratiques alternatives d'accueil touristique au pays de Millevaches) propose une offre variée de séjours tout compris, en groupe ou en autonomie, notamment ceux du Bureau des accompagnateurs de la Montagne limousine. Nous avons, par exemple, testé celui sur 3 jours avec un âne. Une offre de stages photo est en cours d'élaboration avec le photographe animalier creusois, spécialiste de la loutre, Stéphane Raimond. + d'infos : [www.appaat-millevaches.com/](http://www.appaat-millevaches.com/)

## L'Observatoire photographique participatif du paysage (OPP)

■ L'OPP est constitué d'une série de photographies représentatives du paysage d'un secteur donné. En 2019, à l'occasion de l'étude du Plan Paysage de la Vallée de la Diège, le PNR a expérimenté la création d'un OPP sur le territoire de la Vallée de la Diège et c'est le photographe de paysage Claude Belime qui l'a réalisé après un temps d'immersion sur le terrain. Depuis vous pouvez, vous aussi, l'enrichir en reprenant les photos depuis l'un des 31 points de vue afin de constater d'éventuelles évolutions du paysage. + d'infos : [www.pnr-millevaches.fr/OPP](http://www.pnr-millevaches.fr/OPP)

## Visite du Parc naturel régional mode d'emploi...



Massif des Mondières (un incontournable) © PNR Millevaches

Classé le 18 mai 2004, le PNR de Millevaches en Limousin est composé de 124 communes, dont 4 villes-portes (Eymoutiers, Treignac, Meymac et Felletin). Avec une superficie de 335 067 hectares, il abrite une population d'à peine 38 950 habitants. La loutre d'Europe est le symbole du Parc car elle est présente sur l'ensemble du réseau hydrographique. La Maison du Parc est située à Millevaches, elle accueille dans un corps de ferme joliment restauré l'ensemble de l'équipe technique ainsi que le public. Outil de découverte du territoire, elle est ouverte de mai à octobre (espace scénographique, programme des animations, départ de sentier de rando...). Contact : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, Maison du Parc, 7 route d'Aubusson, 19 290 Millevaches - Tél. : 05 55 96 97 00 - Site Web : [www.pnr-millevaches.fr](http://www.pnr-millevaches.fr)

## Photographes et naturalistes

Le Parc n'a pas de pouvoir réglementaire, les règles sont les mêmes qu'ailleurs. Par exemple, la chasse et la pêche sont autorisées. Mais comme partout en France, certaines espèces sont protégées et certains sites font l'objet d'une réglementation particulière. Les chiens sont autorisés, il convient de les tenir en laisse et de rester sur les chemins par sécurité et pour ne pas déranger la faune ou abîmer la végétation. Pour favoriser l'itinérance, le Parc a lancé, avec les autres PNR du Massif central, un projet de création d'aires de bivouac avec des paysagistes. La première a été installée en 2019 près de la Maison du Parc, à Millevaches. Elle est ouverte entre juin et septembre. Sont à disposition : des emplacements pour camper sur des terrasses en bois, un foyer écologique pour faire du feu et des services annexes (location de matériel, toilettes sèches, bois, accès à l'eau potable mais pas de douche). La réservation (5 €/nuit/tente) se fait en ligne.

## Renseignements pratiques

### → Comment s'y rendre ?

Le vaste territoire du Parc est situé dans un triangle entre Guéret, Limoges et Tulle, préfectures des trois départements qui le composent, à l'est de la région Nouvelle-Aquitaine.

### → Quand photographier ?

Toutes les saisons sont intéressantes pour la photo ! On peut y observer des oiseaux, autant que des amphibiens, des reptiles, des insectes, et des plantes. Les mammifères se font plus discrets, dont l'emblématique loutre.

### → Quel matériel emporter ?

Pensez à votre matériel d'observation. Côté photo, prenez des longues focales pour l'avifaune et un objectif macro. Un grand-angle pour les paysages.

### → Quelles cartes consulter ?

• Carte IGN 1/100 000° « Découverte des parcs de France » n° 83307.

## B. Annexe 2 : Diaporama de présentation sur Natura 2000 et l'animation de sites



► Réseau de sites naturels d'importance communautaire  
qui a pour objectif de  
« mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité ».

Correspond à la mise en application des Directives :

Oiseaux



Zone de Protection Spéciale

Habitats Faune Flore



Zone Spéciale de Conservation

Crédits photos : O. VILLA, M. CONSTANS-PNRML, R. DOHOGNE-GMHL

## Réseau Natura 2000

► En Europe

### RÉSEAU NATURA 2000 EN EUROPE

6%

de la surface  
marine des eaux européennes

18,15%

de la surface  
terrestre du territoire  
de l'Union européenne

Directive Habitats  
faune flore

231 types d'habitats  
naturels <sup>(1)</sup>

1 563 espèces  
animales <sup>(1)</sup>

966 espèces  
végétales <sup>(1)</sup>

(1) dont 536 identifiées à l'annexe II de la directive  
(1) dont 658 identifiées à l'annexe II de la directive

5 572 zones  
de protection spéciale  
pour les oiseaux (ZPS)

23 726 zones  
spéciales de conservation  
pour les habitats et les espèces (ZSC)

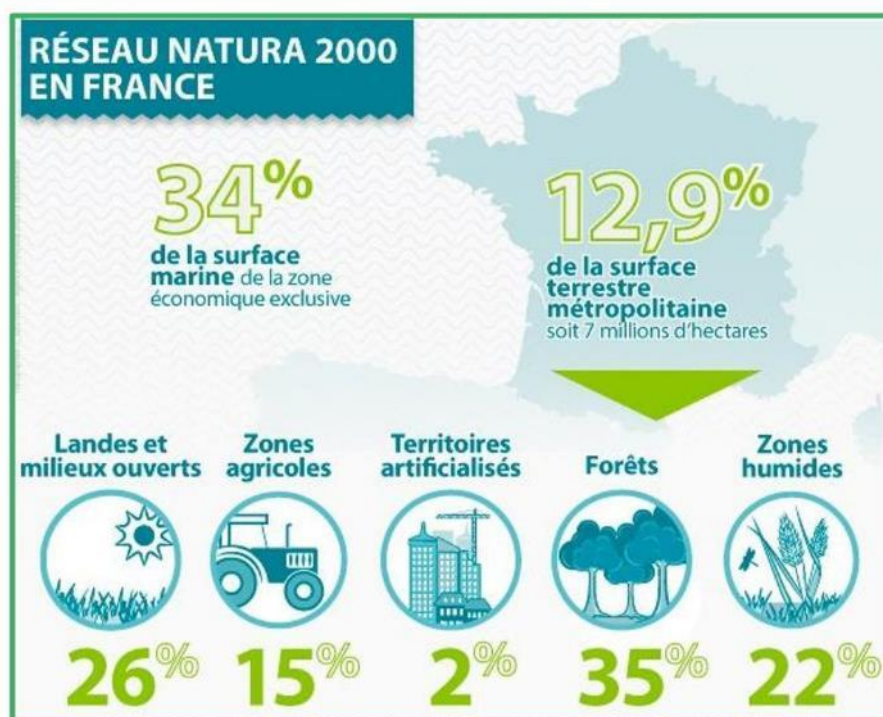


Source (2020) : <https://www.natura2000.fr/chiffres-cles>

## Réseau Natura 2000



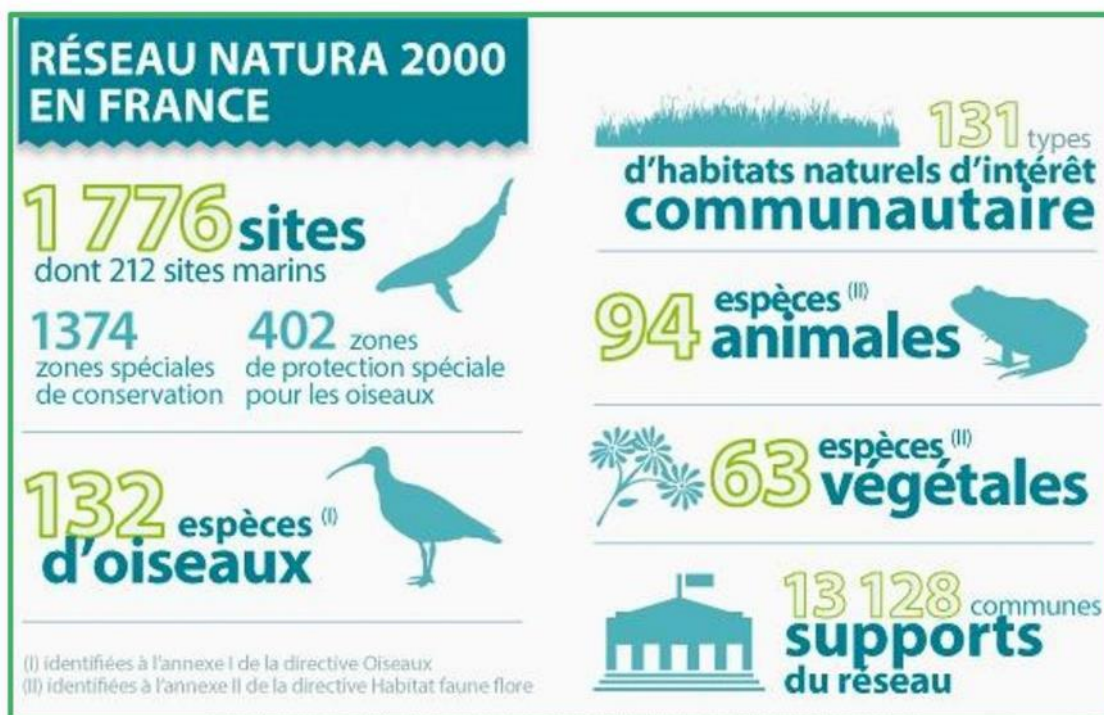
### ► En France



## Réseau Natura 2000



### ► En France



Source (2020) : <https://www.natura2000.fr/chiffres-cles>

## Animation d'un site



Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin - 7 - Parc Naturau Regionau de Miuivachas en Lemosin



## Site Natura 2000



### DOC OB : DOCUMENT d'OBJECTIFS

Document **d'orientation** et de **gestion** élaboré sous la responsabilité des membre du COPIL. Il contient :

- la localisation cartographique, l'état de conservation, les exigences écologiques des habitats naturels et espèces qui justifient la désignation du site ;
- les mesures et actions de protection qui s'y appliquent ;
- des propositions de mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés ainsi que leur priorité notamment au regard de l'état de conservation.

### COPIL : COMITÉ de PILotage

Instance de **concertation** qui réunit :

- des représentants des services et établissements publics de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- les représentants des organisations socioprofessionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel ;
- des titulaires de droits réels et des exploitants de biens.

Se réunit au minimum 1 fois par an pour faire un bilan des réalisations et valider les perspectives d'animation.



# Enjeux et objectifs



## Conservation et restauration des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

- Conserver et restaurer les HIC à vocation pastorale et forestiers
- Conserver et restaurer les populations d'EIC
- Maintenir et développer de bonnes pratiques de gestion répondant aux objectifs de Natura 2000
- Prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces

## Appropriation locale du site Natura 2000

- Participer au développement local
- Concerter et impliquer les acteurs socio-économiques dans les thématiques de gestion du site
- Développer des outils de communication en lien avec le site Natura 2000
- Sensibiliser et éduquer le grand public à l'environnement

## Amélioration de la connaissance sur le site

- Comprendre et mesurer l'action d'animation d'un site Natura 2000
- Étudier les pratiques locales pour une meilleure adaptation des choix de gestion
- Améliorer la connaissance de la biodiversité
- Améliorer la connaissance socio-économique du site

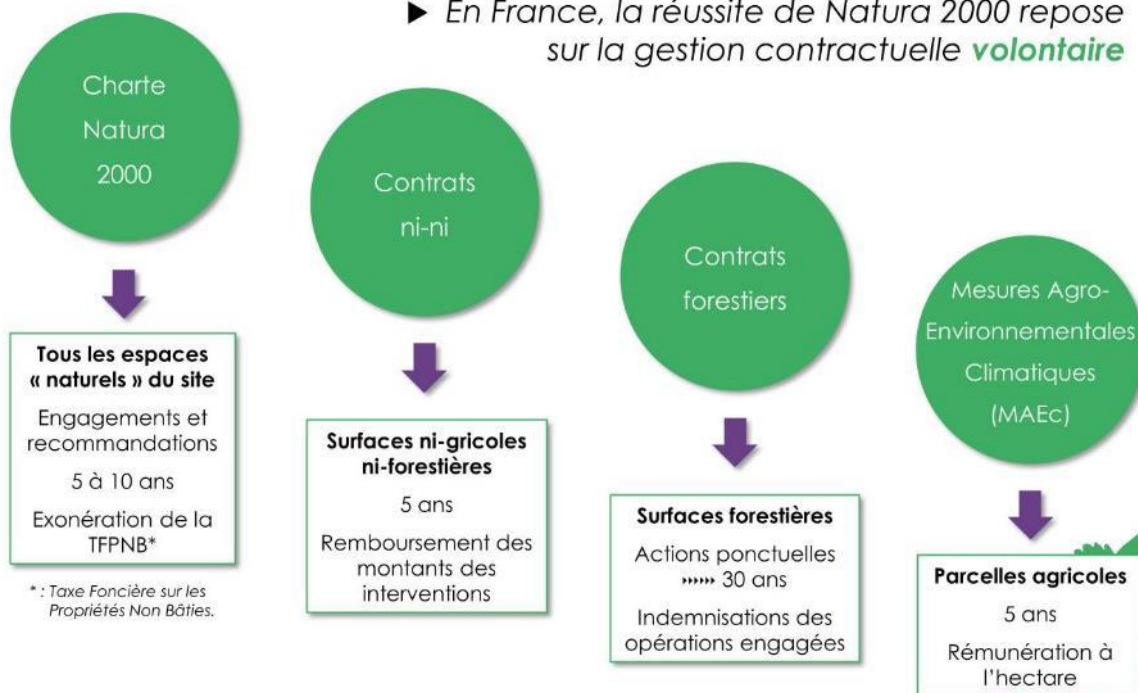


# Outils Natura 2000



## ► Volet contractuel

► En France, la réussite de Natura 2000 repose sur la gestion contractuelle **volontaire**



## ► Volet réglementaire

La démarche Natura 2000 **n'exclut pas** la mise en œuvre de **projets d'aménagements** ou la réalisation d'**activités humaines** dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient **compatibles avec les objectifs** de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

Le projet peut-il avoir un **effet significatif** sur les habitats et les espèces végétales/animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000 ?



Évaluation  
des  
incidences

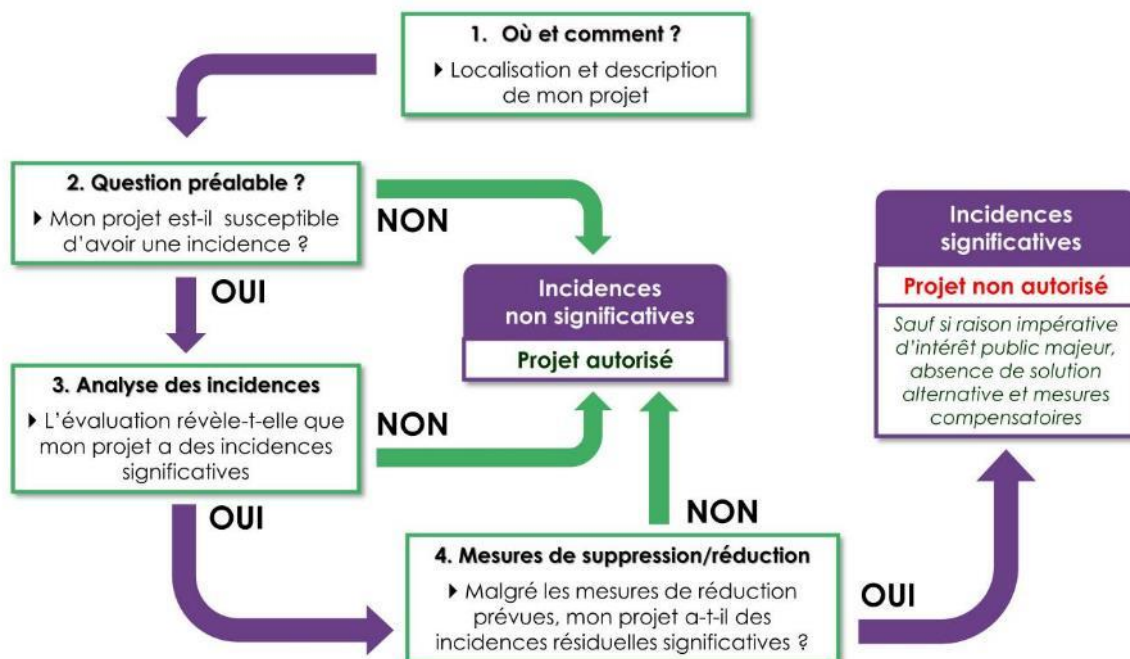
Liste nationale des projets / activités : [ici](#)

Liste locale des projets / activités : [ici](#)

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin - 11 - Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



## ► Volet réglementaire : évaluation des incidences



## PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Plus d'infos sur le site internet :

<http://hautevalleedelavienne.n2000.fr/>



Site Natura 2000 FR7401148

Zone Spéciale de Conservation  
« Haute Vallée de la Vienne »



Parc  
naturel  
régional  
de Millevaches  
en Limousin  
  
Une autre vie s'invente ici

## Chiffres clés



15  
communes

Augne, Bujaleuf, Eybouleuf, Eymoutiers, Faux-la-Montagne, Masléon, Millevaches, Nedde, Neuvis-Entier, Peyrelevalde, Rempnat, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Denis-les-Murs, Saint-Setiers, Tarnac

Arrêté ministériel de  
désignation en ZSC

2007

Approbation du  
DOCOB  
(arrêté préfectoral)

2011

1318 ha  
Surface du site

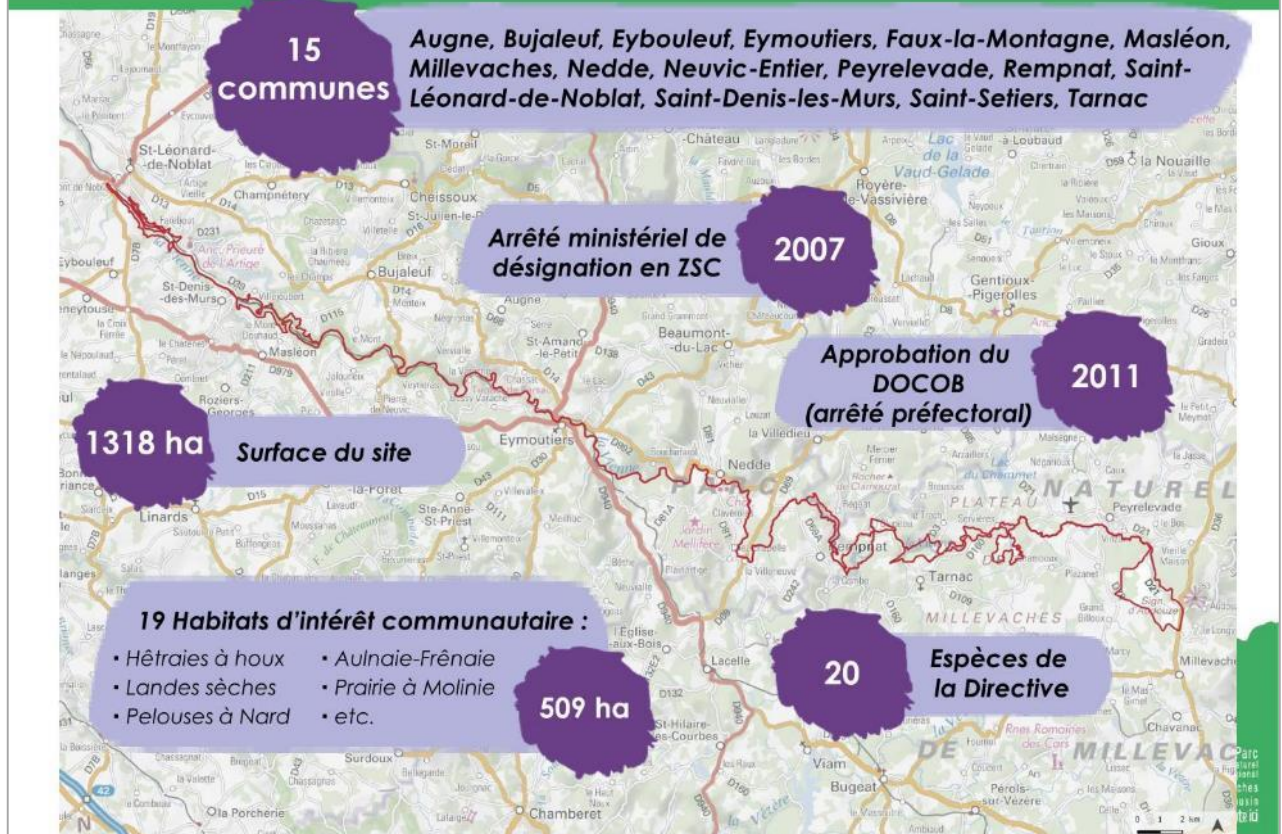
19 Habitats d'intérêt communautaire :

- Hêtraies à houx
- Landes sèches
- Pelouses à Nard
- Aulnaie-Frênaie
- Prairie à Molinie
- etc.

509 ha

20

Espèces de  
la Directive



# Habitats



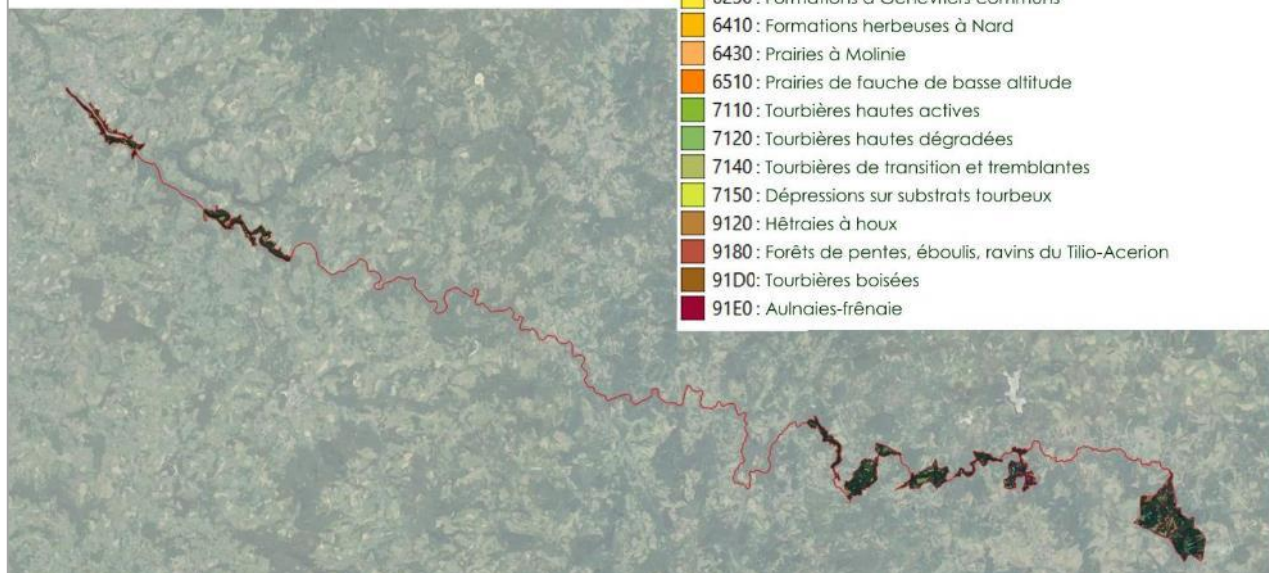
Nombre d'HIC\* : ..... 19

Surface en HIC\* : ..... +/- 509 ha

HIC\* : Habitat d'Intérêt Communautaire

## Habitats d'intérêt communautaire

- 3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées
- 3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
- 3150 : Lacs eutrophes naturels
- 3160 : Lacs et mares dystrophes naturels
- 3260 : Rivières des étages planitiaires à montagnards
- 4010 : Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
- 4030 : Landes sèches européennes
- 6230 : Formations à Genévriers communs
- 6410 : Formations herbeuses à Nard
- 6430 : Prairies à Molinie
- 6510 : Prairies de fauche de basse altitude
- 7110 : Tourbières hautes actives
- 7120 : Tourbières hautes dégradées
- 7140 : Tourbières de transition et tremblantes
- 7150 : Dépressions sur substrats tourbeux
- 9120 : Hêtraies à houx
- 9180 : Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion
- 91D0 : Tourbières boisées
- 91E0 : Aulnaies-frênaie



# Espèces



Nombre d'EIC\* dont la présence est avérée : ..... 6

EIC\* : Espèce d'intérêt communautaire.

## 7 espèces de mammifères

Loutre d'Europe  
Barbastelle d'Europe  
Grand Murin  
Murin à oreilles échancrées  
Murin de Bechstein  
Petit Rhinolophe  
Grand Rhinolophe



Crédit photo (Petit rhinolophe) : S. Nozay

## 2 espèces de poissons

Lamproie de Planer  
Chabot (ci-dessous)



Crédit photo : G. Rodier

## Bruchie des Vosges



Crédit photo : M. Luth, 2009.

## 9 espèces d'invertébrés

Moule perlière  
Écrevisse à pieds blancs  
Lucane cerf-volant  
Grand Capricorne  
Pique-prune  
Damier de la Succise  
Écaille chinée  
Agrion de Mercure  
Cordulie à corps fin



Crédit photo : PNRML

## Sonneur à ventre jaune



Crédit photo : Kathy2408 (CC BY-SA 4.0)

## Autres espèces remarquables

Busard Saint-Martin  
Alouette lulu  
Crapaud calamite  
Grenouille agile  
Coronelle lisse  
Leucorrhine douteuse  
Lycopode en massue  
Isoète à spores spinuleuses  
etc.  
etc.

EIC  
Espèce  
d'intérêt  
communautaire

C. Annexe 3 : Plaquette informative concernant la  
Stratégie Régionale pour la biodiversité (SRB)



Stratégie  
RÉGIONALE POUR LA  
**BIODIVERSITÉ**  
NOUVELLE-AQUITAINE

LE DIAGNOSTIC EN BREF



Vallée  
de la Dordogne  
à la Roque-Gageac

© CCBY Martin Thomas



Corniche  
basque

© Camille Bricout



Bocage  
poitevin

© Arnaud Vaudelet



# Introduction



L'Homme, *Homo sapiens*, fait partie du vivant, Il est dépendant de la nature. En Nouvelle-Aquitaine, notre économie et notre culture sont étroitement dépendantes de la bonne santé des écosystèmes, comme le démontre en 2020 le rapport du comité scientifique régional **Ecobiose** sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Les écosystèmes du territoire néo-aquitain sont riches et variés : milieux littoraux, humides, ouverts, montagnards, forestiers... Ils abritent des habitats naturels ainsi qu'une faune et une flore remarquables, parfois rares et menacés. **Il est de notre responsabilité de les préserver.**

**Pourtant les activités humaines sont à l'origine de la 6ème extinction de masse des espèces.** Le dernier rapport d'évaluation de la plate-forme inter-gouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, **IPBES**, annonce en avril 2019 qu'environ **un million d'espèces animales et végétales est aujourd'hui menacé d'extinction**. **Les causes sont d'origine anthropique** : artificialisation et fragmentation des espaces naturels, surexploitation des ressources naturelles, pollutions, espèces exotiques envahissantes et changement climatique.

Notre territoire régional n'échappe pas à ces pressions, et il est particulièrement impacté par le **changement climatique**. Le rapport du comité scientifique régional **AcclimaTerra** de 2018 le démontre : les températures ont augmenté de 1,4°C au cours du XX<sup>e</sup> siècle en Nouvelle-Aquitaine, avec des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents.

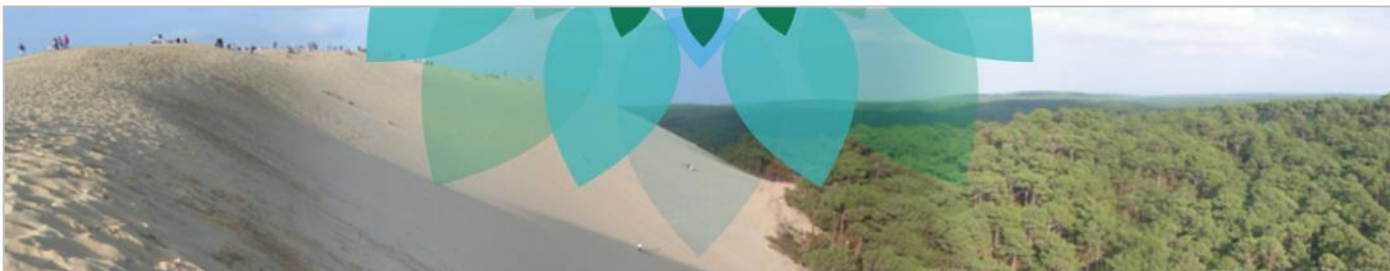
Face à ces enjeux, **nous devons agir puissamment et en urgence** afin de stopper la perte de biodiversité, pour le bien de tous et pour les générations à venir. Cette prise de conscience récente, reflet d'une mobilisation citoyenne sans précédent, s'est accélérée avec la **crise sanitaire de la Covid 19**. La pandémie a en effet montré de manière dramatique les liens entre l'état des écosystèmes et la santé humaine. **Une transformation de notre société est aujourd'hui incontournable.**

La Convention sur la Diversité Biologique, la **Stratégie européenne pour la Biodiversité 2030** et la **Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2021-2030** en cours d'élaboration, nous donnent un cadre pour définir, en Nouvelle-Aquitaine, notre propre **Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)**.

**Son objectif est simple : bâtir une stratégie d'action commune pour la reconquête de la biodiversité**, basée sur la mobilisation de tous, la solidarité écologique, des modèles de développement préservant les écosystèmes, et des politiques publiques cohérentes et efficaces.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine est co-pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État, à travers la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Office Français de la Biodiversité, en lien également avec les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine assure la coordination technique, l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement appuie la mise en œuvre de la concertation, et le Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature apporte son appui méthodologique. Les acteurs du territoire y sont étroitement associés : collectivités, organismes environnementaux, acteurs socio-économiques, scientifiques...

**Résultat d'un important travail collectif, le diagnostic et les enjeux partagés du territoire permettent de construire collectivement les objectifs stratégiques et le cadre d'action de la SRB. Ce document vous en présente les éléments-clés : l'état de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, les pressions exercées par les activités humaines, et les politiques et acteurs en place.**



© CCBYNCND Ceronne

# LA BIODIVERSITÉ

*C'est la vie !*



## C'EST LA DIVERSITÉ DU VIVANT, D'UNE VALEUR INESTIMABLE...

### • LA DIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS :

à l'échelle de la région ce sont les prairies, les forêts, les zones humides, les cours d'eau, les milieux marins et littoraux... Ces milieux sont composés d'une pluralité d'habitats naturels caractérisés par des conditions physiques et biologiques du milieu et par les espèces floristiques et faunistiques qui y cohabitent, par exemple les différents types de tourbières. L'habitat naturel constitue l'unité élémentaire de vie des communautés d'espèces végétales, animales et fongiques.

### • LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES, SAUVAGES ET DOMESTIQUES :

ce sont les animaux (dont l'espèce humaine), les végétaux, les champignons mais aussi les bactéries, les virus, .... qui vivent dans ces milieux.

### • LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE :

la diversité des individus au sein de chaque espèce.

**Le tout est interdépendant, formant ce que l'on appelle un écosystème.** Ces interrelations sont essentielles. Elles permettent la pollinisation, la décomposition de la matière organique, la fixation de l'azote atmosphérique, la résistance de la végétation aux perturbations naturelles ou anthropiques...

C'est cette diversité de milieux, d'habitats naturels et d'espèces, ainsi que leur interaction et leur conservation en bon état qui sont garants du bon fonctionnement des écosystèmes.

La biodiversité présente donc une valeur inestimable en tant que telle, car elle a avant tout une **valeur intrinsèque**. Les espèces ont une valeur pour elles-mêmes, pour lesquelles l'homme lui reconnaît une forme de droit moral à exister. La biodiversité confère aussi à notre région une grande **valeur patrimoniale**, une identité qui lui est propre et un héritage pour les générations futures.

Enfin, la biodiversité offre différents biens et services écosystémiques, que les hommes peuvent tirer des écosystèmes directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être (nourriture, qualité de l'eau, paysages,...).

La biodiversité est aussi une composante déterminante de la **santé humaine**. Le bon fonctionnement des écosystèmes est la condition d'un environnement sain (qualité de l'air, de l'eau potable, des aliments...) et d'un bien-être physique et psychologique. Nous accordons de plus en plus d'importance aux aménités environnementales (paysages, tranquillité...), aux services spirituels et culturels (de récréation, de loisirs, d'éducation...) et aux relations sociales (jardins partagés, parcs urbains) qu'offre la biodiversité.

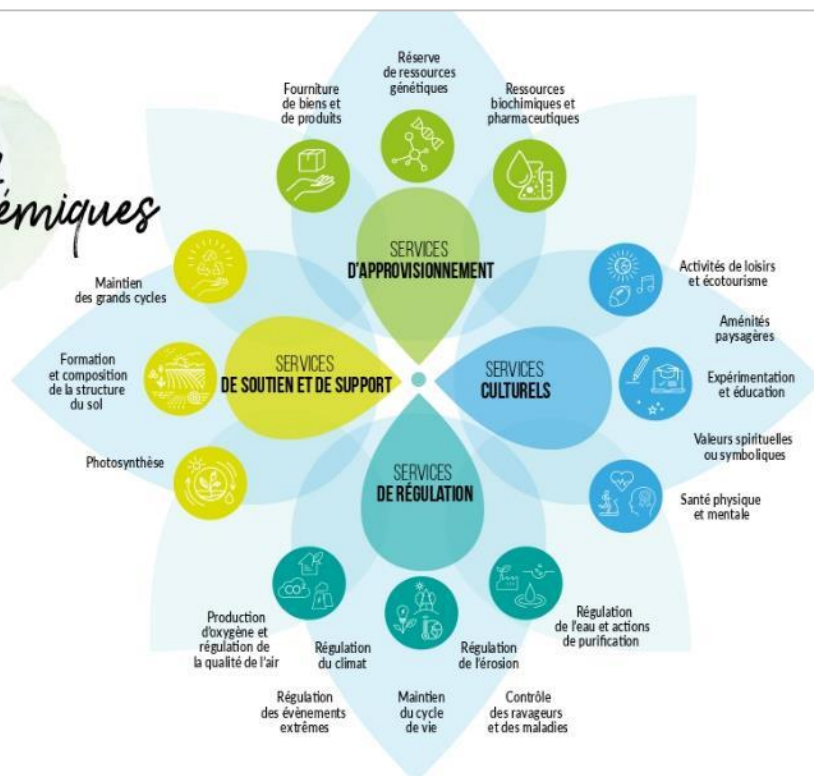
Jardin partagé



©Thierry Degen  
DREAL Nouvelle-Aquitaine

Ces valeurs  
sont autant de raisons  
**POUR PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR**  
la biodiversité.

## LES SERVICES écosystémiques



## ...ET SOUTIEN DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES EMBLÉMATIQUES

La biodiversité et les services écosystémiques sont les supports du développement socio-économique local. Ils contribuent à l'attractivité du territoire et aux dynamiques économiques.

Une grande partie de l'économie régionale dépend tout particulièrement des ressources naturelles. L'exploitation des milieux permet en effet la fourniture de ressources alimentaires et de matières premières. Agriculture, élevage, viticulture, sylviculture, conchyliculture... caractérisent un patrimoine régional : pruneaux d'Agen, noix du Périgord, melons charentais, canards fermiers des Landes, poule de marans, vins de Bordeaux et Cognac, Pin maritime des Landes de Gascogne, Fines de Claires de Marennes Oléron...

Très attractive, la Nouvelle-Aquitaine est la région française qui gagne le plus d'habitants ces dernières années. Elle offre un cadre propice aux activités économiques et de loisirs, telles la randonnée, le canoë, la baignade, la pêche de loisir, les observations naturalistes, ...

### LA BIODIVERSITÉ : SOURCE D'OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

|                                                                                       |         |                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> RÉGION agricole de France                                             | 4,2     | millions d'hectares de Surface Agricole Utilisée (15 % de la SAU nationale)                                  |
|                                                                                       | 11,7    | millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018 (1 <sup>er</sup> rang français avec 15 % du chiffre national) |
| 1 <sup>re</sup> RÉGION en effectif de vaches de race à viande                         | 870 000 | têtes en 2018 (22 % du troupeau national)                                                                    |
| 1 <sup>re</sup> RÉGION forestière française pour la production de bois et de biomasse | 10,2    | millions de m <sup>3</sup> en 2017 (soit près de 27 % de la récolte nationale)                               |
| 1 <sup>re</sup> CENTRE français de production et d'expédition d'huîtres               | 40%     | de la production nationale d'huîtres et 25 % de la production nationale de moules                            |
| 1 <sup>re</sup> RÉGION TOURISTIQUE de la façade atlantique                            | 80      | millions de nuitées par an                                                                                   |
| 3 <sup>e</sup> RÉGION TOURISTIQUE FRANÇAISE                                           | 18      | millions de nuitées de dépenses touristiques (1 <sup>re</sup> destination pour les clientèles françaises)    |
| 1 <sup>re</sup> RÉGION européenne de la glisse                                        | 100 000 | surfeurs l'été                                                                                               |



Bassin d'Arcachon  
Ostréiculture

© Marin 33



© Amandine Ribreau

# Entre mer et montagne

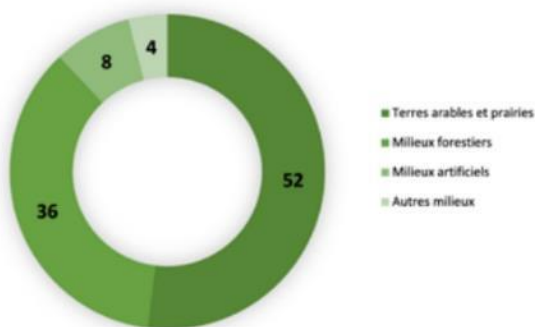
## DES MILIEUX RICHES ET VARIÉS

### DES MILIEUX EN CONSTANTE ÉVOLUTION

La géologie, la pédologie, l'hydrologie, le climat, déterminent les milieux et les habitats naturels sur un territoire. À ces facteurs naturels s'ajoute le rôle prépondérant de l'homme, qui les façonne et les organise et qui influence leur répartition ainsi que celle des espèces.

Ainsi, **en Nouvelle-Aquitaine, les milieux qui dessinent les paysages sont extrêmement variés** : milieux forestiers, milieux ouverts à vocation agricole ou non, associés à une trame bocagère plus ou moins préservée, milieux aquatiques et humides, milieux littoraux et marins, milieux d'altitude, milieux urbanisés...

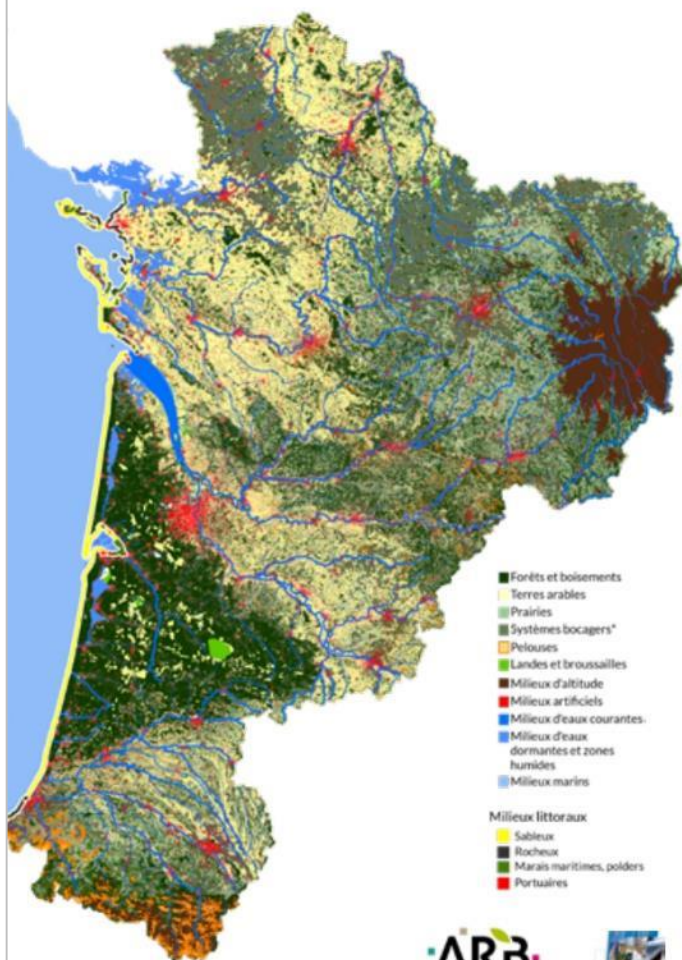
Répartition des milieux en % du territoire de Nouvelle-Aquitaine



**Ces milieux s'imbriquent**, tels par exemple les milieux forestiers et les milieux humides, voire forment des milieux mixtes (forêts tourbeuses, forêts alluviales...).

**Ils sont interconnectés et participent en cela aux continuités écologiques à toutes les échelles spatiales.**

La présence au cours du temps de mosaïques très diversifiées, dans les parcelles (arbres creux isolés, mares...), dans les paysages (haies, couverts herbacés...), dans les territoires (sous-trames boisées, aquatiques), est primordiale en termes de diversité écologique.



\* Sont considérées comme systèmes bocagers les zones avec plus de 5 ha de haies/km².  
Réalisation : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2021.  
Sources : GIPATGeR, GIP Littoral Aquitain, IGN, CGIAR-CSI.



Ils sont en constante évolution, sous l'effet de dynamiques anthropiques (gestion/abandon des pratiques éco-pastorales, urbanisation...) ou écologiques (modifications topographiques, recul du trait de côte, changements climatiques...). Au cours du temps, ces évolutions génèrent des modifications dans l'espace, comme les superficies de zones humides ou de prairies naturelles qui ont fortement régressé.

Les espaces peu soumis à l'influence de l'homme offrent divers degrés de naturalité, et sont aujourd'hui très restreints. On les retrouve dans les parties sommitales du massif pyrénéen, certaines forêts anciennes, diverses cavités souterraines comme les gouffres ou encore des vallées escarpées creusées dans le granite (Dordogne, Gartempe, Creuse, Vienne, Corrèze...). Les tourbières, certains marais, prés-salés, les lagunes côtières, les estuaires et les dunes littorales sont aussi des espaces à forte naturalité.



## DES HABITATS À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE...

De nombreux habitats naturels à très haute valeur patrimoniale sont présents en Nouvelle-Aquitaine : dunes grises, tourbières et bas-marais, prairies humides des petites vallées alluviales, grottes marines, rivières alpines... Parmi les plus remarquables figurent les habitats naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire parmi les plus rares ou menacés d'Europe, présentant une responsabilité régionale forte en termes de conservation en raison de leur rareté européenne et/ou de leur intérêt écologique.

Chaque type d'habitat naturel est composé d'une flore et d'une faune spécifiques liées aux conditions physiques et biologiques qui caractérisent le milieu et qui lui confèrent une valeur écologique fonctionnelle.

89

types d'habitats naturels d'intérêt communautaire recensés en Nouvelle-Aquitaine :

67 % des habitats naturels d'intérêt communautaire connus en France

38 % de ceux connus dans l'Union Européenne  
CENSA 2020



© CEN Nouvelle-Aquitaine

Tourbière du Longeyroux (Meymac, 19)

## ...PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

L'état de conservation de ces habitats est évalué selon divers critères (aire de répartition, superficie, structure et fonctionnement écologiques, évolution, ...). Cette évaluation est effectuée au niveau des grandes régions biogéographiques (atlantique, atlantique marine, continentale et alpine en Nouvelle-Aquitaine). Les résultats sont globalement mauvais.

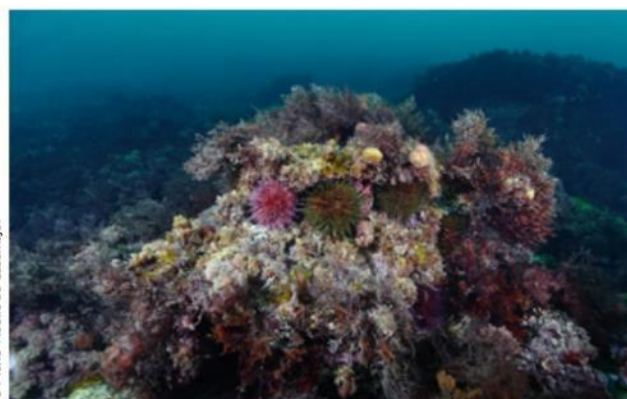
Part d'habitats en mauvais état de conservation selon les différentes régions biogéographiques

En région atlantique : 86 %

En région continentale : 79 %  
(dont territoire limousin)

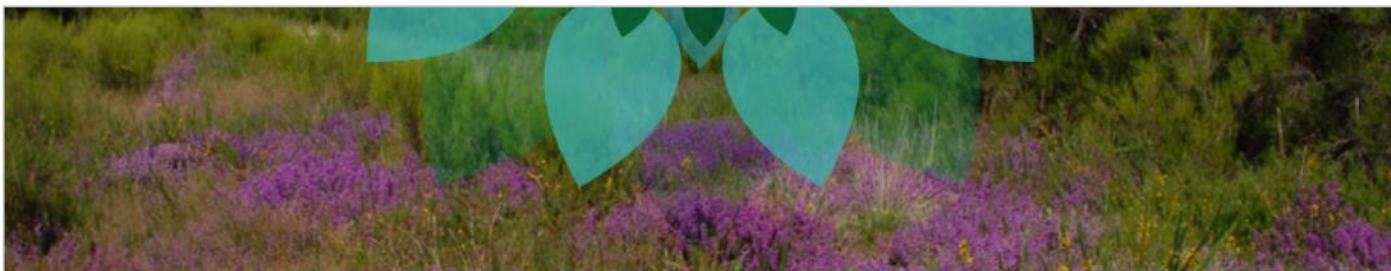
En région alpine : 58 %  
(haute montagne pyrénéenne)

En région marine : 72 %



© Marie-Noëlle de Casamajor

Récif infralittoral



© CEN Nouvelle-Aquitaine

# Une forte responsabilité SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES

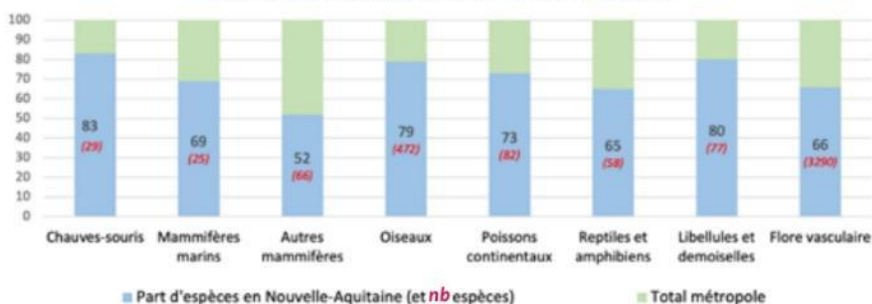
## UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ESPÈCES, REFLET DE LA MULTITUDE DES MILIEUX NÉO-AQUITAINS

La très grande diversité des milieux et habitats régionaux génère une très forte richesse spécifique animale, végétale et fongique. 4 300 espèces de plantes à graines ou à fleurs et de fougères (flore vasculaire) dont 77 % sont indigènes, ont été observées en Nouvelle-Aquitaine. 11 449 espèces animales y ont été également recensées, dont au moins 177 sont des espèces introduites.

La diversité des espèces régionales est très importante comparativement à celle existante au niveau national métropolitain.

Les cours d'eau régionaux accueillent également 7 grands poissons migrateurs, dont l'Esturgeon européen, l'Anguille d'Europe, les aloses ou encore les lamproies.

Part des espèces de métropole présentes  
en Nouvelle-Aquitaine en % (et nombre d'espèces)



© Alexandre Roux

### 19%

des espèces de mammifères marins du monde sont observées dans le Golfe de Gascogne

Dauphin commun

# DES ESPÈCES MAJEURES À PRÉSERVER À L'ÉCHELLE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE...

## ...COMME LES ESPÈCES À RÉPARTITION RESTREINTE

La Nouvelle-Aquitaine héberge un certain nombre d'espèces endémiques, c'est-à-dire limitées strictement sur certaines portions du territoire comme par exemple le Grémil de Gaston et le Desman dans les Pyrénées, la Linaire à feuilles de thym sur le littoral sud-Atlantique ou le Carabe de Thébaud dans le Limousin (dans une moindre mesure).

La responsabilité de leur conservation revient donc fortement à l'échelle régionale.

La Linaire à feuilles de thym est endémique des dunes sableuses du golfe de Gascogne.



© Néhémie Mediage, CBNSA

## ...COMME LES ESPÈCES SAUVAGES ET DOMESTIQUES MENACÉES D'EXTINCTION

### 316 ESPÈCES

ou sous-espèces animales continentales sont menacées en Nouvelle-Aquitaine.

52 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées en Nouvelle-Aquitaine, 37 % des espèces de reptiles, 35 % des espèces de libellules et demoiselles, 28 % des espèces de papillons de jour, 23 % de la flore vasculaire (hors mousses et algues), 8 % de la fonge pour l'ex-Poitou-Charentes uniquement (Observatoire FAUNA et OBV).

Certaines espèces comme le Vison d'Europe, l'Ours brun, le Gypaète barbu (grand rapace), l'Outarde canepetière (oiseau de plaine), le Grand tétras (coq de bruyère), le Puffin des Baléares (oiseau de mer), le Lézard ocellé, le crapaud Sonneur à ventre jaune ou les plantes messicoles figurent parmi les espèces cibles des 35 Plans Nationaux d'Action (PNA) concernant la Nouvelle-Aquitaine. Ces PNA sont des outils qui visent à assurer la conservation des espèces de faune et de flore sauvages menacées ou patrimoniales – présents en région.

Hygrocybe cantharellus, espèce en danger d'extinction dans le territoire picto-charentais



© Yann Sellier

La Nouvelle-Aquitaine est aussi le territoire le plus riche de France en races domestiques avec 60 races issues de 14 espèces, dont 27 sont menacées d'abandon. Il y persiste également une grande diversité de variétés végétales locales avec 17 espèces fruitières pour 2 000 variétés, insuffisamment valorisées dans les filières agroalimentaires.

## ...COMME LES ESPÈCES AU RÔLE SOUS-ESTIMÉ ET ESSENTIEL

80 % des plantes sauvages dépendent des pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons, syrphes...) à l'échelle européenne. Près de 9 800 espèces participent à la pollinisation en France. Le recyclage de la matière organique est assuré par les décomposeurs, qui se succèdent de manière complémentaire. Par exemple, les champignons saprophytes représenteraient jusqu'à 80% des êtres vivants des sols forestiers, y décomposant 90% de la matière organique.

Au sein des écosystèmes, les prédateurs jouent un rôle de régulation des proies et de limitation de la propagation des maladies.

© Benny Trapp



La Vipère de Séoane, l'une des 16 espèces animales à enjeu majeur de conservation en Nouvelle-Aquitaine



© Franck D'Amico

# Une biodiversité SOUS PRESSION

Depuis plusieurs décennies, la biodiversité subit des pressions importantes du fait même des activités socio-économiques qui s'y exercent. Malgré les politiques publiques et les nombreuses actions mises en place, le déclin de la biodiversité s'accélère.  
5 principaux facteurs sont à l'origine du déclin de la biodiversité.

## LES CHANGEMENTS D'USAGE DES TERRES ET DE LA MER ET LA TRANSFORMATION DES HABITATS

L'artificialisation des sols continue de progresser. L'étalement urbain et le développement des infrastructures de transport, génèrent une imperméabilisation des terres et une fragmentation des écosystèmes, qui se traduisent directement par la destruction ou la fragilisation des milieux et des habitats.

### LA NOUVELLE-AQUITAINE :

- 1<sup>re</sup> région en termes de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- 1<sup>re</sup> région en constructions de maisons individuelles.

(Stratégie foncière Nouvelle-Aquitaine 2018)

L'artificialisation impacte également les milieux aquatiques lors d'opérations de chenalisation qui modifient la morphologie et l'hydrologie des cours d'eau.

Les mutations passées des systèmes de production agricoles, notamment depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, sont également une cause du déclin de nombreux habitats et espèces. L'intensification des

pratiques et la spécialisation des cultures, ainsi que les remembrements ont engendré l'agrandissement et la simplification du parcellaire, comme la disparition des bocages. A cela se sont ajoutés le développement des grandes cultures céréalières, le retournement et la mise en culture des prairies.

Aujourd'hui, les surfaces de prairies naturelles, très riches en espèces, sont toujours menacées, ainsi que de nombreux éléments associés, tels que les haies, talus, fossés et mares.

Les surfaces en prairies permanentes ont diminué de plus de 9 % entre 2000 et 2019. (Agreste)

L'assèchement et la transformation de zones humides restent d'actualité. Certaines espèces typiques ont ainsi disparu et les services écosystémiques fournis par ces milieux se sont dégradés.

L'implantation d'infrastructures énergétiques entraîne également des conflits d'usage des sols et la perte ou la fragmentation d'habitats. Par exemple, les parcs éoliens et photovoltaïques sont susceptibles de générer des effets préjudiciables à la biodiversité.

## LA POLLUTION DES MILIEUX

Ponctuelles ou diffuses, dans l'eau, le sol ou l'air, les pollutions sont d'origine diverse (agricole, industrielle, domestique). La pollution des sols et des eaux par les nitrates et les pesticides reste préoccupante.

Le milieu marin n'est pas épargné, notamment par les contaminations de micropolluants et microplastiques.

57%

des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique. (Agences de l'eau 2017/ARB NA)

## LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Pour satisfaire les usages tels que l'alimentation en eau potable, l'irrigation, la production d'énergie, les besoins pour l'industrie), **les prélèvements de la ressource en eau entraînent la réduction du débit de certaines rivières, voire des assecs**, qui perturbent le bon fonctionnement des milieux aquatiques. La situation est particulièrement préoccupante en été, période où le niveau d'eau est déjà naturellement à son niveau le plus bas.

**1,5 milliards de m<sup>3</sup> d'eau douce** sont prélevés par an, et **75 %** du territoire connaît une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. (BNPE / ARB NA)

Les prélèvements des ressources halieutiques sont également à surveiller afin que les stocks de poissons soient exploités durablement. De nombreuses espèces sont surpêchées, d'autres ont un état de conservation méconnu.

Plus d'**1/3** des débarquements du Golfe de Gascogne proviennent de stocks surpêchés. (Ifremer 2019)

## L'INTRODUCTION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Certaines espèces exotiques introduites sur le territoire peuvent devenir envahissantes et entrer en compétition avec les espèces indigènes, voire entraîner leur disparition. Qu'elles soient terrestres, aquatiques ou marines, ces espèces exotiques envahissantes sont nombreuses en Nouvelle-Aquitaine. Les plus connues sont le ragondin, l'écrevisse de Louisiane, la tortue de Floride, les jussies, la renouée du Japon, la grenouille taureau, le xénope lisse, le frelon asiatique ..

Depuis **1979**, un département compte en moyenne **6 espèces exotiques envahissantes** de plus tous les dix ans. (Indicateur ONB 2018)

Nid de frelons asiatiques



© Valérie Barbier

## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les écosystèmes sont fragilisés par l'augmentation des températures et celle de l'évapotranspiration, par l'avancée de la fonte du manteau neigeux, par le changement du régime hydrologique des cours d'eau, par des phénomènes d'érosion-submersion sur le littoral... **Ces facteurs modifient les conditions de vie des espèces**, les contraignant à s'adapter, à migrer ou à disparaître.

Sur le bassin Adour-Garonne, l'augmentation moyenne des températures pourrait être de plus de **2,8°C** par endroit d'ici 2050. (Agence de l'eau Adour-Garonne 2018)

Les projections hydro-climatiques prévoient des baisses annuelles de **20% à 40%** des débits de toutes les grandes rivières du sud-ouest. (Acclimaterra 2018)

Le changement climatique est une composante aggravante des autres pressions.

Assec sur la Dive-du-Sud à Valence-en-Poitou



© Amandine Ribreau



© Baptiste Regnery

# Un territoire porteur DE POLITIQUES ET D'INITIATIVES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

## UNE PLURALITÉ D'OUTILS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La préservation de la biodiversité repose aujourd'hui sur un large éventail de politiques aux objectifs complémentaires, mobilisant des outils adaptés à la diversité des enjeux et des problématiques rencontrées sur le terrain.

**Les politiques de protection** visent à assurer la conservation des espèces et des espaces rares, menacés ou remarquables. Elles sont les piliers historiques de la conservation de la biodiversité.

La conservation des espèces sauvages est encadrée par des listes d'espèces protégées. Une gamme de dispositifs variés permet de mettre en œuvre des mesures conservatoires en faveur des espèces d'intérêt patrimonial. Citons par exemple les plans nationaux d'actions en faveur des espèces, la trame verte et bleue et les autres trames, ainsi que la démarche Eviter-Réduire-Compenser.

**Les aires protégées sont nombreuses mais encore insuffisantes.** La Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) avait pour objectif de placer au minimum 2% du territoire terrestre métropolitain sous « protection forte » à l'horizon 2019. La proportion du territoire sous protection forte est encore relativement faible en Nouvelle-Aquitaine (0,5 %). Cependant, plusieurs classements d'espaces naturels sont en cours, notamment dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP), publiée en 2021.

Elle vise notamment à protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée.

En complément des outils de protection forte, la Nouvelle-Aquitaine **mobilise de nombreux outils de protection complémentaire** (parcs naturels régionaux, sites Natura 2000, sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et du Conservatoire du Littoral, ...).

**274 SITES NATURA 2000**,  
soit **12,7 %** du territoire régional,  
dont le plus grand site français :  
**le site marin des Mers celtiques**  
– **talus du golfe de Gascogne.**  
DREAL Nouvelle-Aquitaine

Au cours des dernières décennies, le champ de la préservation de la biodiversité s'est enrichi de nombreux autres outils, **dans les domaines de la planification** (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Document Stratégique de Façade, ...), **de l'accompagnement** (Assistance Continuités Écologiques, séquence Eviter-Réduire-Compenser, ...), de la **mobilisation citoyenne** (aires éducatives, 48h Nature, ...).

### Aires de protection forte en Nouvelle-Aquitaine

|                                               | Surface (ha) |        |
|-----------------------------------------------|--------------|--------|
|                                               | Terre        | Mer    |
| Réserves Naturelles Nationales                | 6 216        | 13 505 |
| Réserves Naturelles Régionales                | 577          |        |
| Réserves biologiques                          | 3 237        |        |
| Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope | 17 117       |        |
| Cœur du Parc National des Pyrénées            | 14 888       |        |



## DES POLITIQUES ET DES INCITATIONS AUX EFFETS CONTRASTÉS

Pour réussir la transition écologique, il est nécessaire de veiller aux effets indirects des différentes politiques, qui peuvent parfois être préjudiciables à la biodiversité. La réduction des impacts sur la biodiversité **nécessite donc d'analyser l'ensemble des politiques publiques, des aides, des organisations**, de façon à y intégrer les enjeux liés à la biodiversité. Dans cet objectif, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en 2019 la feuille de route Néo Terra sur la transition énergétique et écologique, en s'appuyant sur les travaux des comités scientifiques régionaux AcclimaTerra et Ecobiose.

Certains dispositifs visant à intégrer la biodiversité au sein des différentes politiques sectorielles sont fortement utilisés par les acteurs et montrent des résultats très positifs sur la biodiversité. Par exemple, entre 2015 et 2019, **les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la Politique Agricole Commune (PAC), ont concerné 6 459 exploitations**. Celles-ci se sont engagées dans le cadre de 10 592 contrats, portant sur 324 811 ha, soit 8 % de la surface agricole utile régionale (DRAAF, Région Nouvelle-Aquitaine).

Exemple d'une MAEC (premier plan) dans le Mirebalais Neuville (Vienne). Les MAEC jouent un rôle déterminant dans le maintien des dernières populations migratrices d'Outarde canepetière.



© Cyrille Poiré-Lpo

**De même que les exploitants agricoles, d'autres acteurs gestionnaires d'espaces**, sous l'impulsion d'un cadre réglementaire ou non, **développent des pratiques favorables à la biodiversité** : forestiers, pêcheurs professionnels, fédérations de chasse et de pêche, entreprises comme les exploitants de carrières...

Terres arables  
plaine du  
Haut-Poitou

## UNE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ EN ÉVOLUTION



### PLUSIEURS POLITIQUES PUBLIQUES

(loi MAPTAM de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, loi « biodiversité »...) **ont récemment fait évoluer la gouvernance de la biodiversité**, tant au niveau national qu'au niveau territorial.



**La Région est cheffe de file Biodiversité et organise l'action des collectivités** au niveau régional.

Les collectivités locales ont également un rôle décisif dans la mise en place de la politique en faveur de la biodiversité sur les territoires.

La Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne **échantent régulièrement autour des politiques et des outils en faveur de la biodiversité**, dans un souci de cohérence de leur action.

### L'ETAT ET LA RÉGION CO-PILOTENT LA POLITIQUE RÉGIONALE

en faveur de la Biodiversité. Ils s'appuient notamment dans leurs décisions sur deux instances de concertation et de consultation ayant un rôle très complémentaire, le **Comité Régional de la Biodiversité** (volet stratégique et sociétal) et le **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel** (volet scientifique).

**Au sein de cet "écosystème d'acteurs"**, auquel contribue largement le tissu associatif, mais également les socio-professionnels, les chercheurs...

**l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine a vocation à devenir le « cœur de réseau » d'une dynamique régionale.**



© Thomas Jonckheere

# La biodiversité

## EN NOUVELLE-AQUITAINE

### 7 ENJEUX MAJEURS

Les travaux collectifs engagés lors de l'état des lieux de la biodiversité néo-aquitaine ont mis en évidence 7 enjeux majeurs. Ces grands enjeux constituent **le socle partagé à partir duquel les acteurs de notre territoire vont se fixer des objectifs et entrer en action.**

Au cœur de la Stratégie Régionale, ces enjeux s'articulent autour d'une ambition commune : préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.



#### UN RÉSEAU D'ESPACES NATURELS

##### EN BON ÉTAT DE CONSERVATION

La préservation de la biodiversité dépend du **maintien** et de la **restauration de milieux diversifiés et interconnectés** (zones humides, cours d'eau, forêts, pelouses calcaires, récifs et herbiers marins...), afin de permettre à tous les organismes vivants de s'alimenter, se reproduire, se déplacer, ... La **conservation des habitats, des espèces et des traits génétiques les plus rares et menacés**, pour lesquels notre territoire porte une forte responsabilité, implique la mise en place d'un réseau d'espaces protégés. Il est aussi indispensable de maintenir les équilibres naturels et les processus écologiques comme la pollinisation.



#### UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Pour répondre à nos besoins en termes de logement, de déplacement, de production, d'activités de loisir..., nous aménageons et modifions les espaces naturels. Afin de préserver la biodiversité, de limiter la fragmentation des milieux, l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols, il est impératif de **concevoir différemment l'aménagement de notre territoire et des espaces publics et privés** (bâti et espaces verts). Dans le cadre des projets de planification territoriale et d'aménagement, nous devons suivre la doctrine visant à éviter tout impact sur la biodiversité, et à défaut, de réduire et d'en compenser les effets négatifs.

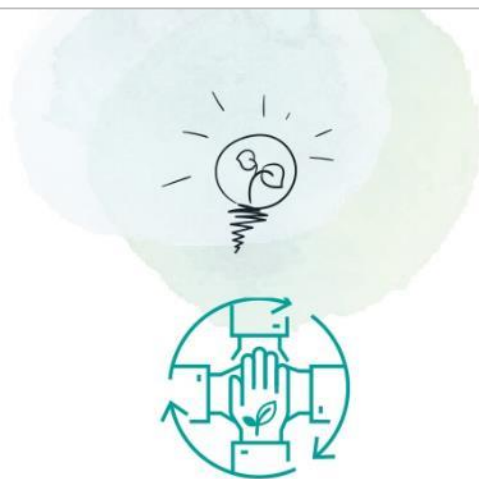


#### LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

##### PAR LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les activités agricoles, aquacoles, sylvicoles, touristiques qui caractérisent notre territoire dépendent largement des services rendus par la biodiversité. Dans une perspective de transition écologique, **il est primordial de poursuivre et de développer des modes de gestion et des pratiques respectueuses de la nature**, en évitant et en limitant les atteintes biologiques, physiques et chimiques. Il est également nécessaire **de continuer à valoriser des pratiques traditionnelles comme le pastoralisme de montagne ou de soutenir la consommation de biens et de services qui contribuent à la biodiversité** (nouveaux débouchés contribuant à la diversification des races d'élevage, variétés cultivées, essences de bois, ...).

Autour des pictogrammes : Sergio Palao Origine : ARASAAC (<http://www.arasaac.org>)  
Licence : CC (BY-NC-SA) Propriétaire : Gouvernement d'Aragon (Espagne)



## LA MOBILISATION DES ACTEURS ET DES CITOYENS POUR LA BIODIVERSITÉ

Pour faire face au défi de la transition écologique, nous -élus, acteurs socio-économiques, associations, citoyens...- devons tous nous mobiliser. Cette dynamique repose sur **une prise de conscience collective et un intérêt commun pour la biodiversité**, en s'appuyant sur les expériences au contact de la nature, le développement de projets culturels, éducatifs et de formation liés à la biodiversité, et **l'engagement de tous dans les projets participatifs**. **L'invention de nouvelles approches**, à la croisée des sciences humaines et sociales, de l'économie et de l'écologie, nous aidera à relever ce défi.



### LES CONNAISSANCES AMÉLIORATION, PARTAGE ET DIFFUSION

Pour mener des actions efficaces, nous devons **mieux connaître le patrimoine naturel de notre territoire** : identifier plus précisément sa richesse et son état de conservation, mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et les changements climatiques et socio-économiques qui les affectent, surveiller l'évolution de l'état de santé de nos milieux naturels, ... Afin de **permettre à chacun d'améliorer cette connaissance** (via la recherche-action, les sciences participatives, ...), **mais aussi de bénéficier d'une connaissance fiable et accessible**, il est important d'organiser et de consolider ensemble les méthodes et outils d'acquisition, de traitement et de diffusion des données (référentiels, protocoles, applications web, ...).



### L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACTION

Pour atteindre notre ambition commune en faveur de la biodiversité régionale, nos différentes compétences et expériences représentent un atout. Afin de **renforcer la capacité de chacun à construire et mener son propre plan d'action pour la biodiversité**, le partage d'idées et de bonnes pratiques (génie écologique, Solutions Fondées sur la Nature, innovations, ...) doit être encouragé. L'accompagnement à la mise en réseau des acteurs, la montée en expertise individuelle et collective (formations, webinaires, ...), la mise à disposition d'outils d'aide à la décision (diagnostics, indicateurs, guides, ...) sont également des leviers d'action indispensables. Enfin, l'accompagnement à l'action passe par un renfort de l'ingénierie technique et financière auprès des porteurs de projets.



### LA COHÉRENCE DE L'ACTION PUBLIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ

Afin d'optimiser toutes les initiatives publiques et privées pour la biodiversité, il est nécessaire de **construire un cadre institutionnel lisible et cohérent**. Toutes les politiques publiques (dédiées à l'environnement, l'énergie, la santé, l'éducation, l'agriculture...) doivent intégrer **la préservation et la reconquête de la biodiversité**. Ainsi, il faut renforcer le poids des sujets liés à la biodiversité dans les instances de consultation et de décision des différents secteurs d'activité. La gouvernance régionale et infra-régionale de la biodiversité est à consolider pour gagner en efficacité. Les dépenses et subventions publiques en faveur des actions favorables à la biodiversité sont à développer. Enfin l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques s'avère indispensable pour une amélioration continue de l'action publique.



# Stratégie RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ NOUVELLE-AQUITAINE

LE DIAGNOSTIC EN BREF



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*Agissons aujourd'hui, réinventons demain*



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## D. Annexe 4 : Attestation de suivi et programme de formation concernant la Trame Verte et Bleue



### ATTESTATION DE SUIVI

15 mars 2021

L'Office français de la biodiversité a le plaisir d'attribuer à

**Solène NOZAY**

une attestation de suivi du MOOC Trame verte et bleue

**Christophe Aubel**

Directeur général délégué  
Mobilisation de la société

### Suivi des séquences



#### Parcours Initiation

Parcours validé avec une note de 7/10 ou + pour toutes les séquences.

| Séquence 1<br>(2 h.) | Séquence 2<br>(2 h.) | Séquence 3<br>(2 h.) | Séquence 4<br>(2 h.) | Séquence 5<br>(2 h.) | Séquence 6<br>(2 h.) |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 9,75                 | 10,00                | 9,47                 | 9,78                 | 9,00                 | 8,75                 |

#### Parcours Perfectionnement

Parcours validé avec une note de 15/20 ou + pour les Séq. 1, 2 et 3  
et de 45/60 ou + pour les Séq. 4, 5 et 6.

| Séquence 1<br>(2 h.) | Séquence 2<br>(2 h.) | Séquence 3<br>(2 h.) | Séquences 4 - 5 - 6<br>(6 h.) |
|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------|
| 20,00                | 20,00                | 20,00                | 56,00                         |

Office français de la biodiversité - 5 Square Félix Nadar - 94300 Vincennes  
www.ofb.gouv.fr - trameverteetbleue@ofb.gouv.fr - Téléphone : 01 45 14 36 00  
Siret : 130 025 919 00015 - Numéro de formation professionnelle : 11941033694



## PROGRAMME

### Séquence 1 Comprendre

Sujet 1 : Enjeux écologiques  
Sujet 2 : Concepts scientifiques à l'origine de la Trame verte et bleue  
Sujet 3 : Focus sur quelques espèces  
Sujet 4 : Politique et sémantique de la Trame verte et bleue

### Séquence 2 Identifier et planifier

Sujet 1 : Enjeux et méthodes du diagnostic  
Sujet 2 : Cartographier la Trame verte et bleue  
Sujet 3 : Et les espèces dans tout ça ?  
Sujet 4 : Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

### Séquence 3 Mobiliser

Sujet 1 : Acteurs de la Trame verte et bleue  
Sujet 2 : Quels outils fonciers pour agir sur le terrain ?  
Sujet 3 : Mobiliser les citoyens  
Sujet 4 : Retour d'expérience sur la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire

### Séquence 4 Agir pour les milieux terrestres

Sujet 1 : Obstacles et passages à faune  
Sujet 2 : Des infrastructures vertes supports de biodiversité  
Sujet 3 : Des bois et des trames

### Séquence 5 Agir pour les milieux aquatiques et humides

Sujet 1 : Continuité écologique au fil de l'eau  
Sujet 2 : Milieux humides, liens entre terre et eau  
Sujet 3 : Retour d'expérience : restauration de la continuité aquatique de l'Yvette et du marais de Maincourt

### Séquence 6 Agir pour la biodiversité nocturne : la Trame noire

Sujet 1 : La Trame noire, un réseau écologique pour la vie la nuit  
Sujet 2 : Mieux gérer l'éclairage artificiel dans les continuités écologiques